

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

REQUÊTE RELATIVE À LA DÉTERMINATION
DU PRIX UNITAIRE MOYEN DU TRANSPORT
ET À LA MODIFICATION DES TARIFS
DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3401-98

RÉGISSEURS : **Me MARC-ANDRÉ PATOINE, président**
 M. FRANÇOIS TANGUAY
 M. ANTHONY FRAYNE

AUDIENCE DU 17 AVRIL 2001

VOLUME 9

JEAN LAROSE & ODETTE GAGNON
STÉNOGRAPHES OFFICIELS

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me F. JEAN MOREL
Me JACINTE LAFONTAINE
procureurs de Hydro-Québec;

INTERVENANTS :

Me CLAUDE TARDIF
procureur de Action Réseau Consommateurs (ARC) et
Fédération des associations corporatives d'économie
familiale du Québec (FACEF) et Centre d'études
réglementaires du Québec (CERQ);

M. RICHARD DAGENAIS
M. VITAL BARBEAU
représentants l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEF de Québec);

Me ÉRIC DUNBERRY
procureur de l'Association de l'industrie électrique
du Québec (AIEQ);

Me PIERRE HUARD
Mme ISABELLE CÔTÉ
représentants de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me GUY SARAULT
procureur de la Coalition industrielle formée de :
l'Association québécoise des consommateurs industriels
d'électricité (AQCIE),
l'Association des industries forestières du Québec
limitée (AIFQ),
l'Association québécoise de la production d'énergie
renouvelable (AQPER);

M. PHI P. DANG
représentant Gazoduc TransQuébec et Maritimes inc.;

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

M. RÉJEAN BENOIT
M. YVES GUÉRARD
représentants du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME) et Union pour le développement
durable (UDD);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Le Groupe Stop et Stratégies énergétiques
(STOP-SÉ);

Me ANDRÉ DUROCHER
procureur de New-Brunswick Power Corporation (NB
Power);

Me TINA HOBDAV
procureure de New York Power Authority (NYPA);

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de Ontario Power Generation (OPG);

Me ÉRIC FRASER
procureur de Option consommateurs (OC);

Me MARC LAURIN
Me MÉLANIE ALLAIRE
procureurs de PG&E National Energy Group Inc. (NEG);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Mme MARCIA GREENBLATT
représentante de Sempra Energy Trading Corporation
(SET);

Me JOCELYN B. ALLARD
procureur de Société en commandite Gaz Métropolitain
(SCGM).

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	5
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
MICHEL ARMSTRONG	
MICHEL BASTIEN	
JEAN-PIERRE GINGRAS	
PIERRE LEDUC	
DANIEL VAILLANT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	13
INTERROGÉS PAR M. FRANÇOIS TANGUAY	150
INTERROGÉS PAR M. ANTHONY FRAYNE	157
RÉ-INTERROGÉS PAR Me F. JEAN MOREL	173
<u>PREUVE DE L'ACEF DE QUÉBEC</u>	
RICHARD DAGENAI	
VITAL BARBEAU	
Présentation	178
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACINTE LAFONTAINE	208
<u>PREUVE DU GRAME-UDD SUR LES THÈMES 1 ET 2</u>	
YVES GUÉRARD	
INTERROGÉ PAR M. RÉJEAN BENOIT	229
CONTRE-INTERROGÉ PAR Mme LACHARITÉ	249

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

LISTE DES PIÈCES

PAGE

<u>GRAME-UDD-1</u> :	Mémoire GRAME-UDD - La modification des tarifs du transport de l'électricité et le développement durable	231
<u>GRAME-UDD-2</u> :	Réponses du 14 mars aux questions de la Régie de l'énergie, d'Hydro-Québec et du RNCREQ	231
<u>GRAME-UDD-3</u> :	Curriculum vitae de M. Y. Guérard et de Mme A.M. Blais	231

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
<u>ENGAGEMENT H-19</u> :	Indiquer qui fournit le chiffre de 5790 MW auquel il est fait référence à la réponse 5.1 HQR-13 document 1.2 page 4.. 15
<u>ENGAGEMENT-20</u> :	Regrouper les projets sous 1, 2, 3 ou 4 et indiquer ceux de plus de vingt-cinq millions (25 M\$)..... 51
<u>ENGAGEMENT 21</u> :	Indiquer à quelles périodes de l'année, sur quelles interconnexions les réservations ont été au maximum de la capacité disponible... 149

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

(9 h 35)

L'AN DEUX MILLE UN (2001), ce dix-septième (17e)
jour du mois d'avril :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Audience du dix-sept (17) avril de l'an deux mille un (2001), dossier R-3401-98. Requête relative à la détermination du prix unitaire moyen du transport et à la modification des tarifs de transport d'électricité.

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : maître Marc-André Patoine, président, de même que monsieur François Tanguay et monsieur Anthony Frayne.

Le procureur de la Régie est maître Pierre R. Fortin.

La requérante est Hydro-Québec, représentée par maître F. Jean Morel et maître Jacinte Lafontaine.

Les intervenants sont :

Action Réseau Consommateurs, Fédération des associations corporatives d'économie familiale, et Centre d'études réglementaires du Québec, représentés par maître Claude Tardif.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

Association coopérative d'économie familiale de Québec, représentée par monsieur Richard Dagenais et monsieur Vital Barbeau.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Association de l'industrie électrique du Québec représentée par maître Éric Dunberry.

Association des redistributeurs d'électricité du Québec, représentée par maître Pierre Huard et madame Isabelle Côté.

Coalition industrielle, formée de : l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, l'Association des industries forestières du Québec limitée et l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, représentées par maître Guy Sarault.

Gazoduc TransQuébec et Maritimes inc., représentée par monsieur Phi P. Dang.

Groupe de recherche appliquée en macroécologie et Union pour le développement durable, représentés par monsieur Réjean Benoit et monsieur Yves Guérard.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Groupe STOP et Stratégies énergétiques,
représentés par maître Dominique Neuman.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

New-Brunswick Power Corporation, représentée par
maître André Durocher.

New York Power Authority, représentée par maître
Tina Hobday.

Ontario Power Generation, représentée par maître
Pierre Tourigny.

Option consommateurs, représentée par maître Éric
Fraser.

PG&E National Energy Group Inc., représentée par
maître Marc Laurin et maître Mélanie Allaire.

Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec, représenté par maître

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

Hélène Sicard.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Sempra Energy Trading Corporation, représentée par
madame Marcia Greenblatt.

Société en commandite Gaz Métropolitain,
représentée par maître Jocelyn B. Allard.

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
désirent présenter une demande ou faire des
représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais par ailleurs aux intervenants de
bien s'identifier à chacune de leurs interventions
pour les fins de l'enregistrement. Merci.

MME MANON LACHARITÉ :

Manon Lacharité pour ARC-FACEF-CERQ. Nous étions
sensé faire notre présentation aujourd'hui.
Malheu-reusement, des circonstances
exceptionnelles et hors de notre contrôle ne nous
permettent pas de procéder. Alors, j'aimerais
demander au banc de bien accepter un report de
notre présentation et d'attendre qu'on soit fixé
sur les événements pour vous faire une

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

proposition de date et de modalités de procéder,
s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais j'imagine que vous allez parler
aussi avec les autres intervenants parce qu'il y a
des contraintes de...

MME MANON LACHARITÉ :

De temps.

LE PRÉSIDENT :

... témoignages puis de temps.

MME MANON LACHARITÉ :

On va essayer faire de notre mieux mais je ne sais
même pas à quoi m'en tenir moi-même.

LE PRÉSIDENT :

On comprend.

MME MANON LACHARITÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous étions rendu à la preuve du RNCREQ, le
contre-interrogatoire du RNCREQ.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PRÉLIMINAIRES

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Vous prévoyez combien de temps?

Me HÉLÈNE SICARD :

On vous avait annoncé une heure quarante-cinq minutes. On espère que ça va être moins que ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez profité de la fin de semaine pour réduire le nombre de questions?

Me HÉLÈNE SICARD :

Disons qu'on a profité de la fin de semaine pour réviser et diminuer. Alors, avec évidemment la coopération des témoins, on espère qu'on va pouvoir s'en sortir à moins d'une heure quarante-cinq.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour, messieurs.

L'AN DEUX MILLE UN, le dix-septième jour d'avril

ONT COMPARU :

MICHEL ARMSTRONG

MICHEL BASTIEN

JEAN-PIERRE GINGRAS

PIERRE LEDUC

DANIEL VAILLANT

LESQUELS témoignent sous le même serment que celui
prêté antérieurement.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

- 1 Q. Alors, je vous réfère tout de suite à HQT-13
document 1.2 page 4. Il s'agissait de la réponse
5.1. C'est une réponse qui est très longue, là,
5.1, alors c'est le paragraphe en bas de page 4 de
la réponse...

M. ANTHONY FRAYNE :

1.2 page 4, c'est ça?

Me HÉLÈNE SICARD :

C'est ça.

M. ANTHONY FRAYNE :

Excusez-moi!

Me HÉLÈNE SICARD :

1.2 page 4 de HQT-13.

M. ANTHONY FRAYNE :

Merci.

Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. Qui commence avec :

Les cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts (5790 MW) incluant le projet Gull présentement suspendu ou annulé, là, de nouvelle production ajoutée durant les dix prochains ans pour répondre à l'accroissement prévu de la charge requerront la construction de six cent quatre-vingt-neuf kilomètres (689 km) de lignes à 735 kV au Québec en deux mille six (2006).

Est-ce que c'est HQ Production qui vous fournit ce chiffre de cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts (5790 MW)?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Sous toute réserve, la demande d'étude d'impacts, je ne me souviens plus du... on pourra vérifier, là, le demandeur.

3 Q. Vous allez vérifier?

R. Oui.

4 Q. Pouvez-vous à ce moment-là vérifier dans quel
contexte ces chiffres-là vous sont fournis?

R. Dans le contexte de la demande d'étude d'impacts.

LE PRÉSIDENT :

Alors est-ce que vous en faites un engagement?

Me HÉLÈNE SICARD :

S'il vous plaît. Je pense qu'on est rendu à...

LE PRÉSIDENT :

On était rendu à 19.

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors, nous dire qui fournit le chiffre de cinq
mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts
(5790 MW) auquel il est fait référence à la
réponse 5.1 HQT-13 document 1.2 page 4.

ENGAGEMENT H-19 : Indiquer qui fournit le chiffre
de 5790 MW auquel il est fait
référence à la réponse 5.1
HQR-13 document 1.2 page 4

5 Q. Et, là, il est possible, face à la réponse que
vous venez de me faire, Monsieur Vaillant, que
vous ne

puissiez pas me répondre, mais je vais vous poser quand même la question. Au moment où vous recevez cette information, est-ce qu'on vous indique si cette production ajoutée est pour le distributeur charge locale ou pour d'autres?

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Lorsqu'on a reçu la demande d'étude d'impacts, le cadre révisé de la Loi sur la Régie n'avait pas prononcé. À ce moment-là, le demandeur de la demande d'étude d'impacts nous avait donné un cadre de référence pour les, exactement style les huit ou les dix prochaines années, je ne me souviens pas, mais il nous avait donné un rangement de sources de production dans lequel on devait se servir comme référence pour dire de quelle façon on pourrait intégrer une nouvelle production à la frontière du Labrador.
- 6 Q. Mais c'est parce que, vous, vous allez prévoir le transport, là, à partir de cette production-là. Et pour prévoir le transport, je présume qu'il faut que vous sachiez où ça s'en va, si ça s'en va à la frontière ou si ça s'en va à la charge locale?
- R. La demande d'étude d'impacts, encore là sous toute réserve, de ma mémoire, il me semble que c'était uniquement de l'intégration de production. Il n'y avait pas d'ajouts pour sortir du Québec. C'était uniquement de l'intégration avec un rangement de

nouvelles sources de production pour les huit prochaines années, huit à dix prochaines années.

7 Q. Alors donc, le cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts (5790 MW), c'était une seule étude d'impacts?

R. Il faudrait vérifier avec monsieur Roberge lors du thème, là, sur la commercialisation. Encore là, ma compréhension, c'est qu'il y avait une demande d'étude d'impacts pour intégration du Lower Churchill avec un rangement de centrales. Encore là, il faut se rappeler que cette demande-là a été faite avant que la nouvelle Loi sur la Régie, que la Loi sur la Régie soit modifiée et avant aussi qu'il y ait, je dirais, Hydro-Québec fonction distribution ou distributeur.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Peut-être un complément de réponse, là. Ce que j'en comprends, c'est que cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts (5790 MW), c'est beaucoup plus que ce qui était prévu au Bas-Churchill. Donc, c'est certainement plus qu'une étude d'impacts ce dont on parle.

Me F. JEAN MOREL :

On pourrait peut-être préciser l'engagement numéro 19 en indiquant s'il y a plus.

Me HÉLÈNE SICARD :

Qu'une étude d'impacts.

Me F. JEAN MOREL :

Plus qu'une étude d'impacts, toujours sous
l'engage-ment 19.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me HÉLÈNE SICARD :

Merci.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Je voudrais peut-être donner un complément de réponse si ça peut vous aider. Il y avait, la demande d'étude d'impacts pour le Bas-Churchill, elle s'inscrivait aussi avec d'autres projets qu'on avait eu l'occasion déjà de regarder. Ça fait qu'on a eu effectivement, le cinq mille sept cent quatre-vingt-dix mégawatts (5790 MW), il comprenait aussi des additions majoritairement sur la Côte-Nord. On parle... De mémoire, là, je peux parler, je peux noter, je pense, Toulnostouc, Équipement Outardes 3, SM-3, troisième groupe. Il y avait... Bas-Churchill, il y avait peut-être deux composantes. Il faudrait regarder. Je sais qu'il y a eu une époque où qu'il y avait du suréquipement à Churchill Falls aussi en plus du Bas

Churchill, là. Puis il y avait aussi une possibilité, on avait regardé aussi dans des possibilités d'études d'impacts la centrale EM-1, la centrale Tabaret aussi. Je ne sais pas si ça globalise le sept mille sept cent quatre-vingt-dix (7790 MW) (sic), mais c'est sûrement pas loin.

8 Q. C'est cinq mille sept cent quatre-vingt-dix (5790).

R. C'est ça. Cinq mille sept cent quatre-vingt-dix (5790).

9 Q. Maintenant, à cette même réponse, puis on va voir, vous prévoyez six cent quatre-vingt-neuf kilomètres (689 km) de lignes nécessaires pour l'acheminement de l'électricité. Combien de ces kilomètres touchent à Gull Island? Est-ce qu'il est inclus là-dedans ou touchait?

R. Ils touchent tous le Gull Island.

10 Q. Le six cent quatre-vingt-neuf (689), c'était tout juste pour Gull Island?

R. C'était tout inscrit dans l'intégration de Gull Island. On rouvre un nouveau corridor sur la section Churchill puis on arrête à Manicouagan.

11 Q. Donc, on doit comprendre que ces six cent quatre-vingt-neuf kilomètres (689 km) de lignes ne sont plus prévus?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Compte tenu que le projet est suspendu actuellement, la demande d'étude d'impacts, le client nous a deman-

dé de le suspendre. Effectivement, c'est suspendu.

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Excusez-moi une petite seconde! Je vais aller à la carte. C'est de ça dont vous parlez, là. Si vous l'avez la carte, j'aimerais le voir sur la carte, je suis un visuel.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Ici, le Bas-Churchill, il se situe à peu près dans cet environnement-là ici, le Bas-Churchill. Ce qui était prévu pour l'intégration du Bas-Churchill, c'était une ligne d'attache ici avec la centrale de Churchill Falls puis une ligne d'intégration ici qui s'en vient ici. On aurait un nouveau corridor ici, un nouveau poste ici, puis on s'en vient ici, ensuite, on s'en vient rejoindre ici le poste Micoua au niveau Manicouagan. Ça fait que c'est l'ensemble de cette section-là du réseau ici dans la partie québécoise qui comprend le six cent quatre-vingt-neuf kilomètres (689 km).

LE PRÉSIDENT :

12 Q. Donc, c'est une ligne complètement neuve...

R. Oui, oui.

13 Q. ... qui est parallèle à l'autre?

R. Oui, ça serait une nouvelle ligne complètement neuve qu'on mettrait aussi dans un nouveau corridor, là,

pour accroître la sécurité parce que ces lignes-là sont toutes les trois dans le même corridor factuellement.

Me HÉLÈNE SICARD :

- 14 Q. Alors, ce projet comme tel Gull Island étant mis de côté, avez-vous d'autres investissements de prévus dans cette région-là?

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Pour ce qui est du... Si votre question est à savoir, est-ce qu'on a d'autres intégrations à venir du Labrador, c'est non.
- 15 Q. Merci. Maintenant, je vous réfère à HQT-11 document 5.2. Vous nous avez remis, j'ai un extrait ici, là, mais c'était une pile de documents comme ça, qui était les bilans en énergie, en fait c'étaient tous des documents relatifs à la demande de service en réseau intégré. Il y avait 5.1, 5.2 et 5 qui étaient les années quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99) et deux mille (2000). Maintenant, dans... Vous aviez un bilan en énergie et puissance. Qui vous a fourni ces bilans, le distributeur ou le producteur? C'est le document, là, auquel je vais référer, c'est dans la section 98 et il est intitulé *Description de la charge en réseau, voir documents ci-joints*. Si vous partez de quatre-vingt-dix-huit (98), là, au tout début des documents, vous tournez

quelques pages puis vous allez avoir cet intitulé-là parce que les pages ne sont pas numérotées. Et le document a l'air de ça ici et il est de quatre pages.

M. ANTHONY FRAYNE :

C'est des documents marqués * préliminaires + en bas.

Me HÉLÈNE SICARD :

C'est ça.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je vais répondre à votre question, Maître Sicard.

16 Q. Oui.

R. De mémoire, le responsable de ces documents-là à l'époque, c'est en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), c'est le groupe Service énergétique qui faisait ces documents-là, qui était le bras commercial, si on veut, du groupe Production actuel, mais qui depuis a été regroupé. Donc, c'était relié à la production mais c'est un groupe qui s'appelait Service énergétique qui faisait ces documents-là.

17 Q. Maintenant, ce document contient quand même un certain nombre d'informations regroupées. Vous pouvez peut-être nous dire pourquoi la même version ou le même type de document n'apparaît pas pour vos documents de quatre-vingt-dix-neuf (99) et de deux mille (2000)?

R. Pour quatre-vingt-dix-neuf (99), là,

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
C.-int. Me Hélène Sicard

malheureusement

je ne peux pas vous répondre. On peut vérifier. Peut-être parce qu'il n'y avait pas de changements comme tels, là, substantiels en tout cas par rapport à ce qui était prévu en quatre-vingt-dix-huit (98). Mais ce qui est sûr, c'est que, dans l'horizon actuel, il serait plus pensable ou plus possible, là, de faire ce genre de document-là, en tout cas pas sous ce format-là avec autant de détails pour la simple et bonne raison que, avec la Loi 116 qui introduisait le concept de distributeur et le concept que les approvisionnements au-delà de, où l'électricité patrimoniale devait être acquise sur les marchés par le distributeur, il n'est pas possible avant de savoir quel choix fait le distributeur de ses sources d'approvisionnement d'identifier un projet spécifique, donc sur le plan de la production et encore moins évidemment sur le plan du raccordement de cette unité de production au réseau de transport.

Donc, c'est à ce moment-là, c'est-à-dire au moment où le distributeur va faire son choix que le transporteur va être mieux en mesure de vérifier ou d'analyser les projets d'intégration de centrales. Donc, c'est à ce moment-là qu'on va pouvoir préciser les centrales dont on parle, donc d'avoir le même niveau d'information que celui qui était disponible en quatre-vingt-dix-huit (98) en termes de planification.

18 Q. Mais vous m'avez dit, là, vous avez peut-être un document comme ça pour quatre-vingt-dix-neuf (99) où il n'y aurait pas eu de...

R. Je pense que si on avait eu un document de quatre-vingt-dix-neuf (99), on l'aurait produit en preuve. Je pense que le fait qu'on n'en ait pas produit, c'est tout simplement parce qu'on n'en avait pas autre que celui qui a été fait en quatre-vingt-dix-huit (98).

19 Q. Mais malgré la réponse que vous venez de me donner, Monsieur Bastien, est-ce que les informations qui sont contenues à ce document-là ne sont pas des informations précieuses puis utiles pour vous permettre de faire une planification de réseau?

R. Il y a beaucoup d'informations, je pense, qui sont intéressantes et importantes pour faire une planification de réseau, mais qui débordent largement la question des nouveaux approvisionnements à la marge. Mais en ce qui concerne les nouveaux approvisionnements, ce qui est très précieux, c'est de savoir quelles sont les unités de production qui sont prévues, les capacités et les endroits où elles sont localisées.

C'est ça qu'on a discuté abondamment jeudi dernier. Alors, ce que je vous dis, c'est que dans le nouveau cadre réglementaire, il n'est pas possible d'identifier les sources d'approvisionnements, donc

les unités de production qui vont servir pour alimenter la charge locale tant et aussi longtemps que le distributeur n'aura pas fait son choix et fait approuver ce choix-là par la Régie de l'énergie. Au-delà de ça, c'est sûr que les producteurs qui veulent développer une unité de production pour des fins de transaction point à point, pour des fins d'exportation sont libres de le faire et ils n'ont pas à attendre l'appel de proposition du distributeur, et ils vont se manifester en temps opportun compte tenu des délais normaux d'intégration au réseau de transport.

Alors, ceux-là, ils vont être connus et ils vont être identifiés et ils vont être intégrés dans la planification du réseau de transport. Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a personne encore qui s'est présenté avec un projet pour des fins d'exportation et donc qui aurait été intégré en termes de la planification du réseau de transport. Bon.

(9 h 55)

- 20 Q. Donc juste une toute petite précision, donc je dois comprendre de ce que vous venez de me dire que tous les projets à l'heure actuelle que pourrait avoir Hydro-Québec seraient pour le distributeur?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Non, pas nécessairement.

21 Q. Avez-vous des exemples qui ne sont pas pour les distributeurs?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Non.

22 Q. Je vous...

R. Mais je peux quand même rajouter juste un bref commentaire, c'est que dans le nouveau contexte réglementaire, le producteur, pas plus que d'autres parties, des tiers, savent quel va être le choix du distributeur. Ce n'est pas impossible que le producteur mette en opération des centrales en vue de, éventuellement, faire une soumission au distributeur. Et s'il n'obtient pas gain de cause, s'il n'obtient pas un résultat positif de sa soumission, quand même utiliser cette unité-là pour exporter. Il n'y a rien d'exclus à cet égard-là.

23 Q. Changement de sujet, je vais vous parler du plan de gestion des actifs dans le sens, et je vous réfère à HQT-3, document 1, page 44, entre autres, et à votre réponse 5.1 à laquelle on référerait tout à l'heure, puisque dans cette réponse, vous faites état du plan de gestion des actifs.

Alors si vous regardez le tableau que nous avons à HQT-3, document 1, pouvez-vous nous indiquer dans laquelle, vous avez une série de cases,
* orientations +, * besoins +, * évaluation +, ça va,

l'avez-vous?

LE PRÉSIDENT :

Non, je ne sous suis pas.

Me HÉLÈNE SICARD :

O.k., HQT-3, c'est la preuve, page 44.

LE PRÉSIDENT :

Page 44.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je n'avais pas la bonne page.

Me HÉLÈNE SICARD :

24 Q. Dans laquelle de ces cases-là est-ce qu'on retrouve-rait de l'information sur la planification à moyen et long terme?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Je suis embêté de vous répondre, ça, c'est un processus de planification, pourriez-vous préciser votre question exactement ce que vous cherchez? Planification, en tout cas pour moi, personnellement, c'est un processus, ce n'est pas une donnée comme

telle.

25 Q. C'est un processus donc en suivant ce processus-là, vous arrivez à faire votre planification, o.k.? Est-ce qu'il serait, vous venez peut-être indirectement de répondre à ma question, est-ce que c'est dans le plan d'évolution, tout en bas, de la capacité de transit qu'on retrouverait la planification qui a été faite, ou ce que vous prévoyez pour le moyen et long terme?

R. Le plan d'évolution donne la résultante.

26 Q. De votre raisonnement pour faire votre planification?

R. Exact.

27 Q. O.k. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce qu'il y a dans ce document-là, à ce moment-là, dans le plan d'évolution de la capacité de transit?

R. Bien, c'est un peu, c'est ce que l'on vous a fourni comme information en preuve, où est-ce que vous avez les graphiques qui vous donnent qu'est-ce qui est requis en pérennité, ce qui était requis pour les projets qui découlent du verglas, les projets de croissance, les trois grands volets : pérennité, croissance et amélioration du réseau, donc les grandes enveloppes monétaires qu'on pense qui seraient requises pour le futur, ça donne vraiment la planification moyen et long terme.

28 Q. Et le détail de chacune de ces enveloppes-là ou la façon dont vous êtes arrivés à ces conclusions-là dans cette enveloppe, je retrouve ça où dans votre

cheminement?

R. C'est des grands programmes, les gestionnaires essaient, c'est un processus d'itération annuel qui donne toujours une vision moyen-long terme...

29 Q. Je peux vous...

R. Oui?

30 Q. Vous faites ça annuellement?

R. Oui.

31 Q. À chaque année, donc j'aurais un nouveau plan d'évolution de la capacité de transit?

R. Là, on vient de changer de sujet.

32 Q. O.k.

R. Plan d'évolution de la capacité de transit, c'est d'autre chose. On peut vouloir assurer la pérennité et assurer le maintien des enveloppes monétaires nécessaires à l'amélioration de la qualité ou de la fiabilité du réseau sans changer la capacité de transit. Ce qui va avoir un impact sur la capacité de transit, ça va être soit à la demande du distribu-teur, soit à la demande de producteurs qui veulent s'intégrer au réseau.

Donc la partie croissance de ce qui vous a été remis, comme disait monsieur Bastien tantôt, c'est probablement la partie la plus faible du document, compte tenu qu'on n'a pas de plan d'approvisionnement approuvé par la Régie; lorsqu'on va avoir ça, là, on va pouvoir dire :
* Bien, voici la résultante pour

cette partie-là. +

Ce qu'on vous dit, donc on vous a donné quel est l'ordre de grandeur pour ce qui est de la pérennité, de l'amélioration du réseau, la croissance en fonction de ce qu'on connaissait de façon historique ou ce qui avait été annoncé par anciennement Service énergétique, qui couvrait la demande, j'étais pour dire dans l'ancien monde, il y a deux ans, ils devaient s'assurer d'intégrer la croissance du distributeur et la croissance du producteur dans le temps, donc on, à peu près un point un (1,1 %), un point cinq pour cent (1,5 %) par année de croissance de charge. Maintenant, lorsqu'on va avoir le vrai plan d'approvisionnement du distributeur, là, on va pouvoir dire : * Bien, voici ce qui appartient à la charge locale puis voici ce qui est demandé par les autres. + Mais ça, on ne le sait pas actuellement.

33 Q. Donc ça, c'est un inconnu pour le moment?

R. Oui.

34 Q. Alors le document, vous avez, je vous ai interrompu, j'en suis désolée, vous avez commencé à parler d'un document que vous révisiez à chaque année?

R. Ce n'est pas, comment je pourrais dire ça, c'est, ce qu'on demande à toute la ligne de gestion par rapport aux préoccupations et aux analyses qui sont faites sur les états des équipements, de s'assurer à ce que les enveloppes de pérennité et

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
C.-int. Me Hélène Sicard

les grands programmes,

que ça soit sur les réfections de disjoncteurs, les remplacements de transformateurs, donc de s'assurer que, entre le prévu puis le réel, y a-t-il des réajustements à faire, des priorisations à faire.

Donc ça, c'est un processus annuel puis après ça, on fait une projection, qu'est-ce que ça veut dire sur un horizon de cinq à dix ans en fonction de ce qui était anticipé comme croissance au niveau de la charge ou s'il y a des besoins d'ajouts. Donc ça, c'est, on refait ce processus-là, parce que comme vous le voyez dans le, à la page 44, donc un des filtres importants, c'est l'évaluation de l'état des actifs. Donc ça, c'est un élément de filtre important.

Les besoins de capacité de transit, la charge locale, les services intégrés et les services point à point, si on a un nouveau client qui nous fait une demande d'étude d'impacts, lorsqu'on le sait, là, on va voir qu'est-ce que ça veut dire sur le réseau, est-ce qu'on est, est-ce que les installations sont en état de prendre cette croissance-là ou pas, est-ce qu'on doit faire des ajouts, qu'est-ce que ça veut dire comme influence sur le processus.

Donc cette itération-là, on le fait sur une base annuelle et ce que ça donne comme impacts, bien on

voit qu'est-ce que ça donne, les résultantes sur la base de tarification, notre préoccupation comme transporteur, on ne veut pas occasionner aucun choc tarifaire, donc qu'est-ce que ça veut dire, comment on doit réajuster nos, c'est un processus de gestion, ce n'est pas on rentre une affaire puis il y a une chose qui sort au bout, là, il y a du * thinking + dans ça pour pouvoir s'assurer qu'on puisse gérer constamment la base tarifaire sans causer d'impacts dedans.

Et après ça, bien ça donne comment les différents programmes vont pouvoir se réaliser. Et de ces programmes-là, les gestionnaires identifient, par la suite, qu'est-ce que ça veut dire dans les projets qu'ils ont à réaliser chez eux.

35 Q. Maintenant, je vais quand même vous poser la question : quelle a été la dernière mise à jour de tous ces documents-là, tout ce processus-là avec toutes ses étapes, quand est-ce que c'est la dernière fois qu'il a été, que le contenu a été revu ou révisé?

R. Pour ce qui est de la pérennité et croissance, je dirais que la dernière révision a été faite pour la fin de l'année deux mille (2000) pour préparer le Plan d'affaires 2001. Pour ce qui est des projets... excusez, pérennité et amélioration. Pour ce qui est de croissance, on a revu la base de tarification et

le plan d'évolution de la capacité de transit, compte tenu que la demande d'étude d'impacts de Gull Island est suspendue, donc ça, c'est revu à, on l'a exclu de dedans, là.

36 Q. Est-ce que ce sont des documents très volumineux, est-ce que tout ça est constaté quelque part?

R. Moi, ce que je comprends de votre question et la réponse que je pourrais donner à cette étape-ci, ma compréhension, je n'ai pas vérifié avec ceux qui produisent le document, ce n'est pas plus volumineux que ce qu'on a déjà produit comme document actuel-lement au niveau de ce qui a été déposé en preuve, qui sont les données initiales quatre-vingt-dix-huit (98).

Est-ce qu'on a dû, nous autres, pour nos opérations courantes, mettre ça à jour? Oui, on a dû mettre ça à jour pour nos opérations courantes. Ce que je vous dis, c'est que les ordres de grandeur et les enveloppes n'ont pas bougé sinon que pour la partie crois-sance.

37 Q. Sous réserve de votre décision sur la mise à jour des documents, si c'était possible d'avoir une mise à jour?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, il me semble que c'est un autre problème, là.

Me HÉLÈNE SICARD :

O.k.

LE PRÉSIDENT :

Pour l'année deux mille (2000)...

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... il y a eu un engagement de pris de la part d'Hydro-Québec de fournir certains documents le vingt-six (26) avril.

Me HÉLÈNE SICARD :

On vérifiera alors si...

LE PRÉSIDENT :

Mais je n'avais entendu que ça faisait partie de, c'est parce que vous tournez beaucoup autour de la planification puis on a dit que ça ne serait pas le thème numéro 1 de cette cause-ci, la planification. Parce qu'il faut bien comprendre qu'il y a toute la question de l'article 73 puis on ne fera pas le procès de 73 ici, parce que le règlement, il est publié puis il va suivre son chemin.

Puis il y a toute la question de la planification, le

plan de ressources d'Hydro-Québec, qui est un autre item qu'on ne fera pas ici, ça fait que vous êtes sur un sentier étroit. Et puis il s'agit d'aller chercher ce qu'on a besoin pour décider dans cette cause-ci, comme on a dit, pour éviter des chocs tarifaires, mais on n'ouvrira pas la porte toute grande à la planification.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je vais retirer ma demande de toute façon mais pour vous rassurer, on n'a pas l'intention de faire le procès de 73 ici.

LE PRÉSIDENT :

Tant mieux.

Me HÉLÈNE SICARD :

Par contre, il y a peut-être des choses que 73 ne couvre pas.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais je sais qu'il y a des éléments qui sont chevauchants, parce qu'on est dans une période d'évolution lente et sereine, mais lente.

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors je vais continuer. Alors je vais essayer de vous donner des thèmes avant de vous poser des

questions. Je vais vous parler de la planification intégrée, transport et non-transport, pour les prochaines questions.

- 38 Q. Et c'est une large question. Considérez-vous, Monsieur Vaillant, qu'à la fois TransÉnergie et Hydro-Québec sont ou devraient être à l'avant-garde de l'industrie de la planification et de la méthodologie en matière de transport?

Me F. JEAN MOREL :

C'est effectivement très large.

Me HÉLÈNE SICARD :

Bien un oui ou un non pourrait suffire.

Me F. JEAN MOREL :

Un oui et un non en plus.

M. DANIEL VAILLANT :

- 39 Q. Vous me permettrez de répondre, pour TransÉnergie, c'est oui.

Me HÉLÈNE SICARD :

- 40 Q. O.K. Maintenant, ce qui nous intéresse, nous, particulièrement, c'est la recherche de solutions qui sont optimales, tenant compte, non seulement des options de transport, mais également des solutions non-transport. Alors est-ce que vous considérez que vous

êtes également optimal dans la recherche de solutions non-transport?

R. Je vous dirais qu'on est optimal dans les solutions transport. Je ne peux pas me prononcer sur...

M. MICHEL BASTIEN :

R. Et en ce qui concerne le volet non-transport, je peux peut-être intervenir à ce stade-ci pour dire qu'on cherche aussi à être optimal du côté global, c'est-à-dire transport et non-transport, mais c'est plus du côté du distributeur que cette préoccupation se retrouve. Puisque c'est lui qui, ultimement, va assumer, et la facture de transport et la facture du non-transport.

41 Q. Mais vous me comprenez peut-être mal quand je parle de non-transport dans le sens où à titre de transporteur, vous pouvez faire des recommandations au distributeur quand même, et lui dire : * Écoute, là, on n'a pas besoin de mettre tel équipement si tu fais telle chose. + Est-ce que vous êtes au courant de ces solutions-là, puis est-ce que vous les étudiez?

M. DANIEL VAILLANT :

R. On a des exercices de ce type-là avec le distributeur. Exemple, des communautés qui sont non reliées. Donc je vous dirais que, fondamentalement, installer des grandes lignes de transport pour relier des communautés non reliées aujourd'hui, c'est sûr que

nous autres, en fait du mégawatt transporté, ça fait beaucoup de distance à couvrir. Donc on pose beaucoup et énormément de questions au distributeur s'il ne peut pas trouver une autre solution avant qu'on puisse mettre, avant de mettre une ligne, parce que, pour nous autres, entre guillemets, toute proportion gardée, ce n'est pas payant. Donc on fait beaucoup d'efforts avec le distributeur pour trouver, soit des solutions novatrices en transport, des nouvelles technologies. On pose beaucoup de questions ou on * challenge + les fournisseurs pour trouver des nouveaux concepts de transport si le distributeur, lui, ne peut pas s'approvisionner de façon spécifique locale.

La même chose dans les cas de solutions alternatives d'urgence dans des communautés qui sont reliées, je dirais, de façon radiale par des lignes de transport dans des zones à risque, afin d'éviter de faire de doubler certains liens de raccordement dans des petites localités, on s'assure avec le distributeur de trouver des solutions d'urgence alternatives.

42 Q. Est-ce que vous suivez de près ce que font d'autres...

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Je voudrais donner peut-être un complément d'information là-dessus, sur la planification. Dans la

fonction distribution du distributeur, il y a toujours un exercice aussi d'optimisation qui est fait à savoir : est-ce qu'il est mieux de mettre un équipement, soit de transport ou de distribution. On choisit toujours l'équipement de meilleur coût pour rencontrer le besoin d'alimentation. Ça fait que ça c'est un exercice qui se fait constamment. Puis concernant le plan d'approvisionnement, bien ça sera au distributeur de démontrer comment qu'il a choisi sa ressource au meilleur coût, tenant compte aussi du transport.

- 43 Q. O.K. Ça fait deux fois, quand vous me dites :
* meilleur coût +, je comprends meilleur coût économique?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

- 44 Q. Maintenant êtes-vous au courant, puis avez-vous, est-ce que vous vous informez de ce que font d'autres organismes ailleurs qui gèrent des réseaux de transport, puis de quelle façon ils abordent ces solutions transport, non-transport?

R. Pour moi ce n'est pas clair votre question.

- 45 Q. Par exemple, avez-vous regardé ce que fait PJM, Pennsylvania, New Jersey and Maryland, dans son étude d'approche de choix, est-ce que je fais du transport, est-ce que je fais du non-transport, quand j'ai besoin de faire passer?

R. Je ne peux pas vous parler du cas de PJM. Je vous dirais que, nous autres, comme transporteur, notre préoccupation c'est de fournir la solution la plus économique, rentable au distributeur. Et on voit les autres sources comme étant des compétiteurs, et on présume que le distributeur nous met en compétition avec d'autres solutions, donc on est, j'étais pour dire, aux aguets de pouvoir fournir des solutions technologiquement viables et économiquement acceptables pour le distributeur, compte tenu que, bon an mal an, avec le futur, on va avoir de plus en plus de compétition dans le marché.

Maintenant je ne suis pas au fait des éléments de choix, des éléments qui vont servir de base au choix pour le distributeur pour ces différentes sources-là.

46 Q. Vous nous avez dit que le présent réseau de transport était avant tout conçu pour desservir la pointe et la charge locales.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Vous vous adressez à moi?

47 Q. C'est vous qui avez répondu, alors c'est ça.

R. Le réseau de transport, il est particulièrement sollicité à la pointe hivernale.

48 Q. Non, la question était, là, juste une confirmation, puis j'ai compris que vous me la donniez en baissant la tête. C'était que vous nous avez dit que le

présent réseau de transport est conçu d'abord et avant tout pour desservir la pointe et la charge locale?

R. Il est desservi pour répondre au besoin de pointe.

49 Q. Vous nous avez également expliqué, jeudi dernier, que vous cherchez des clients de point à point, pour maximiser l'utilisation du réseau dans vos courbes, en dehors de la pointe, quand les petites échelles étaient moins hautes.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

50 Q. Correct. Maintenant, j'aimerais savoir si dans ce contexte, avec ces données-là, si ça implique que vous refuseriez le service de transport ou décourageriez le service à des clients de point à point, qui chercheraient à l'utiliser au moment de la pointe?

R. Si on n'a pas la capacité, on dirait au client de faire une demande d'étude d'impacts pour vérifier l'impact sur la base tarifaire et, encore là, on va vous expliquer, je pense que c'est dans le thème 6 sur la commercialisation, de quelle façon qu'ils font pour dire : * Bon, bien, un investissement ne doit pas dépasser tant du mégawatt transporté. + Donc c'est * capé +. Donc on fait une demande d'étude d'impacts, puis après ça, on lui donne c'est quoi

l'impact, soit si on est capable d'intégrer sur la base, soit que, lui, il va falloir qu'il paie la différence. Mais il n'y a pas, on n'incite pas, sauf que, sinon, d'utiliser ce qu'on a déjà. Et si on ne l'a pas, demande d'étude d'impacts.

51 Q. O.K. Mais vous ne découragez pas puis vous n'avez pas de principes, de règles ou de politiques qui font que vous allez refuser le service ou que vous allez décourager le service pendant les pointes, pour les clients de point à point?

R. Est-ce que vous parlez dans un mode long terme ou d'en temps réel? Les réponses sont différentes.

52 Q. Alors d'abord long terme.

R. À long terme, non.

53 Q. O.K. Et en temps réel?

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. En exploitation en temps réel, la priorité est toujours donnée dans le calcul du TTC qui est le * Total Transfert Capacity +. La priorité est donnée à la charge locale. Donc le TTC qui est affiché pour les services de transport exclut ce qui est requis pour la charge, le service en réseau intégré ou la charge locale. Donc ceci est en priorité. Donc les réservations qui sont faites point à point sont ce qui est disponible au-delà de cette capacité-là.

(10 h 20)

54 Q. Alors brièvement, demande d'autorisation, Monsieur

Bastien, vous nous avez fait une présentation intéressante jeudi dernier sur... qui touchait entre autres le futur projet de règlement 73 et j'aurais une question pour vous. Est-ce que je dois comprendre de l'exposé que vous avez fait jeudi touchant les modalités d'approbation et le projet de règlement sous l'article 73 de la Loi, qu'il est de l'intention d'Hydro-Québec de déposer dans le cadre de chaque demande d'autorisation de projet votre plan de transport à moyen et long terme pour tout le réseau de manière à ce que la Régie puisse l'étudier et qu'elle puisse l'approuver.

M. MICHEL BASTIEN :

R. La réponse, c'est non.

55 Q. Je passe maintenant à HQT-3, planification du réseau, document 1, page 34, vous nous dites et je résume :

qu'un des principes directeurs exige que le planificateur du réseau de transport voit à ce que les solutions qu'il recommande soient toujours acceptables sur les plans économique et environnemental.

Vous continuez un peu plus loin :

Les solutions retenues doivent

*toujours représentées le meilleur
choix des points de vue technique,
économique et environnemental à
fois.*

et vous concluez :

*La faisabilité technique, économique
et environnementale doit être
établie avant que TransÉnergie
n'aille de l'avant avec un projet.*

Suite à cet énoncé, le RNCREQ vous a posé la question 16.1 qu'on retrouve à HQT-13 document 14, page 25 et 26 qui se résume... alors entre autres s'il fallait également démontrer qu'il n'existe pas de solutions constituant un meilleur choix sur les plan technique, économique et environnemental avant que TransÉnergie n'aille de l'avant avec un projet même si ses solutions impliquent des investissements en production ou en efficacité énergétique au lieu d'en transport. Puis là, vous nous avez répondu :

*Que trois situations pouvaient se
présenter.*

Et on retrouve les trois situations décrites à la page 25, HQT-13, document 14. Alors, je vous réfère d'abord à la première situation.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
C.-int. Me Hélène Sicard

TransÉnergie doit

apporter une addition ou une modification à son réseau pour ses propres besoins, améliorer la fiabilité du réseau, par exemple, et aucune autre solution de rechange, efficacité énergétique, production décentralisée, etc. n'est possible.

Dans cette première situation, pouvez-vous me dire qu'elle sont les démarches entreprises par TransÉnergie pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autre solution de rechange à moindre coût économique, environnemental et social touchant la production et la consommation d'énergie?

M. DANIEL VAILLANT :

R. TransÉnergie ne fait pas ce genre de démarche-là.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je pense qu'il est important de préciser, de bien comprendre, c'est que, comme je le soulignais jeudi dernier, ces démarches-là sont en amont par le distributeur qui, lui, ultimement, comme on le disait va assumer la facture globale de toutes ses activités allant de la fourniture en passant par le transport et incluant la distribution. Donc, c'est le distributeur qui est le premier intéressé à minimiser sa facture globale, et c'est à travers cette préoccupation-là qu'il va se questionner sur, est-ce que la production distribuée est une avenue

intéressante ou pas pour moi? Est-ce que des programmes d'économie d'énergie sont des avenues intéressantes ou pas pour moi? Et il va faire donc une analyse un peu plus globale, et le transporteur, lui, comme on vous l'a soumis la semaine dernière et qu'on répète un peu ce matin aussi, le transporteur, lui, va chercher à optimiser à l'intérieur des problématiques de transporteur, quels sont les différents corridors, quels sont les différentes avenues les moins coûteuses et plus intéressantes sur le plan social, sur le plan environnemental pour pouvoir répondre...

56 Q. Si je peux vous interrompre une seconde?

R. Oui.

57 Q. C'est parce que...

R. Vous pouvez.

58 Q. Ce que vous m'avez répondu, dans les trois situations, votre réponse c'est :

TransÉnergie doit apporter une addition ou une modification à son réseau pour ses propres besoins.

On parle pas des besoins du distributeurs là dans cet item 1-là, on parle de pour ses propres besoins et ma question était dans ce sens-là...

M. DANIEL VAILLANT :

R. Est-ce que je peux vous donner un exemple?

59 Q. Oui.

R. Prenez l'exemple d'un projet de bouclage qui a été parlé de Gaspé-Micmacs qui se trouve être dans ce coin-là ici là, donc on a le poste Gaspé et un autre poste un peu plus loin qui sont radiales sur une même ligne, je me souviens pas du niveau de tension, je pense c'est 120 kV là ou 161 kV qu'on me dit, donc était radial sur une seule ligne, 161 kV. Donc, on a des problèmes de pérennité sur cette ligne-là et en même temps, bon, c'est une ligne qui est le long du littoral qui peut être affectée par des intempéries, et lorsque la ligne a des dommages, ça prend plusieurs heures sinon on peut quasiment compter ça en journée le temps d'intervention pour pouvoir rétablir l'alimentation de Gaspé et du poste un peu loin. Donc, ce qui a été fait, c'est qu'on a raccordé une deuxième ligne dans un corridor différent pour aller chercher Gaspé. Donc, on a fait une boucle pour pouvoir diversifier la source. Maintenant, est-ce qu'on a prévu d'avoir d'autres sources pour alimenter quand la ligne est à terre, est-ce qu'on a vérifié avec le distributeur, bon, est-ce que c'est acceptable de vivre l'impact? Ils ont dit : * Non, écoute, regarde aux nombres qu'on est rendu,+ je ne me souviens par coeur là, c'était plusieurs heures les dernières années que des événements ont causé des

interruptions pour ces localités-là, donc la solution transport qu'on a proposé, ça été de faire une boucle pour pouvoir diversifier la source.

Alors, c'est comme ça que l'exercice est fait. Moi, je peux pas dire si le distributeur, lui, peut s'approvisionner de façon différente, je lui ai fourni une option.

60 Q. Est-ce que je dois donc comprendre de l'exemple que vous me donnez que la recherche d'autres solutions, des solutions de rechange à moindres coûts économique, environnemental et social finalement, vous passez ça au distributeur? Ce n'est pas vous autres qui le faites?

R. Exact.

61 Q. Du point de vue des ressources, lorsque le distribu-teur dit : * Écoute, j'ai besoin d'une source qui vient du réseau principal, + donc c'est nous autres qui raccordent... Maintenant, si lui est capable d'avoir sources locales, nous autres on va lui dire : * Bien, écoute, on va vérifier avec toi, c'est quoi l'impact d'avoir des sources locales sur le réseau, + parce que c'est un peu comme votre maison personnelle, si vous connectez un génératrice à l'intérieur de la maison, bien le réseau, lui, il n'est pas fait pour recevoir une génératrice en même temps que vous êtes sur le réseau. Donc, c'est un ou c'est l'autre là, donc il faut modifier le système

électrique si on raccorde des sources de production, puis on lui donne aussi l'impact de faire cette modification-là si il y a une solution de ce type-là.

- 62 Q. O.K. Monsieur Vaillant, je vais vous référer maintenant, et on est toujours dans le contexte là des trois situations présentées là à HQT-13, mais on va ajouter par-dessus le document HQT-7, document 4.3 qui s'intitule * projets majeurs, explications, commentaires + et qui nous décrit brièvement les projets majeurs complémentaires dans le présent dossier. Alors, c'est un document de 32 pages...

LE PRÉSIDENT :

HQT-7 quoi vous avez dit?

Me HÉLÈNE SICARD :

Document 4.3 qui s'intitule * projets majeurs, explications complémentaires. +

M. DANIEL VAILLANT :

R. Quelle page, s'il vous plaît?

- 63 Q. 4.3, page 1 à 32 pour le moment. Quelle page, je vais demander votre collaboration? Est-ce que... oui, alors ce document que vous nous soumettez, je présume que tous les projets qui sont ici sont d'une catégorie ou d'une autre soit situation 1, situation 2 ou situation 3?

R. Ça devrait.

64 Q. O.K. Première prémisse, c'est qu'il y en a que vous voulez exclure comme étant ni dans 1, ni dans 2, ni dans 3?

R. Si vous me laissez juste quelques secondes, je vais juste m'assurer que les trois catégories couvrent toute là.

65 Q. Pour sauver le temps...

R. Ce que j'en comprends de 1, 2, 3, ça ne couvre pas les besoins de pérennité.

66 Q. Ah! Donc quatre situations pourraient se présenter au lieu de trois?

R. Oui.

67 Q. Pouvez-vous nous décrire la quatrième situation?

R. Un projet de pérennité, donc un programme, mettons, de remplacement de transformateurs dans un poste donné parce que les transformateurs ont atteint leur vie utile et on n'est plus capable de maintenir leur capacité.

68 Q. O.K. Je vais vous demander si ça vous était possible, avant je vais... Pouvez-vous vite me dire là, s'il y a un ou deux projets qui seraient de la situation 1 dans les projets qu'on a ici?

R. En comprenant que le projet 1 c'est de l'amélioration?

69 Q. Bien selon ce que vous avez décrit là. TransÉnergie doit apporter une... je vous invite... écoutez, je vais vous inviter à relire les trois situations que vous avez décrites à votre réponse, 16.1...

- R. Si vous voulez, on va lire les projets.
- 70 Q. Est-ce qu'on pourrait demander, Monsieur Vaillant, est-ce que vous pourriez, au cours de la journée, nous regrouper les projets, nous donner pour chacun des projets que vous avez ici, s'il appartient à un, deux ou trois, puis maintenant, je vais ajouter quatre.
- R. Pour les projets du document HQT-7, document 4.3.
- 71 Q. C'est ça.
- R. Oui, on peut vous faire ça.
- 72 Q. Oui. Merci. Alors ça sera engagement numéro 20, s'il vous plaît.

ENGAGEMENT-20 : Regrouper les projets sous 1, 2, 3 ou 4 et indiquer ceux de plus de vingt-cinq millions (25 M\$)

- 73 Q. Et pouvez-vous en même temps nous indiquer lesquels de ces projets ont des coûts qui ont dépassé vingt-cinq millions (25 M\$)? Est-ce que ça vous est possible, Monsieur Vaillant dans votre engagement de faire ça aussi?

M. MICHEL BASTIEN :

- R. Ce que je comprends de nos questionnements, c'est que tantôt on parlait d'un engagement pour aujourd'hui. Je pense que l'ordre d'importance de votre engagement qu'on nous invite à prendre, déborde largement la

question, la journée d'aujourd'hui. Il faudrait qu'on examine ça attentivement.

Me F. JEAN MOREL :

D'autant plus que le témoin qui donne l'engagement est déjà ici.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui, oui, je comprends ça.

Me F. JEAN MOREL :

À être contre-interrogé. Ça fait que je ne sais pas quand est-ce qu'il sera libéré aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Cependant, Maître Morel, j'aimerais ça si vous aviez le temps aujourd'hui, de jeter un coup d'oeil du côté des engagements pour qu'on fasse une révision. On est rendu à vingt (20). Et puis lesquels ont été répon-dus, puis lesquels vont être répondus, dans quel laps de temps, parce qu'il va falloir qu'on fasse un suivi de ça. Puis j'aimerais ça que peut-être en revenant ce midi.

Me F. JEAN MOREL :

Je vais essayer.

LE PRÉSIDENT :

On passe en revue les différents...

Me F. JEAN MOREL :

Oui, je vais essayer, mais évidemment on est parti avec une belle brochette d'engagements, jeudi.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me F. JEAN MOREL :

Ça a été un long week-end de Pâques. Des tâches avaient été, ont été distribuées. Mais dans quelle mesure c'est à être complété, je pense que c'est aujourd'hui, là.

LE PRÉSIDENT :

Que vous devriez avoir des résultats.

Me F. JEAN MOREL :

Non, aujourd'hui qu'il y a le plus de travaux qui se font. Je vais tenter d'informer la Régie dès que je pourrai de l'avancement de ces travaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. DANIEL VAILLANT :

Peut-être Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

74 Q. Oui.

R. Si vous me permettez un point d'information. Ma compréhension, lorsqu'on a fait ce regroupement-là, c'était à titre indicatif pour donner un élément d'information sur les différents thèmes de projets, sans être des projets spécifiques avec une recommandation spécifique. Dans ça, ma difficulté et pourquoi je mets un bémol à répondre rapidement, dans certains projets, il y en a là-dedans que c'est un regroupement de différents projets. Donc là, moi, je veux bien m'assurer qu'on a, qu'on conservera le même genre de regroupement, puis de voir où est-ce qu'en sont ces coûts-là. Ça, ça peut prendre un certain temps. Mais si on veut avoir des enveloppes, moi, je dirais approximatives, et sans qu'on s'engage à dire bien c'est ce chiffre-là.

75 Q. Approximatives, ça va aller.

R. Approximativement, on va essayer de vous donner des ordre de grandeur.

76 Q. Maintenant à la question : pouvez-vous nous dire lesquels étaient de plus de vingt-cinq millions (25 M\$), allez-vous être capable de l'indiquer?

R. Oui.

77 Q. Merci. Alors vous avez noté. Merci. Alors maintenant,

je vais passer à un autre sujet qui était le
verglas. Mais en fait...

LE PRÉSIDENT :

C'était l'engagement?

Me HÉLÈNE SICARD :

20.

- 78 Q. Alors HQT-3, document 1, page 32. On comprend que, suite au verglas de quatre-vingt-dix-huit (98), vous avez adopté une nouvelle approche conceptuelle, axée davantage sur la topologie même des infrastructures du réseau. Et vous nous dites, vous avez diversifié les sources d'alimentation en électricité et utilisé des corridors géographiquement distincts pour éviter qu'un même phénomène climatique affecte toutes les lignes. Et on vous a posé une question qu'on retrouve à HQT-13, document 14, page 28, et en réponse, et je suis dans le bas de la page 28, vous nous dites que le choix d'utiliser des corridors géographiquement distincts risque d'augmenter le coût du service de transport. Je comprends bien que vous parlez ici de coût économique. Correct?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

- 79 Q. Seriez-vous d'accord avec moi que ce choix risque également d'augmenter les coûts environnementaux

reliés au service de transport?

R. Je n'ai pas de balises, je n'ai pas de grille économique qui me permet de comparer les impacts environnementaux à un autre type d'événements. Donc ça c'est une question de perception. Je ne me prononcerai pas là-dessus.

80 Q. O.K. Maintenant, vous nous dites également, dans ce même document, et je vous réfère au tout bas de la page :

qu'une approche parcimonieuse...

En fait, c'est l'avant-dernier paragraphe, la dernière phrase :

Une approche parcimonieuse dictera le choix de la meilleure solution, tant sur les plans technique et environne-mental qu'à l'égard des publics concernés

* Une approche parcimonieuse +, j'aimerais que vous m'expliquez ce que vous entendez par ça, s'il vous plaît. Ou alors...

R. Dans le sens qu'on ne présume pas de la solution. L'objectif qu'on a mis d'avant et qu'on a proposé à la fois au Comité Warren et à la Commission Nicolet. Et ce qui a été retenu c'est de réalimenter cinquante pour cent (50 %) de la charge en quatre jours et cent pour cent (100 %) de la charge en vingt et un (21)

jours, si je me souviens bien. Il faudrait révérier les textes. Donc * parcimonieux +, ça veut dire qu'on va tenir compte dans quel genre de situation géogra- phique qu'on est, les impacts, les choix de solutions possibles, des solutions transport, des solutions distributeur et des solutions que le milieu peut apporter pour éviter de faire des investissements inutiles. Et si on a à investir, de s'assurer que les investissements qu'on va faire vont couvrir les besoins, je dirais moyen terme déjà anticipés.

81 Q. O.K. Alors vous nous dites, là, vous allez regarder les solutions que les milieux peuvent apporter. Est-ce que je dois comprendre qu'il y a une consultation du public dans votre approche?

R. La mécanique qu'on a actuellement, que le distribu- teur a, et auquel on participe. On n'est pas le moteur dans ça, c'est le distributeur. Le distribu- teur fait déjà - et tel que la Commission Nicolet l'avait mentionné - dans des rencontres avec les autorités des différents territoires concernés, que ça soit les MRC, les municipalités, le ministère qui s'occupe de la sécurité publique, pour s'assurer d'avoir à la fois des mesures de mitigation et les solutions de part et d'autres optimum possibles.

Maintenant, moi, je ne me prononcerai pas pour tous les scénarios que le distributeur regarde. Et lorsque ça implique des solutions de transport, bien on

regarde avec lui, c'est quoi qu'on peut faire, quelle est la meilleure source qu'on peut sécuriser pour lui. Donc des fois, ça peut impliquer que lui va investir sur une ligne de distribution au lieu que nous autres on fasse un renforcement sur une ligne de transport.

82 Q. Et pouvez-vous m'expliquer, là, je comprends tout ce que vous me dites, mais vous nous avez répondu : * une approche parcimonieuse dictera le choix de la meilleure solution, tant sur les plans technique et environnemental. + Alors pour vous, la meilleure solution environnementale, elle se situe où? Ça veut dire quoi quand vous nous dites ça?

R. Vous comprenez que lorsqu'on parle de solutions environnementales, pour nous autres comme transporteur, c'est en fait quand on est en mesure de respecter l'ensemble des mesures d'atténuation qu'on a pu identifier ou qui ont découlé de projets antécédents. On ne remet pas en cause notre solution. Disons qu'on essaie de proposer la meilleure solution qui peut rencontrer les différentes préoccupations qui ont déjà été énoncées. Et cette solution-là, dans certains cas, peut, je dirais, si on arrive avec une solution technologiquement acceptable dans le cas du verglas où est-ce qu'on sait, mettons, avec une mesure thermique, on est capable de pouvoir maintenir l'alimentation d'une région donnée, et cette solution-là est viable à long terme, c'est celle-là

qu'on va proposer.

Donc, oui, c'est parcimonieux, on ne s'en va pas avec du renforcement mécanique partout. On ne s'en va pas avec des projets de bouclage partout. On a un processus d'analyse pour s'assurer qu'on fait le meilleur choix possible en évitant de faire des investissements massifs.

83 Q. Merci.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

J'aimerais juste apporter un complément. On tient compte aussi dans l'évolution du réseau, on l'a mentionné que la flexibilité de l'exploitation, on voulait aussi préconiser les maillages de réseau lorsque c'était possible, dans les avenues de développement. On a, par exemple, si on peut avoir des avenues de développement des fois qu'on peut avoir identifié une solution poste uniquement, pour alimenter une région quelconque. Et il y a une solution ligne aussi qui pourrait donner par exemple une diversité d'alimentation territoriale. Ça fait que ça, ça peut être très intéressant pour faire face à des situations de verglas. Ça fait que c'est des solutions qu'on va, c'est des éléments qu'on prend aussi dans les choix techniques qu'on fait.

84 Q. Maintenant, je vais vous référer, et je suis toujours dans le verglas, à votre réponse 22.1 a), à la pièce

HQT-13, document 14.1, page 2. Alors c'est la deuxième série de questions du RNCREQ.

(10 h 45)

LE PRÉSIDENT :

Quelle page?

Me HÉLÈNE SICARD :

Page 2.

85 Q. Alors vous nous dites :

Il existe un consensus parmi tous les observateurs et experts en climatologie à savoir que la tempête de verglas de janvier 1998 a été exceptionnelle tant par son étendue, son intensité que sa durée. La période de retour d'une telle tempête est estimée à plusieurs centaines d'années.

Or, dans votre preuve, et je réfère ici, puis vous n'avez pas nécessairement besoin d'y aller mais vous le pouvez, à HQT-7, document 14.1, page 2, ce qu'on vient de lire, et à HQT-7, documents 4.2 et 4.3, on retrouve à HQT-7 des investissements très importants qui sont toujours en cours d'ailleurs pour une partie, dont la justification est reliée au verglas.

Correct?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

86 Q. Pouvez-vous nous expliquer comment vous conciliez l'extrême rareté d'une telle tempête avec un programme d'investissements aussi vaste?

R. Deux éléments. Le premier élément : c'est arrivé, donc on ne veut pas savoir, donc on ne peut pas invoquer le fait qu'on ne le sait pas. Deuxième élément : l'impact; il a été invoqué à différentes tribunes, dont celle du gouvernement, que l'impact était inacceptable et que le gouvernement a demandé à Hydro-Québec de proposer des solutions qui vont limiter les impacts.

Donc pour faire face à ces deux impératifs-là qu'on sait que c'est possible, ce n'est pas juste une probabilité. Deuxièmement, que l'impact a été jugé inacceptable compte tenu de ce que la population québécoise a vécu sur les territoires impliqués. On a proposé les solutions qui sont les projets d'investissements massifs, actuellement les projets de bouclage, et je vous dirais qu'on est en cours de préparation d'un programme long terme qui va proposer aussi des solutions long terme pour pouvoir limiter les impacts dans les autres territoires, que ça soit le territoire de Québec ou de la Gaspésie.

87 Q. Maintenant, je comprends que le verglas est arrivé mais je comprends aussi de votre réponse qu'il y a,

enfin, une faible probabilité que ça revienne, je comprends quand même votre idée de protection, mais est-ce que vous faites des efforts comparables à ce que vous faites maintenant dans le verglas pour protéger les Québécois contre d'autres risques dont la probabilité est d'un ordre de grandeur comparable, par exemple des tremblements de terre?

R. Oui.

88 Q. Vous faites les mêmes investissements pour ça?

R. On fait les mêmes études et on s'assure d'avoir des moyens de mitigation qui généralement n'ont pas besoin d'avoir le même effort d'investissement.

89 Q. O.k. Maintenant, à la page 11...

Me F. JEAN MOREL :

Un instant.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Un complément d'information, on a parlé, la semaine dernière, des caractéristiques d'équipements, on a une région qui est particulièrement sensible aux phénomènes sismiques, c'est la région de Charlevoix puis effectivement, on est dans une zone sismique où est-ce qu'on a des caractéristiques spéciales pour nos équipements.

Me HÉLÈNE SICARD :

90 Q. O.k. Maintenant, à la page 11 de votre

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
C.-int. Me Hélène Sicard

présentation,

vous nous mentionnez que le déglacage des lignes, et les procédures de déglacage se sont améliorées grandement et que vos interventions dans ce domaine, vous continuez de les faire, et vous continuez de développer des nouvelles techniques de déglacage, est-ce correct?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

91 Q. O.k. Maintenant, est-ce qu'il y a des nouvelles techniques déjà en place, j'ai bien compris?

R. Oui.

92 Q. Par rapport à quatre-vingt-dix-huit (98). Maintenant, si les techniques de déglacage avaient été, qu'on a aujourd'hui, avaient été en place en quatre-vingt-dix-huit (98) sur votre réseau, pouvez-vous nous dire si les dommages et inconvénients qu'a subis la population auraient été moindres?

Me F. JEAN MOREL :

C'est une question hypothétique, Monsieur le Président, on commence par * si +, * Si on avait su aujourd'hui, est-ce que hier aurait été pareil? +, je pense ce n'est pas une question qui est juste.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je pense qu'ils savent lesquels de leurs équipements, ils ont assez étudié la situation du verglas pour

voir et savoir à quoi étaient dûs les divers bris. Parmi les mesures et le développement technique qu'il s'est fait depuis, face à la pression du verglas, on a développé des nouvelles techniques de déglacage. Je pense que les témoins devraient être en mesure de me dire que s'ils avaient été, s'ils avaient eu à leur disponibilité ces techniques-là en quatre-vingt-dix-huit (98), est-ce qu'on aurait pu avoir un moindre choc que ce qu'on a eu.

LE PRÉSIDENT :

Maître Sicard, la question que l'on se pose, c'est où vous vous en allez, finalement, avec toutes ces questions-là, parce que on rentre dans la planification à plein avec ça puis je me demande, ça va vous donner quoi au niveau de la cause tarifaire?

Me HÉLÈNE SICARD :

Il y a des investissements importants qui sont chargés, ou qui seront, dont on va ressentir les impacts éventuellement, il y a des mesures...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous dites...

Me HÉLÈNE SICARD :

... il y a des lignes qui sont bâties aussi face au verglas, peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais votre question, c'était : * S'il y a
avait eu ces investissements-là... +

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

* ... ou ces techniques-là d'implantées, est-ce
que les impacts auraient été semblables? +

Me HÉLÈNE SICARD :

O.k., mais écoutez, la prochaine question peut
peut-être vous éclairer, c'est que, dépendant de
la réponse du témoin, j'aurai une question quant à
la nécessité de tous les projets de bouclage qui
sont présentement en cours.

Me F. JEAN MOREL :

Même là, ma consœur aura des questions, moi,
j'aurai des objections quant aux projets de
bouclage, les actifs qui sont présentement dans la
base de tarification sont, en vertu de l'article
164.1 de la Loi, présumés prudemment acquis et
utiles, les projets de bouclage de Grand-Brûlé-
Vignan et la deuxième partie de Montérégie ne sont
pas dans la base de tarification pour l'année
témoin deux mille un (2001), donc n'ont pas
d'impacts et ne sont pas

pertinents à la présente cause.

Me HÉLÈNE SICARD :

Par contre...

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez quelque chose à rajouter?

Me HÉLÈNE SICARD :

Il y a des investissements qui ne sont pas dans la base, il y en a d'autres qui y sont, qui ont été reconnus prudemment acquis, c'est vrai, mais je pense qu'il y a quand même là un sujet d'intérêt pour la Régie et quelque chose qu'on devrait regarder, même brièvement.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est au niveau de la base de tarification qu'on devrait traiter ça ou, actuellement, dans la planification?

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Je sais que, avant que vous arriviez, je vais demander aux procureurs qui viennent au micro de hausser le ton un peu parce que c'est * border line +, moi, j'ai de la misère à vous entendre, je ne suis pas certain qu'en arrière, on vous entend aussi fort que ça.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je m'excuse, c'est parce que j'ai déjà fait le...

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Ça va pour tout le monde, mais on vous entend, on est en avant puis on vous voit puis on vous entend tout juste.

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors, pour répondre à la question, ce serait au niveau de la planification.

LE PRÉSIDENT :

Bon, écoutez, on va vous autoriser à poser quelques questions, voir dans les faits où vous vous en allez, parce que ce n'est pas clair pour nous autres, la pertinence de ce que vous touchez comme sujet, mais enfin, je pense que les témoins sont quand même des témoins fort compétents dans leur domaine, on est à la limite de l'homme de métier très compétent et de l'expert, il y a des zones où on peut poser des questions même hypothétiques.

Me HÉLÈNE SICARD :

Et c'est dans leur planification.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais en tout cas...

Me HÉLÈNE SICARD :

O.k., je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

... vous savez que vous êtes sur un sentier étroit
puis vous travaillez beaucoup sur ce sentier-là.

Me HÉLÈNE SICARD :

93 Q. Alors, Monsieur Vaillant, est-ce que je dois vous
répéter la question ou vous l'avez comprise?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Voulez-vous la répéter, s'il vous plaît?

94 Q. O.k. Vous avez à votre disposition maintenant
toutes sortes de nouvelles techniques de déglaçage
que vous n'aviez pas en quatre-vingt-dix-huit
(98). Si vous aviez eu ces techniques à votre
disponibilité en quatre-vingt-dix-huit (98), est-
ce que les dommages qu'a subi votre réseau
auraient été sérieusement amoindries?

R. Donc pour, la réponse, c'est probablement pas. Et
je vais expliquer pourquoi. Quand on parle, on a
toutes sortes de techniques, dans les faits, même
durant cette période-là, il y a plusieurs experts
qui se sont prononcés comme quoi qu'il y avait
beaucoup de techniques existantes dans le monde.
Après avoir fait vérifications par des vrais
experts des techniques existantes dans le monde,
il n'y en a pas beaucoup;

dans les faits, il n'y en a à peu près pas.

Ce qui existe comme techniques, c'est la méthode Effet Joule, qui présume qu'on fait chauffer des conducteurs en faisant passer beaucoup de courant dedans. C'est, j'étais pour dire, moi, ce que j'appelle le phénomène * toaster +, donc tu mets des petits conducteurs, tu fais passer beaucoup de courant dedans, ça chauffe. Beaucoup de pertes, des pertes avec du chauffage.

Donc là où est-ce qu'ils ont mis ça en place, c'est des endroits où est-ce qu'ils ont investi de façon importante sur des configurations spéciales et de façon pratique, pour pouvoir faire ça, ça prend de la charge. Bon, reportons-nous dans la situation du verglas, qu'est-ce qui est arrivé, bien c'est le réseau de distribution qui est tombé en premier puis après ça, les lignes de transport.

Bien, quand le réseau de distribution tombe, bien on n'a plus de charge. Donc dans les cas où est-ce qu'on aurait pu appliquer ce principe-là, la charge n'était plus là. Vous vous souvenez que la préoccupation quand on a dit deux éléments pour les lignes de haute tension : la puissance et la distance. Caractéristiques du Québec et de la Montérégie, qui est très caractérisée par ça : des grandes distances, pas

beaucoup de charge.

Donc des lignes à haute tension pas de charge dessus, on était, même dans les faits, on n'est pas capable de pouvoir les chauffer avec la charge. Et maintenant, on n'a pas de solutions pour les lignes à 735 kV, on n'a pas de solutions pour les lignes 315 à multi faisceaux, il n'y en a pas.

On a des solutions actuellement à l'étude pour des cas spécifiques, des petites distances : une traversée de rivière, une traversée d'autoroute, comment qu'on pourrait arriver à sécuriser l'effet du conducteur qui tombe et non pas le fait de perdre la ligne pour, et de perdre l'alimentation. Donc des solutions qui s'appliquent à des territoires comme on a rencontrés avec le phénomène du verglas, on n'en a pas.

95 Q. À ce moment-là, pourquoi, conséquence sur le réseau de la tempête de verglas de quatre-vingt-dix-huit (98), parmi mes solutions, vous avez quand même juste quelques points de mentionnés et le déglacage de lignes, on comprend, tient une très grande place, et la recherche pour le déglacage de lignes tient une très grande place, pouvez-vous concilier ça avec ce que vous venez de me dire, si ça ne sert à rien?

R. Vous avez utilisé le bon mot : la recherche. C'est exactement ça, la recherche, ça ne veut pas dire

qu'on arrête de chercher, qu'on arrête de...
maintenant, on espère pouvoir se trouver des
solutions applicables dans cinq, dix ou quinze ans
pour d'autres régions à risque, mitiger les
impacts. Ce qu'on sait pour la région touchée, la
grande région métropolitaine qui s'étendait de
Hull quasiment jusqu'à Sherbrooke, là, c'est ça,
le territoire qui a été touché, on nous a
demandé : * Qu'est-ce que vous pouvez faire pour
pouvoir solutionner ça, quelles solutions vous
allez mettre en place aujourd'hui, pas dans dix
ans, pas dans quinze ans? +

On ne nous a pas posé la question : * Quels
programmes de recherche vous allez faire? +, on a
dit qu'on était pour faire un programme de
recherche mais en même temps, on dit : * Oui, on
agit aujourd'hui et en même temps, on met en place
un programme de recherche pour éviter que de façon
continue, à long terme, on fasse des
investissements massifs. + Donc c'est un
portefeuille de solutions, de scénarios qui
couvrent différentes échelles de temps.

96 Q. Je passe à un autre sujet...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, peut-être ça serait bon qu'on suspende
pour la pause matinale, il est rendu onze heures
(11 h). Maintenant, j'aimerais ça que, vous
pourrez continuer

après, j'aimerais ça que les intervenants se parlent pour cet après-midi probablement, pour la preuve des intervenants comme ARC-FACEF ne pourra pas faire sa preuve cet après-midi, est-ce que l'ACEF de Québec va pouvoir faire sa preuve?

M. VITAL BARBEAU :

Oui, nous sommes prêts.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parce qu'après ça, c'est GRAME-UDD, ça va?

M. RÉJEAN BENOIT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes prêts aussi? Puis la Coalition industriel-le, maître Sarault n'est pas là.

M. PIERRE BOLDUC :

Ce ne sera pas possible cet après-midi, les témoins ne sont pas à Montréal en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

O.k., mais en tout cas, continuez à vous parler entre vous pour qu'on puisse avoir une semaine la plus efficace possible. Merci.

PAUSE

(11 h 20)

Me HÉLÈNE SICARD :

Avec votre permission, Monsieur le Président, Hydro-Québec a refait des copies du document qui avait été produit, en fait la présentation de messieurs Daniel Vaillant et Jean-Pierre Gingras, étant donné qu'il manquait pour la majorité des intervenants les pages 19 et suivantes. Donc, on a fait des copies intégrales du nouveau document. J'en remets cinq copies à la Régie, il y en aura des copies disponibles pour les intervenants. Je change de sujet par rapport à ce que j'avais annoncé, je m'en vais à la page 17 de HQT-3 document 1.

LE PRÉSIDENT :

HQ?

Me HÉLÈNE SICARD :

T-3 document 1.

LE PRÉSIDENT :

Tantôt, c'était le verglas.

Me HÉLÈNE SICARD :

Le thème ici, ça va être télécommunications, le réseau de télécommunications. Page 12.

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez dit 17 tantôt.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui, page 17, je m'excuse, ligne 12.

- 97 Q. Vous nous expliquez, là, je vais résumer, dans lignes 12 et suivantes les fonctions du Centre de conduite du réseau, le CCR. C'est bien ça, Monsieur Vaillant?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

- 98 Q. Maintenant, si j'ai bien compris, le CCR, c'est nécessaire pour l'exploitation du réseau de transport?

R. Entre autres.

- 99 Q. O.K. Maintenant, par la suite, à la page 18 ligne 4, vous nous dites que :

L'exécution des décisions prises par le CCR est faite par les centres de téléconduite, les CT, et par les opérateurs dans les installations des territoires. Les répartiteurs sont aux commandes du CCR et les équipements à leur disposition leur permettent d'avoir une vue complète du réseau de transport en temps réel.

Vous poursuivez à la page 17.

Les décisions du CCR sont exécutées par sept centres régionaux de téléconduite et ces derniers effectuent les manoeuvres qui concernent la production, le transport, les interconnexions et s'occupent de la conduite des réseaux régionaux.

Est-ce que je dois comprendre donc que les centres de téléconduite sont également nécessaires à l'exploitation du réseau de transport?

R. Oui.

100 Q. Et quant au réseau de télécommunication avec lequel vous communiquez avec les centres de téléconduite, est-ce que ça aussi c'est nécessaire à l'exploitation du réseau de transport?

R. C'est nécessaire pour pouvoir acheminer les informations, oui.

101 Q. Mais vous ne pourriez pas exploiter ou opérer votre réseau, là, sans tous ces outils-là?

R. Non.

102 Q. Alors, je retourne au sujet qui avait été annoncé tout à l'heure, qui est l'étude de projets. Merci, Monsieur Vaillant. Je vous réfère maintenant à la question, à HQT-13 document 14 page 24, le tout début

de la réponse à la question 15.1. Alors, à ce document, vous nous fournissez deux exemples. On vous avait posé la question :

Pouvez-vous fournir des exemples de situations où des projets de transport ont été remis en cause pour des raisons environnementales?

Puis vous nous mentionnez les deux projets. Le premier que vous mentionnez est celui de la traverse sous-fluvienne Lotbinière Grondines. Et vous nous dites qu'initialement, une traversée aérienne était prévue. Est-ce qu'on doit comprendre qu'au départ vous aviez exclu la solution sous-fluvienne comme trop coûteuse?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Oui.

103 Q. Aviez-vous procédé avant d'exclure cette solution-là à l'étude économique et à l'étude des impacts sociale et environnementale des deux alternatives, c'est-à-dire et...

R. Quelles alternatives?

104 Q. Le sous-fluvien et l'aérien. Est-ce qu'avant d'adopter, parce que, premièrement, vous aviez adopté l'aérien, c'était votre solution de choix, mais avant d'en arriver à ce choix-là, aviez-vous fait des

études complètes, pas juste économiques, là, mais également sur l'impact social et environnemental à la fois de la solution aérienne et de la solution sous-fluvienne?

R. Lorsqu'on fait un réseau, on fait les études techniques. Le premier requis, c'est que ça fonctionne. Le deuxième, c'est qu'on regarde le volet économique, on retient les solutions les plus intéressantes. La traversée sous-fluviale était de loin plus dispendieuse qu'une traversée aérienne.

105 Q. Mais est-ce que je dois comprendre de votre réponse donc que la réponse à ma question est non, vous n'aviez pas fait une étude comparative des deux solutions au niveau social et environnemental avant de faire votre choix?

R. Le volet environnemental, il a été traité lors des audiences et on a pris compte des résultats.

106 Q. Est-ce que je dois comprendre que la réponse à ma question est qu'au moment où vous avez proposé la première solution, votre première solution étant la solution aérienne, vous aviez à ce moment-là déjà considéré la possibilité, mais vous l'avez écartée parce que trop dispendieuse du sous-fluvien, mais avant de l'écarter parce qu'elle était trop dispendieuse, vous n'aviez pas procédé à une analyse des impacts que vous puissiez comparer l'aérien et le sous-fluvien au niveau environnemental et social en plus du niveau économique?

R. Ce volet-là, il est fait lors des audiences.

LE PRÉSIDENT :

La question n'est pas là. Elle vous demande si vous l'avez fait. Avant de soumettre le projet, est-ce que vous avez fait ces études-là? Puis vous répondez deux fois à côté.

M. DANIEL VAILLANT :

R. La réponse, c'est non.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me HÉLÈNE SICARD :

Merci.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Bien, peut-être avec un bref commentaire mais il va vraiment être très bref. Les termes ne sont pas définis ce qu'on entend par impact social, impact environnemental. Alors, ce que je vous dis, c'est que le fait de prendre en considération le coût est une façon de prendre en considération une forme d'impact social, parce que, ultimement, il y a quelqu'un qui va payer pour cette ligne-là.

107 Q. Maintenant, Monsieur Vaillant, vous souvenez-vous, parce que vous aviez un choix arrêté sur la solution

aérienne, qu'est-ce qui a causé le changement de cap et décidé de procéder finalement par tunnel sous-fluvien?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Le processus lui-même d'approbation de projet tel qu'on doit passer par les auditions publiques par le BAPE, et dans ce processus-là, le BAPE nous a demandé de tenir compte de nouveaux critères. Et c'est suite à ça que la décision a été prise.

108 Q. Est-ce que je me trompe si, je me souviens qu'il y a eu énormément de bruit dans les médias et par le public pour adopter une autre solution, est-ce que vous vous souvenez de ça?

R. Qu'il y a eu du bruit, oui.

109 Q. Des contestations en fait?

R. Oui.

110 Q. Et est-ce que je me trompe à l'effet que votre projet était assez avancé et assez urgent, entre guillemets, de le mettre en place que vous avez même, vous avez fait une entente pour faire une ligne aérienne temporaire en attendant que vous puissiez procéder au sous-fluvien? Au moment du changement de cap, là, vous étiez tellement avancé, puis c'était tellement, vous aviez tellement besoin de cette ligne-là pour donner le service à qui le requérait que vous avez fait de l'aérien quand même de façon temporaire?

R. On a fait l'aérien de façon temporaire, oui.

111 Q. Est-ce que j'ai raison, est-ce que c'était parce qu'il y avait une urgence de donner le service qui ne pouvait pas attendre le sous-fluvien?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Il y avait une notion aussi, tous les câbles à 450 kV devaient tous être testés à l'IREQ. Il y avait la partie câble elle-même puis il y avait la partie aussi, la partie jonction. Parce que quand on a un câble avec une ligne aérienne, si on veut avoir une continuité, ça prend une jonction câble et ligne aérienne. C'étaient les pièces les plus sensibles qu'il fallait vérifier avec des essais. Ça fait que... Puis il y a des essais, il y en a qui n'ont pas passé en passant, là; ce n'est pas automatique que ça passe ces essais-là. Il y en a qui n'ont pas passé. Puis il y a des manufacturiers qui ont refait leur devoir. Ça fait que ce n'était pas, ce n'était pas acquis, là, que tout était fiable à cent pour cent. Ça fait qu'il y a eu certains développements faits là-dedans.

112 Q. Sauf que... Pour quelle raison, vous avez mis une ligne aérienne temporaire, pour quelle raison vous n'avez pas attendu puisque la décision finale était maintenant de faire du sous-fluvien de juste attendre puis de procéder au sous-fluvien?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Il faut comprendre que le processus, comme je l'ai dit, quand on fait une proposition de solution et qu'on accepte la solution, avec après ça, il faut passer les processus d'audiences, ainsi de suite, on tient compte de tout ce qu'on a eu comme * feedback + précédent par les audiences publiques auparavant par les milieux et ainsi de suite. Donc, et avec ça, on met en place un calendrier type pour le projet. Lorsqu'on doit mettre... Et, là, les audiences publiques ont mis un élément en jeu qui était la traversée sous-fluviale versus une ligne qui traversait le fleuve. Ça, ça change l'échéancier critique du projet.

Donc, plutôt que de tout retarder l'ensemble du processus d'investissements de plusieurs années sur des éléments qui étaient hypothétiques à l'époque, parce que cette traversée-là était une innovation, il fallait, comme disait monsieur Gingras, il a fallu mettre au point de l'innovation technologique, demander aux manufacturiers qu'ils mettent au point de nouvelles technologies. Donc, il y avait un élément d'incertitude assez grand. Pas qu'on ne pouvait pas passer en dessous du fleuve, mais qu'il y avait des éléments d'incertitude au niveau de la technologie et qu'il fallait avoir ça à point.

Donc, plutôt que de tout retarder, ce qui a été ma compréhension parce que je n'étais pas là à ces audiences-là, ce qui a été présenté aux audiences publiques, c'est, écoutez, il y a un élément d'incertitude au niveau de la technologie, on va prendre l'ensemble, on va faire ensemble les efforts nécessaires à mettre au point avec les manufacturiers ce qu'il faut pour que ça passe sous le fleuve, Mais en attendant, permettez-nous de passer par-dessus pour pouvoir réaliser les ententes à ce moment-là contractuelles, de rencontrer aussi la pointe en quatre-vingt-douze (92).

(11 h 35)

113 Q. Est-ce que comme ligne de conduite vous acceptez, vous vous pliez toujours aux recommandations que vous fait le BAPE?

R. On se plie toujours à la décision du Ministre...

Me F. JEAN MOREL :

Excusez, excusez excusez, mais en fait la question, c'est la recommandation du BAPE n'est pas faite à l'Hydro-Québec ni à TransÉnergie, elle est faite au Ministre. La question était douteuse.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je vais retirer la question.

LE PRÉSIDENT :

Je pense c'est une bonne chose.

Me HÉLÈNE SICARD :

- 114 Q. Le deuxième exemple que vous nous donnez, c'est les projets combinés de la deuxième ligne, le poste des Appalaches ainsi que la ligne Lévis-Appalaches-Des Cantons ont permis de rapporter le besoin d'une ligne additionnelle à 735 KV traversant le fleuve Saint-Laurent. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'idée dans ce cas-là?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

- R. On a pas changer d'idée on a pas eu à construire une nouvelle traversée.

- 115 Q. Pourquoi vous avez pas eu à la construire?

- R. Je pense c'est clairement dit ici. La douzième ligne ici, combiné au projet Lévis-Appalaches-Des Cantons, en passant le projet Lévis-Appalaches-Des Cantons aussi s'inscrivait avec un démantèlement de ligne 230 pour utiliser sur une section l'emprise déjà existante. Ça nous permettait d'équilibrer les écoulements de puissance sur le réseau pour permettre d'éviter une nouvelle traversée.

- 116 Q. O.K. Alors, je dois comprendre que ça c'est une situation qui était avantageuse économiquement comme alternative?

- R. Oui.

117 Q. Merci. C'est terminé.

LE PRÉSIDENT :

On vous remercie.

Me HÉLÈNE SICARD :

À moins que vous insistiez, je pourrais continuer.

LE PRÉSIDENT :

Non mais, vous déjà couvert plusieurs sujets.

Me HÉLÈNE SICARD :

Il y en a d'autres.

LE PRÉSIDENT :

Alors....

M. F. JEAN MOREL :

Avec votre permission, Monsieur le Président, et profitant du fait que ma consœur est toujours en avant, quant à l'engagement numéro 20, mes témoins m'ont fait très remarqué que la pièce qui est déjà au dossier, la pièce HQT-5, document 4.1...

Me HÉLÈNE SICARD :

Hum, hum.

Me F. JEAN MOREL :

... fait mention de tout les projets, qui y ont été décrits plus amplement à la pièce HQT-7, document 4.3. La pièce HQT-5, document 4.1, indique également de quel genre de projet il s'agit, si c'est un projet de maintien, de pérennité ou de maintien de services ou d'amélioration ou de croissance et les montants également sont indiqués.

Me HÉLÈNE SICARD :

O.K. Ah bon !

Me F. JEAN MOREL :

Alors, d'après nous, cette pièce HQT-5, document 4.1, devrait répondre aux préoccupations du RNCREQ et satisfaire l'engagement 20 et augmenter ma moyenne!

Me HÉLÈNE SICARD :

Je ne suis pas convaincue là et j'ai pas la pièce 4.1 en main, je vais vérifier parce que selon les informations que j'avais de mon expert, ce ne sont pas les mêmes informations.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, vous allez pouvoir vous en reparler là sur l'heure du dîner, puis on prend note du commentaire que vous nous faites, maître Morel, par contre maître Sicard vous allez vérifier puis...

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... vous pourrez nous donner au début d'après-midi, quelle est votre position là-dessus.

Me F. JEAN MOREL :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on était rendu aux questions de la Régie.

INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

- 118 Q. Monsieur Vaillant, j'aimerais vous référer pour une question de précision à votre texte HQT-3, document 1, page 28, à la ligne 19, où on parle des critères de conception du réseau de transport principal. Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par réseau principal? Est-ce que ça comprend les interconnexions, est-ce que... qu'est-ce qu'on entend par réseau principal par comparaison à un réseau... à une portion non principale?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

- R. Si vous permettez, maître Fortin, quand on dénote le réseau principal dans notre jargon, c'est aussi encadré dans une définition du NPCC, dans le glossaire des critères du NPCC, dans le document A-7,

on définit ce qu'on appelle le *bulk transmission system*. Le *bulk transmission system* lui-même, c'est qui correspond dans notre... en français au réseau principal, c'est la partie du réseau sur lesquels des défauts pourraient avoir un impact significatif en dehors de la zone. Puis dans ce contexte-là, c'est à chaque *area, area*, on entend soit Québec, Nouvelle-Angleterre, New York, Ontario, Maritimes de définir c'est quoi. Ça fait que nous, on classifie à ce moment-là sur le réseau les endroits où les impacts risquent d'être grands si jamais on avait un défaut non éliminé. Ça fait que c'est la façon qu'on définit la partie principale de la partie régionale. Ça l'a pas trait nécessairement au niveau de tension, ça l'a trait à l'impact, mais en....

119 Q. Est-ce que vous pouvez identifier quel actif ça comprend exactement?

R. Essentiellement, il y a tout le réseau à 700 KV qui est dans la partie *bulk* qu'on appelle, il y a tous les RNDC, il y a aussi, je crois, certains actifs au niveau de Beauharnois.

120 Q. Oui.

R. Beauharnois, Châteauguay, là, l'interconnexion.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Ce qui est embêtant de répondre à votre question, Maître Fortin, il y a comme deux grands environnements, il y a un environnement qui a des

critères nécessaires à la planification, puis il y a l'environnement des critères nécessaires à l'exploitation du réseau que mon confrère doit opérer. Et il y a des équipements qui sont, je dirais, comme très faciles à identifier comme étant réseau principal, il y en a d'autres c'est plus compliqué parce que on parle de réseau, et là tout dépendant des configurations, on peut se trouver dans des situations où est-ce que il y a une partie où il y a des équipements qui normalement sont dédiés, je dirais, à l'alimentation de la charge locale, puis là, pouf ! se retrouvent sur le chemin pour alimenter une interconnexion. Pour donner un exemple là, sur le réseau ici là, puis... juste pour dire que quand on veut faire du **taguage** là, on frappe toujours des zones grises même à l'intérieur du domaine TransÉnergie entre la planification, l'exploitant puis des fois avec les intervenants externes, on n'a pas toujours la même compréhension de ce que c'est. Entre... quand on regarde ici au poste, à Québec, on a le poste Lévis qui alimente là, qui est la source principale pour toute la Gaspésie puis la Matapédia, mais on aussi les interconnexions pour... avec le Nouveau-Brunswick et l'alimentation de... c'est-à-dire on fait une boucle aussi pour la Gaspésie. Mais qu'est-ce qui est quoi là-dedans? Et tout dépendant si on est en situation de réseau noble ou pas. Donc, c'est un exercice, je dirais, très théorique, on

peut... en théorie on peut dire : * Bon, bien de façon générique, voici ce que ça veut dire. + Mais lorsqu'on va arriver dans le monde planification où est-ce qu'on va parler entre les exploitants des deux réseaux, là il y a d'autre élément qu'il faut tenir compte. Donc, il y a des critères, assez, je dirais dans le mode planification qui s'appliquent au... ce qu'on a défini, au *bulk*, puis on définit certains niveaux d'impact. Puis pour, dans le mode exploitation, bien eux autres, bien c'est temps réel, donc peu importe la situation, lui, il doit couvrir tous les cas. Je ne veux pas répondre oui ou non et peut-être là, et souvent, bon, lorsque les experts se rencontrent entre eux autres, ils décident, bon, oui, telle partie, on va le mettre ou telle autre on le mettra pas parce que ça tel impact chez nous, puis on l'avait pas vu et ainsi de suite. C'est pas noir et blanc et on pourra pas répondre noir et blanc à votre question.

121 Q. Pouvez-vous indiquer, cependant si ça comprend des interconnexions?

R. Oui.

122 Q. C'est bien.

R. La majorité.

(11 h 45)

123 Q. Je vous réfère à la page 39 du même document. Aux lignes 16 et suivantes, vous indiquez que :

... TransÉnergie a inclus dans sa base de tarification le coût de l'ensemble des investissements qui contribuent à la réalisation de sa mission de base : acheminer de manière fiable, et au meilleur coût possible, l'énergie produite aux centrales de production d'électricité jusqu'aux centres de consommation.

Qu'est-ce qu'on peut déduire de cette affirmation-là, que la mission de base, c'est de transporter ou acheminer d'une manière fiable l'énergie?

M. DANIEL VAILLANT :

- R. C'est de la puissance par une échelle de temps. C'est la définition de l'énergie, c'est des mégawatts pendant une certaine durée. Pour concevoir le réseau et pour l'équiper et pour l'exploiter, on a besoin de savoir c'est quoi sa puissance, où est-ce qu'elle est située. Maintenant, nos usagers, eux autres, ils le prennent pendant un certain temps, donc effectivement, on a besoin de * designer + le camion en fonction de ce qu'on rentre dedans. Maintenant, les usagers, eux autres, bien ils l'utilisent le plus souvent possible.

- 124 Q. Maintenant, est-ce que ça concerne une partie plus spécifique du réseau quand vous faites référence à

ça, par exemple, est-ce que ça comprend le, est-ce qu'on parle du réseau haute tension seulement, très haute tension?

R. Non, non...

125 Q. C'est en général?

R. Oui.

126 Q. Maintenant, dans la planification du réseau, est-ce que vous pourriez identifier de façon précise quels sont les paramètres qui guident vos choix de conception des équipements de transport?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Pouvez-vous être plus clair?

127 Q. Je parle plus spécifiquement de ceux qui servent à raccorder les centrales de production.

R. Écoutez, il y a deux paramètres génériques qu'on a de besoin à l'intrant qui sont majeurs, c'est la puissance puis la distance. Après ça, on doit dire, bien, il faut qu'on tienne compte de la localisation, sur quel type de réseau, quelle est la puissance de court-circuits, quelles sont les caractéristiques du réseau où est-ce qu'ils veulent se raccorder. Et après ça, je vous dirais qu'il y a tout un ensemble d'exigences de raccordement qui sont des critères spécifiques en fonction de la localisation où est-ce qu'ils s'installent.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Peut-être un élément assez fondamental pour l'intégration locale aussi, le nombre de groupes à la centrale, ça peut être une donnée importante lorsqu'on fait le schéma de postes.

128 Q. La capacité installée est un critère important?

R. Bien, la production, la capacité en mégawatts comme on disait tantôt.

129 Q. Pour ce qui est des équipements qui servent à desservir des centres de consommation, comme ceux de la ligne Duvernay-Anjou ou l'addition proposée Grand-Brûlé-St-Sauveur, quels sont les paramètres en fonction desquels les choix sont effectués au niveau de l'équipement?

R. Dans ces cas-là, la problématique est davantage dictée pour l'alimentation directe de la clientèle. Je sais que pour la ligne Grand-Brûlé-St-Sauveur, ce choix-là, juste pour le mentionner, c'est déjà un choix, on avait plusieurs alternatives, il y en a une, c'était d'ajouter un transformateur à un poste déjà existant ou de faire cette ligne-là à un coût avantageux. C'est aussi une solution qui permet de mailler le réseau, ça fait que ça va être bénéfique pour cet aspect-là. Ça fait qu'au niveau desserte de la charge comme ça, les paramètres fondamentaux, ça va être beaucoup plus les maintiens de tension et le respect des capacités thermiques des équipements, et des exigences de court-circuit aussi de

l'appareillage.

130 Q. Je reviens à ma question précédente, quand on parlait des équipements servant à raccorder les centrales de production, est-ce que la capacité, est-ce que vous parlez de la puissance installée ou de la puissance appelée, comme paramètres?

R. La puissance installée.

131 Q. À la page 18 du document que vous avez produit la semaine dernière sous, c'est HQT-3, document 1.1, c'est le document de votre présentation. Alors au troisième item qui est mentionné quant à la position d'Hydro-Québec, on indique que :

La puissance et la localisation des centrales servent à l'étude du réseau intégré afin d'identifier si des ajouts sont requis.

Quand vous parlez de puissance à la centrale, est-ce que vous faites encore là référence à la puissance installée ou à la puissance moyenne produite lors des trois cents (300) heures de pointe?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Ce qu'on réfère ici, c'est ce qu'on appelle la puissance disponible à la pointe. Et lorsqu'on regarde toute la batterie des exigences conceptuelles de transport, on simule, sur le réseau, en

planification, on simule une distribution de la réserve synchrone, elle est distribuée à l'ensemble des centrales hydrauliques.

Ça fait qu'en pratique, on applique tous les critères de conception sur à peu près quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de la production, parce que c'est à peu près un trois pour cent (3 %) le, que ça correspond, la réserve. Puis on s'assure que l'on peut passer cent pour cent (100 %) de la puissance disponible à la pointe en condition d'urgence.

- 132 Q. Maintenant, lorsque vous procédez à la conception en vue du raccordement d'une centrale de production, est-ce que vous le concevez de manière à réduire les pertes à longueur d'année ou uniquement lors de la pointe prévue au réseau?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Lorsqu'on fait les études de comparaison de variantes, on tient compte des pertes à la fois à la pointe et aussi des pertes énergétiques. C'est à longueur d'année, c'est les deux composantes.

- 133 Q. C'est les deux ensemble. Monsieur Vaillant, dans votre document produit, HQT-3, document 1, celui dont on a parlé au début de mon interrogatoire, je vous réfère à la page 25, alors vous avez un tableau, tableau numéro 3, où vous indiquez les taux mensuels d'utilisation du réseau pour mil neuf cent quatre

vingt-dix-neuf (1999).

Et à la page 21 de votre présentation, celle dont on vient de parler, HQT-3, document 1.1, vous faites référence à un facteur d'utilisation de cinquante-neuf virgule huit pour cent (59,8 %) pour les besoins québécois mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et deux mille (2000). Est-ce qu'il y a une distinction que vous faites dans la présentation entre le facteur d'utilisation et le taux d'utilisation ou s'il n'y en a pas?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Dans l'acétate, la page 21, sur les besoins québécois, ça, ça traduit expressément seulement que les besoins québécois, ce n'est pas une notion de réseau de transport. Puis le facteur d'utilisation qui est ici, c'est le facteur qui a été calculé par rapport à la pointe historique de trente-deux mille mégawatts (32 000 MW), par rapport à toute l'énergie qu'on avait dans ces deux années-là, simultanément. Ça fait que c'est voisin de soixante pour cent (60 %).

M. DANIEL VAILLANT :

R. La réponse, c'est non, ce n'est pas la même chose.

134 Q. Quelle est la différence?

R. Donc, peut-être que le facteur d'utilisation,

monsieur Gingras vous l'a expliqué.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. On peut continuer avec le taux d'utilisation. Pour avoir le taux d'utilisation, j'aimerais me référer peut-être aussi à un acétate précédent, l'acétate numéro 16. L'acétate numéro 16 ici, c'est, comme je l'avais expliqué la semaine dernière, ça représente certaines des limites qu'on a sur le réseau de transport. Une des limites ici qui traduit l'utilisation la plus globale du réseau, c'est ce qu'on appelle la limite Baie James Sud et Manic-Québec, c'est le total de puissance qui est passé simultanément sur toutes ces lignes-là ici, toutes les lignes AC, Abitibi-La Vérendrye, toutes, de Chibougamau vers Chamouchouane, Micoua vers Québec et aussi Manicouagan vers Lévis, c'est la somme de tous, tous, tous les transits sur ces lignes-là ici, simultanément ne doit pas dépasser cette capacité-là qui est la capacité limite.

Ça fait que c'est notre plus grande limite actuellement puis c'est ça qu'on utilise pour essayer de traduire l'utilisation du réseau. Ça fait que le taux d'utilisation à la pointe, c'est à l'heure de pointe, à comment se situent les transits par rapport à cette limite-là, alors que pour les autres, les taux d'utilisation mensuels moyens, ça traduit une

moyenne mensuelle.

- 135 Q. Maintenant, en ce qui a trait au facteur d'utilisation du réseau de transport, comment le définissez-vous exactement, numérateur, dénominateur?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Autre que celui qu'on vous a déjà donné?

- 136 Q. Oui. Bien, rappelez-moi celui que vous m'avez déjà donné.

R. On vous a donné le taux d'utilisation du réseau durant, à la pointe, et le taux mensuel d'utilisation du réseau.

- 137 Q. Bon, mais est-ce qu'on peut dire, par exemple, c'est l'énergie transitée au total, divisée par la puissance maximale pendant huit mille sept cent soixante (8760) heures?

R. On n'a pas d'indicateur comme ça.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Moi, en ce qui me concerne, quand j'ai un réseau qui, à la pointe, est rendu à quatre-vingt-quatorze point trois pour cent (94,3 %), c'est ça mon indice d'utilisation. Tout ce que ça me dit, c'est que je m'approche dangereusement de sa limite. C'est aussi simple que ça.

- 138 Q. Juste un moment, s'il vous plaît.
On m'indique qu'il serait utile qu'on ait une définition écrite, de façon à nous permettre de voir

comment vous calculez effectivement ces données-là.

M. ANTHONY FRAYNE :

Excusez-moi, juste à écouter les questions et les réponses, je me demande si la question concerne le facteur d'utilisation et la réponse était le taux d'utilisation.

Me PIERRE R. FORTIN :

C'est la raison pour laquelle on me demande de faire préciser aux témoins leurs définitions, parce qu'effectivement la réponse portait sur les taux d'utilisation encore une fois. Et nous, ce qui nous intéresse, c'est le facteur d'utilisation du réseau de transport.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Ça n'existe pas à ma connaissance.

139 Q. Ça n'existe pas, à votre connaissance, chez Hydro-Québec.

R. À TransÉnergie, un facteur d'utilisation, là, vous parlez en fonction de l'énergie qui est transitée.

140 Q. Bien, c'est parce que vous référez au facteur d'utilisation à la page 21 de ce document-ci, HQT-3, document 1.1.

R. C'est celui qu'on vous a fourni à titre indicatif, en fonction de ces résultats-là. Comme je le dis, c'est toujours fonction de la puissance de pointe.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Si on se rappelle le pourquoi de ces éléments-là ici, ça avait été fourni essentiellement pour montrer qu'on avait des situations qui étaient très variables sur le réseau. C'est qu'on n'avait pas un profil continu d'utilisation des centrales, mais un profil qui correspondait beaucoup plus à une utilisation qui tentait de joindre l'ensemble des besoins. Ça fait que c'est essentiellement pour cette démonstration-là que ces acétates-là vous ont été présentés.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Et je dirais, comme transporteur, le client demande toujours de rencontrer sa pointe. Et prenons un exemple des postes de charge, ce qu'ils veulent c'est qu'on rencontre la pointe, qu'on l'utilise ou qu'on ne l'utilise, eux autres, ils disent : * Écoute, là. + C'est comme ils nous disent quasiment de ne pas s'occuper de ça. Ils disent : * Nous autres ce qu'on veut, c'est que lorsqu'on aura besoin, on a une pointe de charge, rencontre-la. +

141 Q. Est-ce que vous pouvez nous décrire comment vous êtes arrivé à cinquante-neuf virgule huit pour cent (59,8 %)? On cherche à visualiser la façon dont vous procédez pour arriver à ce chiffre-là.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Le cinquante-neuf virgule huit pour cent (59,8 %),

premièrement, n'a pas trait au réseau de transport, mais il a trait aux besoins, ici. C'est la moyenne, c'est toute la moyenne de ces, c'est la moyenne de tout l'ensemble des courbes de besoins sur les deux ans, nous donne une moyenne de dix neuf mille cent vingt-huit (19 128) sur un maximum possible de trente-deux mille (32 000). C'est le ratio devrait donner cinquante-neuf virgule huit (59,8 %).

- 142 Q. Si vous voulez me permettre un instant s'il vous plaît. C'est toujours utile d'avoir de bons experts. Est-ce qu'il y a un facteur de charge sur le réseau?

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Ça c'est ce qu'on vient de vous donner, là, c'est... Je sais pas. Quelle est votre définition de facteur de charge? On va peut-être s'entendre sur les définitions.

- 143 Q. C'est une bonne question. Je vais vous arriver avec la réponse. Énergie transitée sur la puissance maximale.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

- R. Ça serait plutôt l'énergie transitée sur la puissance maximale fois le temps. Autrement dit, ça serait l'énergie maximale si on avait cent pour cent (100 %) de la puissance tout le temps. C'est effectivement ce facteur-là que vous voyez ici, de l'ordre de cinquante-neuf (59 %), de l'ordre de soixante pour

cent (60 %).

LE PRÉSIDENT :

- 144 Q. Ça fait que le FU, c'est le facteur de charge?
R. Le facteur de charge s'applique à la charge, le FU s'applique à une centrale. C'est ça la différence.
- 145 Q. Mais dans votre cas de la page 21, le FU, dans le fond, vous dites c'est le facteur, la charge.
R. C'est la charge. C'est la charge, oui.
- 146 Q. Ça fait que ce n'est pas le FU.
R. Bien, c'est le facteur de charge.
- 147 Q. Bon.

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Peut-être un complément d'information, parce qu'on peut se mélanger, c'est pas long. Le graphique, ce que ça donne c'est la moyenne. Le graphique de la page 21, la moyenne des puissances appelées journalier, divisé par la puissance de pointe, ça donne un facteur d'utilisation autour de cinquante-neuf virgule huit (59,8 %). Pour répondre à la question directement sur l'énergie transitée moyen sur la capacité totale moyenne annuelle disponible sur la capacité de transit de TransÉnergie, non, on ne l'a pas. Si c'est ça, là. Ça, on n'a pas ça, on n'a pas ce calcul-là, on n'a pas à...
- 148 Q. Bon. On va laisser faire ça.

Me PIERRE R. FORTIN :

149 Q. Est-ce que vous calculez votre facteur de charge à chaque année?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Excusez-moi?

150 Q. Est-ce que vous calculez votre facteur de charge pour chaque année?

R. Nous autres?

151 Q. Oui.

R. Non. Peut-être pour répondre aussi en complément d'information, ce genre d'indication-là nous sert pas, parce qu'on nous demande d'être là pour rencontrer les pointes de l'installation ou la pointe du client industriel. Ensuite de ça, quand on a le restant, on le met en réservation. Quelqu'un qui peut faire une réservation de point à point, ça ne veut pas dire qu'il va l'utiliser, mais nous autres, on est payé. Donc qu'il réserve, on est payé. Qu'il l'utilise, qu'il ne l'utilise pas, on est payé pareil. Donc le principe, donc c'est toujours la capacité disponible. C'est ça qui est la valeur, c'est la disponibilité de cette capacité de transit-là. Après ça, c'est des enjeux du distributeur ou bien du producteur.

152 Q. Maintenant je vous réfère à la pièce HQT-2, document 2, page 17, qui est le plan d'affaires, le rapport d'activités, je m'excuse, de TransÉnergie pour mil

neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). Vous y indiquez que, et je cite, de la première colonne, dernier paragraphe. Vous indiquez que :

Le plan de gestion des actifs s'inscrit dans un processus de réalisation en continu et sera mis à jour annuellement.

À la pièce HQT-13, document 1.2, en réponse à la question 5.1 de la Régie, aux pages 3 et 10, vous faites référence à la vision de l'évolution du réseau de transport. Je vous réfère plus particulièrement à la page 4, où vous indiquez :

TransÉnergie présente ci-après sa vision de l'évolution du réseau de transport pour les années mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux mille huit (2008), tirée du plan de gestion des actifs mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) - deux mille huit (2008).

Est-ce qu'une révision du plan de gestion des actifs a été effectuée en l'an deux mille (2000) pour la période de deux mille (2000) - deux mille neuf (2009)?

R. Oui.

153 Q. Et est-ce qu'il y a une raison pour laquelle, lors de la production de cette pièce, HQT-13, document 1.2, qui a été révisée en date du vingt et un (21) décembre deux mille (2000), qu'on n'y ait pas référé comme tel?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Enfin, je peux peut-être répondre à ça, Maître Fortin.

154 Q. Oui.

R. Ma compréhension, c'est qu'on a remis à jour aucun des paramètres de l'année-témoin projetée, ni ceux reliés au plan d'investissement, ni ceux reliés au calcul du revenu requis, enfin, ni ceux reliés à aucun autre paramètre, donc c'est une question, je pense, qui est beaucoup plus large, là, que celle de mettre à jour précisément la question des investissements.

155 Q. C'est la même réponse que pour les autres données sur lesquelles vous travaillez présentement.

R. Tout à fait, oui.

156 Q. Bien. Toujours à cette pièce HQT-13, document 1.2, sur cette même page, au paragraphe suivant, vous indiquez :

L'inscription d'un projet au plan de gestion des actifs ne signifie pas

nécessairement que ce projet se réalisera. TransÉnergie tente par ailleurs de limiter ses investissements à environ un point trois pour cent (1,3 %) de la valeur d'origine des immobilisations en service en contrôlant les investissements qui ne génèrent pas de revenus additionnels.

Monsieur Régis, lors de son témoignage, la semaine dernière et dans sa présentation, a également fait référence à cet élément, et a référé aussi, et je vais vous demander de référer à la transcription des notes sténographiques du douze (12) avril, à la page 15. Je m'excuse, du neuf avril, pardon, aux pages 233 à 236. Monsieur Régis, dans son témoignage, faisait référence au fait que dans l'analyse qui a été faite par TransÉnergie, ailleurs, on parlait d'un pourcentage d'un pour cent (1 %). J'aimerais savoir qu'est-ce qui est à l'origine du choix, si je peux m'exprimer ainsi, du taux d'un virgule trois pour cent (1,3 %) plutôt qu'un autre pourcentage?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Je pense que monsieur Régis l'a bien expliqué. Lorsque les comparaisons ont été faites avec l'extérieur, on s'est posé la question : pourquoi

qu'il était plus bas ailleurs. Et après vérification, on s'aperçoit, on s'est aperçu que, de façon générale, et on se reporte sur des études alentour de quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-quatorze (94) à quatre-vingt-seize (96), si ma mémoire est bonne, là. Pour avoir participé, mais pas avoir été, j'étais pour dire le porteur de ces données-là, ce qu'on se rendait compte, c'était le début de l'ouverture des marchés et de, j'étais pour dire de la re-réglementation du marché aux États-Unis. Et ce qu'on s'apercevait c'est que la moyenne des entreprises retenaient leurs investissements et n'investissaient plus sur la pérennité de leurs installations, compte tenu que le cadre réglementaire n'était pas connu. Un point trois pour cent (1,3 %) correspondait, je dirais à une cible, parce que... J'ai pas les données en mémoire, mais on était, on investissait au niveau de la pérennité de façon beaucoup importante. Ça fait qu'on a dit bien, il faut ralentir, je dirais, et améliorer notre façon d'investir en pérennité sur le réseau en changeant les programmes de maintenance. Donc au lieu de faire de la maintenance systématique, au lieu de faire du changement systématique, on revoyait notre façon d'intervenir sur nos équipements. Et en même temps, bien ce n'est pas pour rien qu'on a les programmes de recherche et de développement pour augmenter la durée de vie de nos équipements, et ça va nous permettre aussi

d'intervenir plus efficacement. Donc c'est un * ball park + ça, le un point trois pour cent (1,3 %), en fonction de la réalité, je veux dire quand on parlait d'un processus continu. Donc au fur et à mesure depuis le chiffre où est-ce qu'il a été mis comme objectif, je pense que c'est dans le plan stratégique, mais en tout cas, je pense que la première fois qu'on l'a vu apparaître, ça serait probablement alentour de, en quatre-vingt-seize (96) ou quatre-vingt-dix-sept (97). C'était fondamentalement pour mettre une pression à revoir nos façons de faire et de s'assurer qu'on puisse faire les bons investissements au bon moment, au niveau de la pérennité, parce qu'on ne parle pas des besoins de croissance dans le un point trois pour cent (1,3 %), on se rappelle, c'est pour rétablir, s'assurer qu'on fait les bons choix, qu'on a les bonnes méthodes de travail, qu'on a les bons processus. Et des fois ça va jusqu'au lieu de faire des changements d'équipements, bon, on fait des programmes de réfection qui coûtent moins chers que de faire des nouveaux achats. Donc ça c'est de l'innovation qui s'est faite à l'intérieur de l'entreprise qui fait qu'on est capable d'arriver à des coûts plus bas, sans prendre, je dirais, l'idée de base d'arrêter de faire des investissements de pérennité, comme à certaines places on a fait.

157 Q. Mais vous êtes arrivé à un virgule trois pour cent

(1,3 %) comment? Pourquoi ce n'est pas un point un (1,1 %), un point deux (1,2 %)? Il y a eu des calculs qui ont été faits, il y a eu des simulations qui ont été faites.

R. Ce n'est pas ...

158 Q. Vous avez parlé d'un objectif tout à l'heure.

R. Oui, ce n'est pas une simulation de comptable, là. C'était des itérations qui ont été faites avec les spécialistes en maintenance, qui ont dit : * Bon, quel est le * ball park + qu'on devrait viser, qu'on devrait être capable de maintenir la pérennité des installations. Et ce n'est pas, j'étais pour dire l'autre chose, l'autre élément là-dedans, quand on parle d'un processus continu, ce n'est pas un coup de canon ça, là. Si on arrive, bon, on s'aperçoit qu'il y a des catégories d'équipements qu'on n'est pas capable de maintenir la pérennité dans le * target + qu'on s'est donné, on va réviser, on va revoir s'il faut réinfluencer la base. Mais fondamentalement, ce qu'on dit, à ce niveau-là, on est correct pour la clientèle du Québec. On est correct par rapport à l'industrie. Puis on devrait être en mesure de mettre en place les méthodes et les façons de faire à l'intérieur de l'entreprise pour y arriver. C'est ça, c'est un enjeu. Donc c'est un enjeu qui, je veux dire, on sait que... Et ce que nos experts nous ont dit, si on descend en bas de ça, compte tenu des caractéristiques du réseau. On n'est pas, la majorité

des réseaux aux États-Unis, c'est des réseaux qui sont très maillés, très dédiés à de la charge locale. Nous autres, on a des grandes étendues, des grandes contraintes climatiques, donc c'est normal que le niveau d'intervention requis et la sollicitation des équipements soient plus élevés. Maintenant, c'est un débat d'experts que je ne voudrais pas faire ici, mais ce n'est pas une question de comptabilité. Le processus qu'on se donne, qui vous a été montré, de revoir année par année, puis de s'assurer que les équipements dans l'état qu'ils sont versus l'état prévu, correspond à ça, jusqu'à date, ça fonctionne. Et disons, le fait que c'est itératif, puis qu'on se donne toujours une vision moyen long terme, c'est un * target + que, jusqu'à date, on maintient et qui challenge beaucoup le personnel de maintenance. Ils ont des gros défis à rencontrer, mais à date le * ball park +, il tient.

159 Q. Est-ce que je dois comprendre de votre réponse que, vous avez parlé de la base de tarification à un moment donné au cours de votre réponse, est-ce que je dois comprendre que cette cible-là, un virgule trois pour cent (1,3 %), n'a rien à voir avec la méthode d'amortissement des actifs. Ce n'est pas une considération comme telle ou si elle est intégrée de façon quelconque à ce choix de un virgule trois pour cent (1,3 %)?

R. Pas pour la partie pérennité.

160 Q. Est-ce qu'ici on parle d'investissements seulement reliés à la pérennité ou s'il y en a d'autres?

R. Le un point trois pour cent (1,3 %)?

161 Q. Oui.

R. C'est pour la pérennité.

162 Q. Uniquement?

R. Oui.

(12 h 15)

163 Q. Je vous réfère à la transcription du douze (12) avril à la page 57. Je ne me souviens pas quel témoin disait cela, mais je vous réfère plus particulièrement au processus de planification public auquel on réfère. Alors, je crois qu'il vaut la peine de citer le court extrait en question.

Les besoins de croissance, pour répondre aux besoins futurs, donc c'est le distributeur, ou les distributeurs s'il y a lieu qui nous donnent leurs besoins et s'il y a, le cas échéant, bien s'il y a des producteurs privés qui veulent se raccorder, aussitôt que les documents deviennent publics, on les intègre dans le processus de planification public.

Qu'est-ce que vous entendez par processus de

planification public?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Le processus qu'on a actuellement, là, pour...

164 Q. On parle de processus de planification public. Là, on est en processus d'audience publique.

R. Oui, mais on vous a donné les impacts, le plan d'évolution... Comment on l'a appelé? La résultante de la base tarifaire, la résultante de l'évolution des investissements pour les prochaines années. Et, bon, disons qu'on a une demande d'étude d'impacts d'un producteur qui veut installer une installation de production de mille mégawatts (1000 MW), il nous a fait une demande d'étude d'impacts. On a fini la demande d'étude d'impacts. On lui a remis. Et le producteur nous annonce, bon, bien, il veut aller de l'avant, bien, à ce moment-là, c'est intégré dedans. Ces installations-là, ça prend plusieurs années, de toute façon, de part et d'autre soit à le raccorder, soit à bâtir.

Donc, tant que le processus d'étude d'impacts est, et on applique le contrat, le contrat dit ça, quand on est sous forme... dans le processus d'étude d'impacts, c'est confidentiel et, après ça, lorsqu'on a remis l'étude, là, ça devient public. Et, là, tout dépendant, je dirais, du niveau de certitude qu'on peut avoir, on pourra en discuter plus tard, à ce

moment-là, si le distributeur, lui, indique qu'il veut l'avoir, bien, là, c'est sûr qu'on va le mettre dedans. Si le producteur, bon, dit, écoute, face aux données que tu nous as données, on n'est pas intéressé, bien, on l'enlèvera.

165 Q. Donc, l'input, si je peux m'exprimer ainsi, du public ou des clients, n'intervient que lorsqu'il y a un dépôt public de documents, il n'y a pas une intégration de préoccupation du public ou des clients en général dans le processus de planification de TransÉnergie comme tel, vous arrivez avec un projet, vous planifiez un projet et ensuite vous le soumettez sur une base publique, mais il a déjà été, c'est une proposition que vous faites comme telle?

R. C'est toujours une proposition qu'on fait.

166 Q. Est-ce que vous avez un commentaire? Vous avez sans doute pris connaissance de la présentation ou des propositions faites par certains intervenants dans cette cause qui ont référé à ce qu'on appelle le * open review process + par lequel un document de planification comme ça est soumis à une consultation générale. Est-ce que TransÉnergie a une opinion à ce sujet-là? Est-ce que vous avez des objections à un processus semblable?

R. Pour moi, pour l'instant, le concept n'est pas clair.

167 Q. Qui pourrait s'y adresser?

Me F. JEAN MOREL :

Peut-être que vous pourriez décrire qu'est-ce que vous entendez par * open process +. Il y a l'article 73 de la Régie.

Me PIERRE R. FORTIN :

168 Q. Je parle de * open review process + tel qu'il existe au niveau de certains opérateurs de réseaux américains et auquel réfère notamment le RNCRE et le STOP-SÉ. Si vous n'en avez pas pris connaissance, c'est correct.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Non, je n'ai pas pris connaissance, de un. De deux, comprenons que lorsqu'on fait référence à d'autres situations, que ce soit aux États-Unis ou dans d'autres pays, d'abord le mode de fonctionnement est différent et le cadre réglementaire est très différent bien souvent. Et il faut comprendre à qui qu'on s'adresse. Lorsqu'on a des ISO qui ont un, et tout dépendant aussi de l'ouverture du marché qu'on a. Fondamentalement, ici, ce qui est ouvert au Québec, c'est l'ouverture pour pouvoir faire des transits point à point uniquement.

Et à ma connaissance, il n'y a encore aucun distributeur qui s'est prévalu du privilège de pouvoir avoir accès à des sources de production.

Donc, on peut faire un débat très théorique, donc de un. De deux, qui est responsable de quoi dans le cadre réglementaire, il faut aussi bien comprendre le modèle. Faire des références dans des modèles différents, c'est très laborieux. Je serais très mal à l'aise dans le cadre d'une cause tarifaire faire des commentaires.

Je serais plus à l'aise dans le cadre d'un * work shop + ou d'un groupe de travail qui pourrait regarder différentes alternatives et avoir une compréhension commune, parce que ma préoccupation, on peut parler de différents scénarios mais si on n'a pas les mêmes balises de départ puis quelqu'un fonctionne avec un modèle BC, un autre fonctionne avec un modèle Nouvelle-Angleterre pendant qu'on travaille la cause Québec, c'est difficile, là. Il faut comprendre de quoi on veut parler, c'est quoi les enjeux, quels sont les principaux critères, balises qu'on veut se donner. On est très ouvert à discuter de toutes sortes de choses mais il faut se donner, je dirais, la bonne plate-forme puis les bons éléments pour pouvoir discuter de ça.

Un * open process review +, oui, mais de quel cadre qu'on parle, la compréhension des enjeux qu'on veut discuter, de qui les intervenants qu'on veut poser les question, on s'adresse-tu à un distributeur, un

distributeur ici qui est en situation de monopole, bon, ce serait beaucoup plus de dire, est-ce que la Régie se dote d'un processus de consultation, de décision, quelle est la modalité d'influence qu'elle veut se donner. Donc, il y a un paquet de paramètres. Donc, j'étais pour dire, c'est excessivement hypothétique que l'hypothèse compte tenu de ce qui existe ailleurs dans un cadre réglementaire, une situation de marché est très différente.

169 Q. Je comprends que sans avoir fait l'analyse du système comme tel ou du mécanisme, vous avez quand même plusieurs réserves compte tenu du contexte particulier où ça peut être appliqué. Parfait.

R. Oui.

170 Q. Je vous réfère maintenant à HQT-13 document 1.1, plus particulièrement aux questions 12 et 12.1 que l'on retrouve aux pages 23 et 24. Alors, c'était en réponse à des questions de la Régie, et vous indiquiez anticiper des difficultés à élaborer un indicateur sur les charges d'exploitation que l'on puisse comparer et baliser par rapport à l'industrie. Vous indiquez que cette question-là sera quand même analysée et qu'un rapport sera présenté dès que possible. En réponse à la question 12.1, vous indiquez que :

Hydro-Québec ne croit pas être en mesure d'amorcer et de compléter son

*rapport en temps opportun pour en
disposer lors de la présente
audience tarifaire.*

Est-ce que vous pouvez nous faire part de l'état de l'avancement de vos travaux à ce sujet présentement?

M. MICHEL BASTIEN :

R. En fait, il n'y a pas eu de travaux comme tels entrepris sur cette question-là si ce n'est que Hydro-Québec s'est présentée ou se présente, quand je dis Hydro-Québec, on s'entend dans ses activités du transporteur, se présente devant vous en toute humilité et avec son coût de service et ses charges d'exploitation clairement définies, qu'il tente de justifier tant bien que mal, plutôt bien que mal en ce qui me concerne, là, mais qu'on tente de justifier, et c'est la première étape, je pense, d'un exercice de validation des charges d'exploitation. Alors, outre cette question-là, il n'y a pas eu d'autres travaux entrepris à ce jour sur cette question-là.

171 Q. Est-ce que vous avez l'intention d'en entreprendre comme le laissaient supposer les réponses auxquelles je viens de référer? On dit : * Cette question sera néanmoins analysée et un rapport sera présenté dès que possible. + Qu'est-ce qu'Hydro-Québec entendait par là?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Quand on parle d'analyse, ça ne veut pas dire qu'on va arriver avec des résultats. Peut-être un élément de contexte, Monsieur le Président, si vous le permettez. Ça fait plusieurs années que cette question-là nous est posée, pas juste par la Régie, même en commission parlementaire par les prédécesseurs, puis ou même par mes anciens, par les différentes lignes hiérarchiques à l'intérieur de l'entreprise.

Lorsqu'on vous a écrit que ce n'est pas facile à faire, c'est que c'est la réalité, c'est excessivement difficile à faire. Compte tenu que les données de base, puis c'est peut-être difficile à faire dans l'ancien monde. Il faut comprendre, avant l'ouverture des marchés, c'était difficile, ça fait que, imaginez-vous, avec l'ouverture des marchés, là, c'est le capharnaüm.

Pourquoi c'est difficile à faire? Parce que chacune des entreprises mesure à sa façon; chacune des entreprises met ses coûts dans différentes fonctions. Et lorsqu'il y a une compagnie qui décide de faire un regroupement d'entreprises, faire du balisage, les données sont tellement rendues génériques qu'on ne comprend plus ce qu'il y a dedans. Donc, quand on veut retrouver le coût d'opération, bien, ce

quelqu'un met dans les opérations au Québec peut être très différent qu'en Californie.

Là, après ça, il faut les retourner dans qu'est-ce qu'ils ont mis dans leurs fiches détaillées. Et, là, on s'aperçoit qu'il n'y a pas personne qui écrit la même affaire. C'est pour ça que ce n'est pas facile à faire de faire ce genre de balisage-là. Et de façon générique, et ce qu'on retrouve actuellement, c'est des anciennes études qui datent de avant quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-quinze (95), qui donnent des grands ordres de grandeur.

Mais quand on veut aller voir, bien, parce qu'on les connaît, nous autres, nos détails, bon, bien, qu'est-ce que ça coûte en logistique; qu'est-ce que ça coûte en approvisionnement; qu'est-ce que ça coûte en télécommunication; qu'est-ce que ça coûte pour opérer le réseau; qu'est-ce que ça coûte pour faire l'entretien d'un transformateur. Mais, nous autres, ce qu'on met dans l'entretien, il y en a d'autres qui vont le mettre en exploitation, parce que le mode d'opération chez eux, bien, ce n'est pas le personnel de maintenance qui fait ça, c'est le personnel d'opération qui fait ça.

On aimerait, je veux dire, ça fait longtemps qu'on aimerait avoir quelque chose qui serait facile à

faire. Et l'autre chose, c'est qu'on ne veut pas engager des sommes faramineuses à faire ce genre de démarchage-là. On n'a pas trouvé de solution encore miracle. Il y a une nouvelle... On a été... On regarde pour participer... On se fait questionner par différentes entreprises qui font du balisage.

Maintenant, on essaie de voir, bon, avec qui ils vont fonctionner. Ils font-tu affaire avec des compétiteurs; quel genre de certification qu'ils vont faire; est-ce que ça va être des données qui vont être capables, avec la résultante de donner de l'information utile. Il y a beaucoup... Des * data book +, il y en a, il y en a, il y en a, on peut remplir la salle ici de * data book +.

Mais on va-tu l'utiliser pour... en fait d'élément de gestion utile? La réponse à date, c'est qu'on n'a pas trouvé ce qui, des choses pertinentes qui vont nous aider autant vous au niveau de la Régie dans le cadre d'une cause tarifaire, ils sont-tu performants cette gang-là ou bien puis, nous autres, qui va nous aider dans notre gestion, on intervient-tu aux bonnes choses. À date, ce qu'on a trouvé le plus facilitant, c'est réellement de, bon, bien, de s'assurer qu'on remplit la qualité du service avec les conditions qu'on a ici. Et certains cas particuliers où est-ce qu'il y a des experts qui peuvent venir contre

expertiser nos processus.

Mais aller plus loin de ça au niveau, ce que vous demandez précisément, on est encore à la recherche d'avoir un intervenant qui serait capable d'aiguiller, je dirais, l'entrée de données, parce que toute la problématique est au niveau de l'entrée de données parce que, après ça, les résultats, on vient pour comparer, dire, pourquoi ça n'arrive pas pareil. Là, tu regardes, bien, les entrées de données, ce qu'ils ont mis dedans, ce n'est plus les mêmes affaires.

- 172 Q. Mais quand on parle de l'industrie, évidemment, on peut viser très large, mais est-ce que je dois comprendre de votre réponse qu'il y a quand même une réflexion qui s'est faite à l'intérieur de votre entreprise pour arriver, parce que vous me décrivez plusieurs éléments anticipés, de réponses anticipées qui ne seraient pas significatives parce que la comparaison serait boiteuse à plusieurs égards et qu'il faut... Dans le fond, ce que vous me dites, c'est qu'il faut être capable de comparer avec ce qui est comparable. Maintenant, pour arriver à cette conclusion-là, est-ce que la position de l'entreprise, c'est que c'est un ouvrage tellement complexe au niveau de toutes les distinctions à faire qu'on ne le fera pas ou s'il y a des paramètres de façon, des paramètres majeurs qui peuvent être pris

en compte, par exemple vis-à-vis d'entreprises hydroélectriques ou d'entreprises dans le domaine spécifique de l'énergie de taille comparable à Hydro-Québec. Enfin, c'est sûr qu'on peut viser très large, mais on peut aussi viser vers ce qui se rapproche le plus de l'entreprise TransÉnergie et cibler un certain nombre de paramètres majeurs pour avoir une indication.

R. C'est pour ça qu'on se colle à des indicateurs qui parlent. Ceux qu'on a trouvé qui parlent le plus sont la qualité de service, le IC, dans notre cas. Dans le cadre du questionnaire du réseau, bien, on l'a vu avec CPS-1, CPS-2. Ça, on est sûr au niveau des intrants, des paramètres qui servent d'intrants. Ça ne répond pas à votre préoccupation pour les charges d'exploitation.

173 Q. Effectivement.

R. Je le sais. Ça ne répond pas parce qu'on ne l'a pas trouvé. Écoutez, si vous avez des meilleurs chercheurs que nous autres là-dedans, on va vous les emprunter. Ce n'est pas évident.

174 Q. On n'en a pas à vous proposer aujourd'hui, mais pour terminer sur cette question. Étant donné qu'il y a eu certaines réponses de données à la Régie quand même qu'une analyse serait faite puis qu'un rapport serait déposé le plus tôt possible, qu'est-ce qu'on doit conclure aujourd'hui, qu'il n'y aura pas d'analyse de faite, qu'il n'y aura pas de rapport ou s'il y en a

un, s'il y a une certaine analyse qui va être effectuée?

- R. Actuellement, on reçoit des demandes pour participer à des balisages. On est en train de les regarder pour s'assurer que ça va donner une valeur ajoutée autant pour vous que pour nous. Donc, on est en train de regarder ça. C'est un des directeurs à TransÉnergie qui regarde la partie, cette partie-là, les questions. Donc j'ai dit, fais venir, on va regarder c'est quoi les grilles de questions, c'est quoi les objectifs puis avec qui qu'ils nous comparent. En même temps, on va s'assurer que ce n'est pas un compétiteur qui fait l'exercice.

Je dirais, dans les derniers temps, anciennement où est-ce qu'on avait des regroupements de transporteurs qui étaient, je dirais, qu'il y avait des enjeux de marché, eux autres continuaient à faire du balisage puis essayer d'avoir, de soutirer de l'information, je dirais, d'Hydro-Québec global pour se donner des avantages de marché. Ça fait qu'on a arrêté, on a tout arrêté ça parce qu'à un moment donné, on ne savait plus qui était quoi.

Est-ce que c'est du monde qui cherche encore de l'information pour savoir ce qui se passe chez le producteur, ainsi de suite? Donc, là, on a tout arrêté. Là, il y a des nouvelles demandes qui sont

arrivées cette année. On est en train d'en faire une analyse, effectivement. Si on va d'avant, on va vous tenir informé. Moi, je vous dirais, personnellement, je vais essayer d'éviter de faire le moins de rapports mais peut-être des états de situation où est-ce qu'on en est rendu dans cette analyse-là puis de tenir informé si on va d'avant ou pas.

- 175 Q. Comment vous nous tiendriez informé concrètement? Est-ce que vous avez un échéancier présentement d'envisagé? Est-ce qu'on parle de mois? Est-ce qu'on parle d'années?

M. MICHEL BASTIEN :

- R. Je pense que monsieur Vaillant vous décrit un processus en continu qui existe depuis un certain temps. On est toujours préoccupé du côté de TransÉnergie et du côté de l'ensemble des unités d'affaire d'Hydro-Québec d'être performant, de réduire ses charges et de se baliser lorsque c'est possible. Je pense que ce qu'on vous a déjà indiqué dans le dossier actuel, c'est que c'est complexe. Et je pense que monsieur Vaillant en a remis sur la complexité. Ce n'est pas simple effectivement ces choses-là.

On a pris un engagement de faire l'analyse. Et les ressources qui sont sollicitées par ce genre de travail-là sont aussi très actives dans le dossier

transport et les priorités ont été de se concentrer d'abord sur la preuve d'Hydro-Québec et la documentation du calcul de son revenu requis et des différentes composantes de ce calcul-là. Alors, j'imagine que dès que les audiences publiques sont terminées, on va reprendre le collier sur des choses un peu plus connexes, dont cette question de la comparaison avec d'autres entreprises sur ce thème des charges d'exploitation.

J'ai de la difficulté à vous situer en termes de calendrier, mais c'est certainement plus en mois qu'en année. Et on fera un rapport en bonne et due forme à la Régie et qui sera *ad hoc* à ce moment-là si la Régie souhaite avoir un suivi avant la prochaine cause tarifaire. C'est certainement quelque chose qui est pensable.

176 Q. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Fortin, est-ce que vous avez plusieurs questions sur ce thème-là?

Me PIERRE R. FORTIN :

J'avais terminé sur ce thème-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on pourrait suspendre puis reprendre à deux

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
Int. Me Pierre R. Fortin

heures (2 h)?

Me PIERRE R. FORTIN :

Certainement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

(14 h)

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour. Je me permets de vous revenir tout de suite sur l'engagement numéro 20. Après vérification, la pièce HQT-5, même si elle contient bien des informations, ne répond pas à notre demande. On a eu une discussion avec les gens d'Hydro-Québec qui, probablement à partir de cette pièce-là, ça va les aider pour nous donner les informations, alors on maintient l'engagement comme il était demandé. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes d'accord, Maître Morel?

Me F. JEAN MOREL :

Effectivement, les renseignements se retrouvent,

somme toute, à la pièce HQT-5, document 4.1. Alors on va s'efforcer de trouver une présentation qui simplifierait le travail de l'intervenant.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Avez-vous pensé aux engagements?

Me F. JEAN MOREL :

Pensé, je ne cesse d'y penser, aux engagements.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Enfin, enfin!

Me F. JEAN MOREL :

J'ai, peut-être je vais commencer tout de suite par demander à monsieur Leduc...

LE PRÉSIDENT :

Bien oui, il ne parle pas souvent, lui. Vous n'êtes pas trop fatigué, Monsieur Leduc?

Me F. JEAN MOREL :

C'est pour ça que c'est lui qui va répondre à cet engagement-là. C'est l'engagement numéro 6, Monsieur le Président, sur :

Fournir la liste des événements qui ont été retirés et qui ne font pas

*partie des chiffres du graphique que
monsieur Régis avait présenté sur
l'IC*

si vous vous souvenez, monsieur Régis avait fait part que le verglas avait été exclu étant un événement définitivement hors de l'ordinaire et que d'après lui, d'autres événements avaient été exclus. Ça fait qu'on a vérifié et monsieur Leduc va vous dire ce qu'il en est.

LE PRÉSIDENT :

Ah oui.

M. PIERRE LEDUC :

R. Alors pour répondre à l'engagement numéro 6, dans l'indice de continuité, il y a deux années où il y a eu des exclusions, pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), panne provinciale résultant d'orages magnétiques, et en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), pour le verglas. Alors ce sont les deux années, l'historique que monsieur Régis vous avait présenté était de mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) à deux mille (2000).

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est l'engagement numéro 6?

Me F. JEAN MOREL :

C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas des réponses seulement pour celui-là?

Me F. JEAN MOREL :

Oui, j'ai des réponses seulement pour celui-là, effectivement, ce n'est que jeudi, après la fin des audiences, que la distribution a été faite. Pour certains des engagements, les élèves sont à leurs devoirs depuis ce matin et ils en prennent connaissance; en bons élèves, ils lisent tout ce qu'ils ont à faire. Et d'autres, à vrai dire, engagements seront répondus par les témoins qui sont devant vous. Je leur ai presque promis qu'ils seraient libérés cet après-midi, pas pour une récréation mais pour veiller à répondre à leurs engagements.

La grande majorité seront, et je préciserai lesquels, seront certes répondus cette semaine. Je peux tout de suite dire que notre compréhension de l'engagement numéro 7, à savoir :

*Fournir les renseignements requis
relativement à la façon dont
TransÉnergie comptabilise les coûts*

*qu'elle estime réglementés et les
coûts qu'elle estime non
réglementés, ainsi que les documents
explicatifs à ce sujet*

sera traitée en début du thème 4 par les témoins qui y seront présents pour le thème 4. C'est un peu une indication qu'on avait donnée, et je le confirme, c'est une question en fait de comptabilité et les témoins seront ici, qui seront présentés pour traiter du thème 4 pourront élaborer sur cette demande-là.

Quant à l'engagement 8 et 9, moi, j'avais, ou je m'étais donné comme tâche de vous confirmer où, dans la transcription, les témoins ont déjà répondu à ces questions-là. De mémoire, monsieur Bastien vous a indiqué qu'il n'y avait pas d'énoncé de politique de la nature de celui qui apparaît à HQT-2, document 5, pour les, dans la séparation fonctionnelle quant aux activités marchandes, et il n'y avait pas d'autres énoncés de politique, ça a été répondu. Également, l'engagement numéro 9, quant à :

*Fournir des précisions sur la mise
en application de la formation
annoncée à l'item 3a) de la page 12
du document HQT-2, document 5*

qui est également la formation sur l'application du code d'éthique aux employés, monsieur Vaillant a élaboré sur le genre de formation qui a été donnée, et à qui et à quel moment. Et ça se retrouve dans les transcriptions et j'aimerais, pour, disons, régler ces engagements, vous préciser exactement où se trouvent les réponses.

Et quant aux autres, 3 a été répondu; également 10; et quant aux autres, je vous demande au moins jusqu'à demain pour vous donner plus de précisions, dans le sens que je viens de vous indiquer.

LE PRÉSIDENT :

Mais j'aimerais ça qu'à l'avenir, quand on prend un engagement, de dire à peu près vers quelle date qu'on pense que ça va être produit.

Me F. JEAN MOREL :

On va faire un effort, je peux, moi, ne pas m'engager présentement à le faire dès que l'engagement arrive, parce qu'on n'a pas toujours idée de l'ampleur de la tâche qui attend les gens et quelles sont les ressources qui verront à y répondre. Mais dès que j'aurai une indication, je vous le ferai savoir.

LE PRÉSIDENT :

O.k., merci.

Me F. JEAN MOREL :

Je m'engage à ça.

LE PRÉSIDENT :

L'engagement numéro...

Me F. JEAN MOREL :

Non, non...

LE PRÉSIDENT :

Maître Fortin?

Me PIERRE R. FORTIN :

Merci, Monsieur le Président. J'aimerais maintenant qu'on aborde la question de l'utilisation des interconnexions en général.

- 177 Q. Est-ce que vous pourriez nous indiquer dans quelle mesure les deux paramètres suivants, c'est-à-dire l'énergie transitée et la fréquence d'utilisation, sont utiles pour mesurer l'utilisation qui est faite des interconnexions selon les catégories de services de transport, soit la charge locale, le service point à point ou celui en réseau intégré, est-ce que ces deux paramètres-là sont d'une utilité quelconque et si oui, dans quelle mesure?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Je vais reformuler la questions pour m'assurer que

j'ai bien compris. Donc dans, si on utilise le paramètre énergie transitée et fréquence d'utilisation pour l'allouer à la charge locale ou au point à point?

178 Q. On veut savoir si, pour mesurer l'utilisation qui est faite des interconnexions par service, est-ce que ces deux paramètres-là, ou l'un des deux, sont utiles ou non?

R. En tout cas, énergie, non. Pour le, quand, je dirais, là, il y a comme une partie pas, pas claire au niveau, je dirais, de ce qui est requis pour la charge locale. Ce qu'on sait actuellement, c'est que dans le, lorsqu'il y a une réservation faite pour le * wheel-in + ou pour l'import, ou pour l'alimentation de la charge locale, parce qu'il n'y a aucune centrale qui marche à l'envers donc quand on fait du * wheel-in + ou de l'import, c'est pour alimenter la charge locale, la réservation est faite par le producteur.

Donc actuellement, on fonctionne, toutes les transactions fonctionnent par le producteur donc lui fait une réservation soit à long terme, soit à * long terme + entre guillemets, parlons de, pour la partie importation. Et ce qui n'est pas requis pour, ce qui n'est pas réservé sur cette base-là, le reste est mis dans le marché. Donc la fréquence d'utilisation, c'est, nous autres, on donne, je suis un peu embêté

en parlant de fréquence comme telle, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, nous autres, on met sur le site OASIS une capacité qui est réservée, et là, il faudrait voir le nombre de fois, parce que la fréquence, pour moi, ça me parle en nombre de fois. Et je dirais que je suis pas mal plus préoccupé par la durée que la fréquence, moi, en tout cas, sur une base TransÉnergie, plus c'est long et moins j'ai d'intervenants, mieux c'est.

Et c'est un peu comme ça qu'on fonctionne, là, mais, on n'a pas de paramètres de gestion sur une question de fréquence, c'est bien plus, c'est beaucoup plus sur la question de est-ce que quelqu'un l'a réservé dans cette période-là, si ce n'est pas réservé, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est requis, sinon, on va regarder de le retirer pour fin d'entretien, exemple. Mais, non, fréquence, ce n'est pas un paramètre de gestion, puis énergie non plus.

179 Q. Et quels sont les paramètres les plus utiles selon vous, vous avez parlé de la durée?

R. La capacité et la durée.

180 Q. La capacité. Ce sont les deux seuls?

R. Je vais vérifier avec mon confrère... c'est ça, d'avoir un client qui réserve pour une capacité puis une durée.

181 Q. Parfait. Je vous réfère au document, à la pièce, c'est-à-dire, HQT-13, document 14, à la page 42.

(14 h 15)

Alors en réponse à... est-ce que vous avez le document?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Oui.

182 Q. Alors en réponse à une question du RNCREQ, vous avez fourni l'énergie importée et l'énergie exportée pour les différentes interconnexions. Cependant, j'aimerais savoir si vous disposez de cette information-là pour l'alimentation de la charge locale, entre les importations pour la charge locale, le *wheel-through* et le *wheel-in*. Et dans un premier temps, je devrais peut-être vous demander est-ce qu'il y en a qui servent pour des *wheel-through*?

M. DANIEL VAILLANT :

R. C'est possible, c'est de l'information qui vient du producteur, qu'on a fournie parce qu'on dit, c'est des données historiques donc il n'y a pas de, on ne confère pas à personne un désavantage ou un avantage dans le marché. Maintenant, ce que le producteur a fait, je serais bien embêté de vous le dire.

183 Q. Vous n'avez aucune information à cet effet-là dans l'opération du réseau?

R. On sait si une transaction est faite pour, mettons, s'il y a une importation à une interconnexion puis une exportation à l'autre, maintenant est-ce que les

deux transactions sont reliées ou pas, nous autres, comme transporteur, on ne le sait pas.

184 Q. Et donc vous ne pouvez pas la ventiler entre la charge locale puis le service point à point, non plus?

R. Lorsqu'on a une demande de service point à point pour un *wheel-through*, à ce moment-là, c'est identifié; ça, on le sait. O.k., donc un tiers demanderait d'acheminer de l'énergie, mettons, un cas réel, McLaren, quand il veut faire une transaction, il dit, bon, où est-ce qu'il rentre, où est-ce qu'il sort. Ça, on le sait.

Lorsque le, Hydro-Québec, dans sa fonction production, veut faire une transaction qui importe à Chateauguay, mettons, huit cents mégawatts (800 MW), puis qu'il y a une transaction au Nouveau-Brunswick de deux cents (200 MW), est-ce que les deux sont reliées? Je ne le sais pas. Pour faire une liaison entre les deux, il faudrait qu'ils fassent une demande de réservation entre Chateauguay et Nouveau-Brunswick. Mais actuellement, je dirais que, compte tenu des contrats long terme qu'ils ont déjà, ils ont déjà toute la flexibilité de faire ce qu'ils veulent.

185 Q. À votre connaissance, en deux mille (2000), est-ce qu'il y en a eu du *wheel-through*?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je pense que la question serait mieux adressée au panel sur la commercialisation du transport. On serait en mesure, à ce moment-là, de vous dire exactement le détail des transactions qui ont eu lieu, la période de référence à laquelle vous faites référence vous-même, à l'année deux mille (2000), ou n'importe quelle autre année. Je pense ça serait bien de la garder, cette question-là, pour ce panel-là.

186 Q. Parfait. Maintenant, j'aurais quelques questions pour monsieur Armstrong. Est-ce que, à votre connaissance... on veut vous faire travailler un petit peu, juste un peu.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Je vais répondre au meilleur de ma connaissance, je vous le garantis.

187 Q. Est-ce qu'il arrive parfois que les interconnexions soient utilisées à pleine capacité?

R. Juste une précision : à pleine capacité installée ou à pleine capacité disponible au moment où on veut l'utiliser? Et si votre réponse est oui, oui, il arrive que les interconnexions sont utilisées à la pleine capacité affichée par le TTC, Total Transfer...

188 Q. Si c'est installé?

R. Non, ça arrive que les, oui, il arrive que les interconnexions sont utilisées aussi à pleine

capacité installée, à l'occasion.

189 Q. Et la distinction que vous faisiez, c'était?

R. C'était que parfois, les interconnexions, certaines interconnexions sont limitées par la capacité de recevoir des réseaux voisins.

190 Q. La disponibilité?

R. Donc la disponibilité n'est pas utilisée à sa pleine capacité installée.

191 Q. Et est-ce que vous savez à quel pourcentage cela se produit?

R. Ça varie d'une interconnexion à l'autre, comme on vous l'a montré sur le schéma, ça dépend de la nature et de l'utilisation où sont, de façon générique, non, je ne peux pas répondre comme ça.

192 Q. Est-ce que vous l'auriez par interconnexion, disponible, je ne dis pas nécessairement aujourd'hui?

R. Qu'est-ce qui serait disponible, le taux...

193 Q. Le pourcentage, le taux puis le pourcentage de capacité auxquels ils sont utilisés, le cas échéant?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Ce qu'on a, c'est quand est-ce qu'on a atteint, mettons, on a-tu atteint la puissance maximum, donc les pointes de puissance utilisées, ça, je pense qu'on l'aurait. Maintenant...

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Mais je ne pense pas qu'on l'a sur la capacité

installée. On a le taux d'utilisation par rapport à la capacité disponible affichée, le taux d'utilisation par rapport à ce qui était affiché comme étant disponible.

194 Q. On me souligne que c'est exactement ça qu'on aimerait avoir.

R. Je me doutais...

Me F. JEAN MOREL :

Pour quelle, excusez-moi, pour quelle période?

Me PIERRE R. FORTIN :

Pour l'année deux mille (2000).

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. De toutes les interconnexions, les treize, quatorze?

195 Q. C'est ça.

Me F. JEAN MOREL :

À part d'un grand soupir, Monsieur Armstrong, pouvez-vous dire autre chose?

Me PIERRE R. FORTIN :

196 Q. Comment doit-on interpréter le soupir?

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Bien, il faut bien voir que cette capacité-là varie d'heure en heure, donc il y a huit mille sept cent

soixante (8760) heures dans une année, multiplié par le nombre d'interconnexions, ça fait beaucoup de chiffres. Parce qu'il faut bien voir que la capacité, bien sûr, dans les heures creuses de la journée, sont potentiellement moins utilisées que dans les heures de pointe, bien entendu. Donc, et encore une fois, huit mille sept cent soixante (8760) heures, multiplié par le nombre d'interconnexions, multiplié par beaucoup de données.

197 Q. Pour le moment...

Me F. JEAN MOREL :

Quelques milliers de données.

Me PIERRE R. FORTIN :

... est-ce que c'est possible de savoir lesquelles ont pu être utilisées à cent pour cent (100 %) ? On pourrait commencer par ça.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Le nombre d'heures où elles ont été utilisées à cent pour cent (100 %) ?

198 Q. Effectivement, oui, et quelles interconnexions.

R. Oui. On mettra une date...

199 Q. Durant l'année deux mille (2000).

R. ... raisonnable.

Me F. JEAN MOREL :

C'est encore des milliers de données mais vous n'en voulez pas des milliers, on va les garder pour nous autres. Ça demande le même exercice, en fait, de vérifier à chaque heure la capacité disponible et le pourcentage d'utilisation.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Mais il faut savoir, moi, j'ai pris pour acquis que c'était en exportation, ce qui sort du réseau. Si vous voulez la même chose pour, en importation, il faut multiplier ça par deux.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Et est-ce qu'on veut...

200 Q. En exportation.

R. ... est-ce qu'on veut l'utilisation réelle ou la réservation, parce que dans bien des cas, la capacité maximum a été réservée mais pas utilisée. Il y a plusieurs paramètres, on comprend.

201 Q. Dites-nous les paramètres dont vous avez besoin, je vais vous traduire ça tout de suite. Voici un exemple où un avocat doit faire preuve de beaucoup d'humilité, surtout quand on parle de génie.

M. ANTHONY FRAYNE :

Peut-être je peux juste ajouter mon grain de sel, et peut-être vous pouvez donner une réponse

approximative sur le coût, je ne sais pas.

- 202 Q. Si vous pouvez nous donner des indications générales, quelles sont les interconnexions qui, à certains moments de l'année, sont à leur pleine capacité de réservation, c'est quelles interconnexions et quels mois? Et en fait, c'est plus général à savoir, est-ce qu'il y a, disons, nous avons vu que vous parlez souvent pour dire qu'il n'y a pas de problèmes de congestion sur le réseau tel quel, nous avons beaucoup de données sur le réseau, est-ce qu'on peut faire les mêmes informations, les mêmes analyses, pour la capacité d'interconnexions ou est-ce qu'il y a des contraintes là, et si oui, de quelle nature? Donc disons peut-être on n'a pas, mais là, je laisserai ça à ce côté-là de la salle, mais ce qui m'intéresse, moi personnellement, surtout, c'est une vue d'ensemble, pas nécessairement avec huit mille sept cent soixante (8760) multiplié par je ne sais pas combien de X, chiffres à l'appui.

M. MICHEL ARMSTRONG :

- R. Oui, il est certain que de répondre de façon générale comme ça est beaucoup plus facile, oui, on peut cibler quelles interconnexions et quelles périodes de l'année elles sont utilisées à leur maximum de capacité. C'est plus facile à répondre que de donner des chiffres exacts pour chacune des périodes et chacune des heures de l'année, en import, en export,

et cetera. Effectivement, c'est plus facile.

Me PIERRE R. FORTIN :

Bien.

- 203 Q. Et si vous pouviez en même temps préciser si, lorsqu'il y a congestion, si ça se produit en même temps que la pointe de la charge locale, le cas échéant?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Congestion où?

- 204 Q. Sur les interconnexions.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. On n'a pas de congestion sur les interconnexions, je ne comprends pas la question.

M. ANTHONY FRAYNE :

Mais dans le sens...

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Chaque interconnexion a une capacité...

Me PIERRE R. FORTIN :

S'il n'y en a pas, il n'y en a pas.

R. ... a une capacité, et les intervenants, les différents clients, font une réservation en fonction de la capacité disponible. Comme je l'ai expliqué un

peu plus tôt, la capacité sur le réseau, elle est d'abord prioritairement réservée pour l'alimentation de la charge locale au Québec. Donc forcément, il peut, et on se doute bien qu'à la pointe hivernale, à trente-deux mille mégawatts (32 000 MW), il ne reste pas beaucoup de place pour des réservations au-delà de ce qui est requis pour l'alimentation de la charge locale.

Me PIERRE R. FORTIN :

Parfait, ça répond à ma question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Fortin, l'engagement numéro 21, qu'est-ce que c'est au juste, avec toutes les nuances qu'on a faites?

Me PIERRE R. FORTIN :

Ça rejoint ce que je monsieur Frayne vient de demander comme précision.

LE PRÉSIDENT :

Ah bon.

Me PIERRE R. FORTIN :

Ça a été reformulé de meilleure façon par monsieur Frayne, je l'en remercie, mais c'est l'information que le témoin...

M. ANTHONY FRAYNE :

Je ne suis pas sûr c'est une meilleure façon mais peut-être plus facile à répondre. Mais pour moi, je comprends que vous vous engagez à nous donner un portrait général avec chiffres à l'appui là où c'est pertinent, mais surtout dans quelles conditions donc quelles interconnexions à quelle période, les réservations sont à cent pour cent (100 %), disons la capacité réservée est à cent pour cent (100 %) de ce qui est disponible.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Exact, c'est ce que j'ai compris que vous vouliez.

M. ANTHONY FRAYNE :

C'est ça, et on parlera toujours de l'an deux mille (2000).

LE PRÉSIDENT :

205 Q. Et ça, Monsieur Armstrong, est-ce que c'est complexe de donner cette information-là, est-ce que ça prend du temps, vous prévoyez nous donner cette information-là dans combien de temps?

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Je ne peux pas répondre à ce moment-ci. Si on regarde l'année deux mille (2000), comme a expliqué maître Morel, il va toujours bien falloir regarder à quelles

périodes. J'ai quand même une bonne idée quand est-ce ça peut se trouver, donc d'ici, dans quelques jours, quelques semaines, on devrait être...

206 Q. Bien, quelques semaines, c'est parce que le procès achève.

R. Bien, je parle, je dis une semaine ou deux, là, possiblement. Je ne peux pas m'engager, à ce moment-ci, à vous dire si c'est quelques heures ou quelques jours ou quelques semaines.

207 Q. Mais pouvez-vous donner l'information à maître Morel demain pour nous donner une idée de...

R. Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Puis vous n'avez pas de questions pour monsieur Leduc?

Me PIERRE R. FORTIN :

Malheureusement, non.

LE PRÉSIDENT :

Il ne voudra plus revenir.

Me PIERRE R. FORTIN :

Mais je pense qu'il va revenir sur un autre...

M. PIERRE LEDUC :

R. Je peux revenir.

208 Q. ... sur une autre thème?

R. Mais avec le genre de questions, je suis capable d'attendre.

Me PIERRE R. FORTIN :

Moi aussi.

Me F. JEAN MOREL :

J'essayais de voir quelle avait été la réaction pour pouvoir vous citer des parties la décision D-2000-214, mais la question avait déjà été posée à Hydro-Québec par le RNCREQ, à sa question 43.1, Hydro-Québec avait fait part des centaines de milliers de données que ça demandait et avait demandé à être relevée de l'obligation de le faire.

C'est de l'information qu'on n'a pas fournie et que la Régie semblait reconnaître, dans ses décisions antérieures, que c'était, que ça demandait un volume d'efforts...

LE PRÉSIDENT :

Mais, Maître Morel, il me semble que de la façon que monsieur Frayne...

Me F. JEAN MOREL :

Oui, oui...

LE PRÉSIDENT :

... a retourné la question, que ça semble être quand même réalisable.

Me F. JEAN MOREL :

Oui, je ne veux pas revenir sur l'engagement, l'engagement est pris. J'essayais peut-être juste de justifier que ce n'est pas de la mauvaise volonté ou du traînage de pieds de notre part si on demande plusieurs semaines pour y répondre, puisque, effectivement, ça demande de l'étude ou l'analyse de centaines, de plusieurs milliers de données. C'était le, mon point de vue.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je comprends votre intervention mais le témoin ne semblait pas si atterré que vous l'êtes dans vos propos.

Me F. JEAN MOREL :

Ah, moi, vous savez, ce n'est pas la charge de travail parce que je la refile à d'autres, c'est le temps, c'est le temps qui semblait vous préoccuper, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, c'est parce qu'il va vous donner, vous allez donner de l'information, combien de temps à peu

près ça va vous prendre pour faire ça?

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. C'est ça, demain, dans le cadre aussi des autres éléments d'engagement dont vous voulez faire le suivi. Mais comme mon collègue vient de me dire, il vaut mieux préciser la compréhension que j'ai de l'engagement pour être certain que, un, je vais répondre dans les bons temps à la bonne question. Donc il s'agit d'indiquer à quelles périodes de l'année, sur quelles interconnexions les réservations ont été au maximum de la capacité disponible?

M. ANTHONY FRAYNE :

C'est ça. Et je ne pense pas qu'on veut savoir chaque année précisément mais un portrait global que ces, disons, typiquement quelques centaines d'heures par années, ou quelques milliers d'heures, et ça arrive en juillet ou ça arrive en avril, et ça arrive le jour ou quoi, ou peut-être ça n'arrive jamais, disons. Vous avez fait la constatation qu'il n'y a pas du tout un problème de congestion sur le réseau et je pense ça serait intéressant à voir, est-ce qu'on peut faire la même constatation vis-à-vis les interconnexions et, disons, les tronçons qui mènent à ces interconnexions? Si c'est toujours la même conclusion, qu'il n'y a pas de congestion, il n'y a pas de contraintes, la réponse est très facile et ça

serait clair.

Mais s'il y a des contraintes, avoir un certain portrait de leur nature. Mais effectivement, je ne prévoyais pas une grande charge de travail avec une telle chose; si oui, peut-être qu'on s'est mal compris et ça vaut la peine que vous reveniez demain avec des idées, qu'est-ce que vous pouvez nous fournir pour donner ça.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Si vous confirmez que ce que j'ai dit, c'est ce que vous voulez, je suis en mesure de répondre à cette demande.

M. ANTHONY FRAYNE :

O.k.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci.

ENGAGEMENT 21 : Indiquer à quelles périodes de l'année, sur quelles interconnexions les réservations ont été au maximum de la capacité disponible

Me PIERRE R. FORTIN :

Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
Président.

LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres questions. Monsieur Tanguay?

(14 h 30)

INTERROGÉS PAR M. FRANÇOIS TANGUAY :

209 Q. J'en ai une mais je vous annonce qu'elle risque
d'être pas mal plus longue que votre réponse. Je
reviens un petit peu sur ce qu'on a discuté ce
matin par rapport aux études d'impacts par
environnement, je résume le point pour qu'on parle
de la même chose, là.

Essentiellement, vous avez... puis je pars de
l'exemple qui a été utilisé qui était la traversée
du Saint-Laurent à Grondines là, c'est bien parce
que comme c'est le passé, puis c'est avant la
Régie, ça me permet d'en parler différemment que
si c'était quelque chose qui était à venir. Bon.
On connaît tous un peu l'histoire de cette
traversée-là, et vous, vous avez dit ce matin,
Hydro avait un scénario économique qui était dans
les airs, celui sous l'eau, je ne me rappelle pas
des chiffres, mais c'était cinq, six, sept fois
plus cher, mais il y avait un ordre de grandeur
considérable, un à dix fois plus

cher, je me rappelle un peu des chiffres, ça fait déjà quelques années. Et vous avez fait, donc une justification économique puis il y a eu des pressions, puis finalement le BAPE a fait son rapport, puis on peut imaginer qu'il y a eu des chemins politiques qui sont suivis puis, tôt ou tard, une décision politique a été faite d'inciter fortement Hydro à traverser par en dessous, puis le fait est c'est qu'Hydro en a gagné un * know how +. Si je me permets de résumer, là, comment je vois les choses.

Vous avez parlé d'urgence ce matin, donc c'est peut-être le premier volet de ma question. Elle était de quel ordre l'urgence de cette traversée? Était-elle d'ordre interne, sécuritaire par rapport au réseau ou...?

M. DANIEL VAILLANT :

R. Je vais répondre de façon générique, si vous voulez, parce que ce cas-là, il faudrait retourner dans l'historique du cas. De façon générique, les approbations de centrales se font avant les projets de transport. Et ce que j'ai vu comme document, le projet lui-même de transport a été justifié pour raccorder la centrale qui, elle, avait déjà été approuvée.

210 Q. O.K.

R. Donc, probablement, je dis probablement, que le projet de centrale était approuvé; probablement qu'il y avait des engagements de pris et que les orientations prévues à ce moment-là, les orientations stratégiques de l'entreprise pour rencontre la pointe de quatre-vingt-douze (92) prévoyaient que des investissements et il y avait une échelle de temps et que, compte tenu des historiques puis des décisions réglementaires qui se prenaient compte tenu de ce contexte-là, ça prenait un gabarit de temps. Et je ne peux pas...

211 Q. Oui.

R. ... vous rapporter un peu plus loin que ça.

212 Q. Ça me situe. Bon. Vous avez dit, c'est une évidence, le BAPE ne rend pas ses rapports à Hydro mais les dépose au ministre qui, lui, les soumet au conseil des ministres, et caetera. Mais ce que j'ai compris de ça, puis je pense que c'est, là je pose la question dans le sens où c'est l'avenir qui m'intéresse, vous avez dit, dans le fond, nous, vous avez déposé dans ce cas-là, il n'y avait pas vraiment d'alternative tellement l'écart économique était considérable. Et vous n'avez pas fait dans cette perspective-là d'étude d'impacts environnementale a priori, sauf ce que vous faites de manière standard à Hydro quand vous étudiez des passages, et vous n'avez pas comparé l'aspect environnemental, ou corrigez-moi, entre la version en haut puis la version en

dessous?

R. Je vous dirais qu'encore là, ma compréhension, et monsieur Bastien l'a exprimé aussi, c'est que un des éléments environnementaux et sociaux à considérer, c'est les coûts et les impacts sur le tarif.

213 Q. Oui.

R. Et lorsqu'on a une portion d'un projet qui ne change pas sa finalité mais qui coûte dix fois le prix de l'autre, donc les écarts, a priori, compte tenu des historiques des décisions précédentes, et je dirais même des décisions qui ont succédé, je vous rappellerai que Duvernay, Anjou est par-dessus, n'est pas en dessous, et avec un écart de prix similaire. Donc, je ne veux pas me porter de jugement sur quelle base la décision a été prise sur une question environnementale puis quel point environnemental a été discuté à ce moment-là, mais, bon, c'était un élément contextuel.

214 Q. Cela étant, maintenant qu'on a la loi, la Régie, l'article 5, 73 qui s'en vient, le même scénario ferait que la Régie aurait un mot à dire dans l'éventuelle application d'un projet comme ça, l'approbation d'un projet comme celui-là dans le cadre de 73. Donc, j'imagine que le chemin ne serait pas nécessairement le même que ce que vous proposeriez comme projet serait abordé d'une façon différente compte tenu de 73 en supposant, là, qu'il est adopté.

- R. Je vais répondre sans présumer de la juridiction de la Régie et de quelle façon qu'elle va se prévaloir de sa juridiction.
- 215 Q. On ne présumera pas qu'il y aura des décrets, rien de ça.
- R. Je vais donner un exemple. Ce qu'on fait actuellement dans les scénarios, dans les options qui sont fournies, même dans les causes des audiences publiques au BAPE, bon, quand il y a des traversées de cours d'eau, on dit, écoute, si on passe par dessus, voici ce que ça coûte, si on passe en dessous, voici ce que ça coûte et, bon, c'est quoi les éléments contextuels et les précédents que ça peut causer aussi par rapport à l'ensemble de l'environnement. J'étais pour dire, ça, c'est un peu... en anglais, on dit * La Loi du ratchet +, c'est toujours une coche de plus quand tu donnes, donc il faut absolument tenir compte de ces différentes préoccupations-là qui sont soumises dans le cadre des audiences publiques au BAPE.

Maintenant, le point de vue de la décision comme tel de l'ensemble des composantes, encore là, je ne présume pas que qu'est-ce qu'on va déposer ou pas puis quel va être le niveau de la juridiction, je ne suis pas rendu là. Mais en tout cas, actuellement, c'est ce qu'on fait dans notre processus. Donc, c'est des options, il y a différentes options. Et en

mettant les pour et les contre, qu'est-ce que ça fait et qu'est-ce que ça ne fait pas, de façon, je dirais, assez articulée parce qu'il y a comme des critères de base qui sont déjà assez, qui sont déjà fournis par le ministère de l'Environnement dans le cadre des processus des projets.

Oui, on en fait des études. Sauf que quand il y a des scénarios qui sont dans les rapports de 1 à 10, bon... Jusqu'à présent, je dirais, si on regarde la moyenne des approbations des projets qu'on a eus jusqu'à date, c'est rare qu'on nous a dit : prenez le plus cher.

216 Q. Oui, ça, dans le fond, tout ce que j'essaie de préciser ici, c'est que, compte tenu que 73 et la loi et le fait qu'on doit tenir compte du développement durable, on est en droit de s'attendre d'Hydro-Québec, dans peu importe la circonstance, à des considérations élargies au-delà de juste les chiffres même si, des fois, les chiffres ont des écarts importants.

R. On fait du mieux qu'on peut avec les scénarios qu'on pense envisageables pour le milieu et aussi les critères qui ont déjà été, je dirais entre guillemets, là, acceptés socialement par les différentes communautés. Et s'il y en a d'autres qui sont à venir, bon, on les intégrera.

217 Q. Bien sûr. Puis dans la mesure de toute façon que vous

êtes obligé d'aller au BAPE, veut veut pas, pour une certaine quantité de choses. Mais c'est parce qu'il y a toujours un problème, là, entre le pouvoir de recommandation de un puis le pouvoir de la Régie, puis les limitations environnementales qu'on a à la Régie, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le suivre. C'est ça, j'ai besoin d'avoir des précisions sur ça pour que quand on arrivera à 73, sans qu'on fasse la job des autres, on ait au moins un éventail de données quand on va regarder un projet qui n'excluront pas les considérations environnementales rien que parce que c'est deux fois, trois fois, cinq fois plus cher, ça fait partie du travail que vous allez faire.

R. Je peux vous rassurer que ce n'est pas les données qui manquent.

218 Q. Je ne demande pas un engagement.

R. Non, non, je peux vous rassurer que ce n'est pas les données qui manquent. On essaie aussi d'être efficace et ne pas transporter à une phase d'études avant projet et d'études environnementales dix à quinze scénarios, on essaie de voir les plus probables compte tenu des historiques. C'est sûr que la Régie va nous amener des éclairages additionnels. On en est conscient. On essaie quand même d'être efficace et de ne pas traîner trop de scénarios parce que ça monte très vite au niveau des études.

219 Q. O.K. Ça me satisfait. Alors je vous en remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Frayne.

INTERROGÉS PAR M. ANTHONY FRAYNE :

- 220 Q. Bonjour, messieurs. Je suis comme monsieur Leduc, j'ai rarement l'occasion de parler. Maintenant, un petit peu. J'ai trois ou quatre questions. Premièrement, suite à la discussion de ce matin, on avait amené les questions sur le taux d'utilisation et facteur d'utilisation, facteur de charge, juste pour être sûr que j'ai bien compris à la fin de tout ça. Si on retourne à votre acétate 8 s'il vous plaît. Si je comprends bien, à gauche, c'est le taux d'utilisation à la pointe. Est-ce que je peux comprendre de ça que, ça, c'est votre mesure qui, pour vous, est assez importante, de ce qui est appelé la puissance appelée vis-à-vis la capacité disponible à ce qu'on a comme pointe de lecture entre la Baie James et Manic. Donc, c'est là où il y a vingt-deux mille deux cent cinquante mégawatts (22 250 MW) disponibles, c'est le nombre de mégawatts qui sont en effet appelés?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

- R. C'est exact. C'est le ratio entre les deux.
- 221 Q. Je comprends. O.K. Et le taux d'utilisation mensuel, ça serait comme la quantité d'énergie qui a été consommée dans un mois vis-à-vis la quantité

d'énergie théoriquement possible à transiter au même endroit?

R. Nous, on l'interprète plus comme étant la moyenne des capacités horaire par rapport à la capacité maximale.

222 Q. Bon. Je comprends. O.K. Maintenant, acétate 31 s'il vous plaît. Là, même si je suis proche, je ne peux pas la lire, mais je crois que quelque part, il y a un FU de cinquante-neuf pour cent (59 %), quelque chose comme ça. Ça, c'est facteur d'utilisation que vous dites, pour vous, c'est la même chose que le facteur de charge?

R. Oui.

223 Q. Et ça serait le ratio entre l'énergie transitée sur tout le réseau, on ne parle plus à cette frontière-là mais disons pour les besoins québécois, c'est l'énergie pour satisfaire les besoins québécois divisés par la puissance maximum appelée pour les besoins québécois multipliés par huit mille sept cent soixante (8760)?

R. Le cinquante-neuf point huit (59,8) ici, ça va être le ratio entre la puissance moyenne ici sur la puissance maximale. Ça devrait correspondre effectivement à ce que vous mentionnez.

224 Q. D'accord. Au cours de l'année sur tout le réseau?

R. Le chiffre qu'il y a ici correspond aux deux années qui sont en jeu, quatre-vingt-dix-neuf (99) et deux mille (2000).

225 Q. Oui. D'accord. Parfait. O.K. J'ai compris. Merci.

Il

y a quelques jours, je ne sais pas si vous étiez présent ou non, mais on parlait un petit peu de puissance interruptible. Et à ce moment-là, c'était dit que TransÉnergie ne travaille pas avec une demande de pointe réduite par la puissance interruptible mais la puissance interruptible est considérée comme un moyen.

Est-ce qu'effectivement vous entrez ça comme un moyen dans la planification de TransÉnergie tel quel, et si oui comment?

R. Ce qu'on fait avec, lorsqu'un client a de la puissance interruptible, nous, on intègre la quantité de puissance qui est souscrite par le client. C'est ça qu'on a dans toutes, toutes nos données de base. Ce qu'on demande au distributeur, c'est de savoir lesquels de ces clients-là ont de la puissance interruptible pour s'assurer que ça ne vienne pas contraindre le réseau.

226 Q. Est-ce que vous considérez que c'est un outil que TransÉnergie lui-même peut utiliser? Disons, est-ce que parfois TransÉnergie va, je ne sais pas exactement comment ça marche, mais pourrait, informe le distributeur que vous avez une contrainte telle quelle et est-ce qu'ils peuvent actionner la puissance interruptible?

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Peut-être deux éléments pour répondre à votre question. Je vais répondre au premier, je vais laisser monsieur Armstrong répondre au deuxième. La puissance interruptible dans certains cas peut causer plus de difficulté au transporteur qu'on est que nous aider même en situation de pointe. Donc, il faut pouvoir configurer le réseau selon ce type de contrat-là. Donc, il faut absolument contracter et avoir la capacité de puissance totale plus voir si on est capable de prendre l'impact que le client appelle son contrat d'interruptible. Monsieur Armstrong va vous donner la partie opérationnelle temps réel.

M. MICHEL ARMSTRONG :

- R. Oui. Donc, la puissance interruptible peut être utilisée et sera appelée par TransÉnergie et on l'appelle à l'occasion lorsqu'il y a une insuffisance entre l'équilibre, pour faire l'équilibre offre/ demande. Donc, c'est un moyen. Si toutes les ressources de nature production sont épuisées, on peut utiliser bien sûr un moyen de gestion de la demande qui est la puissance interruptible.

Donc, en temps réel, aujourd'hui, si pour une raison quelconque l'équilibre offre/demande était rompue en ce sens que la demande était supérieure à l'offre, bien, on peut faire appel à la puissance interrupti-

ble pour maintenir l'équilibre offre/demande et le maintien de la fréquence.

227 Q. D'accord. Merci. Et est-ce que vous tenez compte dans votre planification, disons planification à long terme, vous allez dire, nous avons cet outil-là disponible, ça peut changer quelque chose pour nous en trois ans, cinq ans dans votre horizon de planification?

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Règle générale, la puissance interruptible va se situer dans les centres récepteurs. Ça fait que, règle générale, ça ne cause pas de préjudice au transport. Il y a peut-être des difficultés qui pourraient survenir si jamais on avait des puissances interruptibles dans une région qui est majoritairement productrice. Dans ces cas-là, le fait d'interrompre une charge, ça serait perçu comme une nouvelle centrale. Ça fait que, dans ces cas-là, ça pourrait être plus problématique. Ça fait que c'est pour ça qu'on demande au distributeur de nous signaler toutes ces puissances interruptibles-là, leur localisation.

228 Q. D'accord. Et, ça, c'est tout dont vous tenez compte en planification, c'est seulement cet aspect-là?

R. Bien, disons qu'on sensibilise le distributeur à ne pas, ne pas faire de la promotion de puissance interruptible dans des zones où qu'on aurait de la

production. Les grandes zones productrices, là, on sensibilise le producteur à ne pas nécessairement encourager l'interruptible dans ces régions-là parce qu'il pourrait y avoir un coût de transport afférent à transporter cette puissance-là.

M. DANIEL VAILLANT :

R. Donc, Monsieur Frayne, est-ce que c'est un outil que le transporteur pourrait utiliser pour éviter d'investir sur le réseau? À date, tout ce qu'on a comme indication, c'est l'outil du distributeur lorsqu'il n'y a pas adéquation pour la fréquence.

229 Q. D'accord. Permettez-moi de mettre une hypothèse sur la table, et vous allez me dire si ça fait du sens ou non, si c'est, disons, c'est une question assez large. Mais supposons qu'il y a mille (1 000) mégawatts de puissance interruptible, ça c'est communiqué aussi au producteur. Est-ce que ça va réduire les capacités que lui va installer, de production, et par le fait même, ça va influencer ses besoins de construire de nouvelles lignes pour relier ses centres de production? Là, je fais des hypothèses, dites-moi si ce n'est pas du tout comme ça.

M. JEAN-PIERRE GINGRAS :

R. Si le distributeur, par exemple, va chercher de l'interruptible qui est situé dans les grands centres

récepteurs, puis qu'il utilise ce moyen-là comme moyen pour rencontrer toutes les exigences maximales de pointe et de réserve, effectivement, ça peut réduire le transport qui serait requis, si on avait intégré une centrale de même capacité.

- 230 Q. D'accord. O.K. Merci. Merci. Changeons de sujet. Les interconnexions. Je vous réfère à HQT-3, document 1, page 14. Le troisième paragraphe indique l'utilisa-tion des interconnexions pour alimenter et sécuriser les besoins des Québécois. Et ça finit en disant :

...les liens permettent également d'acheminer l'électricité sur les marchés externes, ce qui permet d'en optimiser leur utilisation.

Il y a donc deux rôles aux interconnexions. Est-ce que vous pouvez me donner un guide comment on peut chiffrer ou quantifier ces bénéfices-là. Disons proportionner, si on veut, les bénéfices des interconnexions.

M. DANIEL VAILLANT :

- R. Il faut dire, ces bénéfices-là, pour la clientèle québécoise, je vous dirais que bien souvent, et c'est très personnel comme réponse, c'est comme une police d'assurance. Tu aimes autant ne pas l'utiliser, hein! Oui, ça nous permet de partager de la réserve. Oui, ça nous permet de pouvoir se revirer de bord s'il

arrive une contrainte de réseau. Et c'est d'autant des marges de manoeuvre qu'on n'a pas besoin d'investir sur notre réseau, que ça nous permet de faire. Et je vous dirais, moins on a à l'utiliser, ça veut dire qu'on est moins contraint sur le réseau et qu'on a plus, et qu'on a une gestion la plus optimum possible.

Un exemple, lorsqu'il a fallu qu'ils fassent un * shutdown +, un arrêt forcé de Gentilly, pour faire les interventions sur les barres de force, bien on a injecté directement à Nicolet. Puis on pouvait le faire, parce qu'on pouvait, comme je vous disais l'autre jour, le RMCC, ça permet d'avoir un point d'injection complètement isolé du réseau synchrone directement au centre du Québec, sans construire une nouvelle centrale. Ça c'est une valeur ajoutée.

Mais en situation du verglas, on s'est servi des différentes attaches pour pouvoir réalimenter des zones de la clientèle de la Montérégie. Si lorsqu'il y a eu une période d'hydraulicité moins forte, globalement, ça voulait dire quoi. Bien, Hydro-Québec regardait de quelle façon qu'ils pouvaient compter sur le parc, sur le parc aménagé dans le nord-est pour pouvoir contrebalancer les risques énergétiques qui pouvait y avoir au Québec. Je serais très mal placé pour vous donner le niveau de risque et de

quelle façon que, j'étais pour dire, maintenant le nouveau distributeur va être en mesure de * packager + ça, et je présume qu'une bonne partie va être dans le contrat patrimonial.

Donc de dire que toute cette gestion du risque-là qui se prenait auparavant, qu'il y a des décisions qui ont été prises par mes prédécesseurs pour pouvoir dire : * Bien, écoute, on s'assure d'avoir un partage de risque équitable entre différentes façons de faire, tout en ayant les gains pour pouvoir vendre des surplus, faire du...

Maintenant, avec l'ouverture, ça nous permet de faire du * wheel through + ou d'avoir des producteurs privés qui vendent à l'extérieur.

231 Q. Par votre réponse, ce n'est pas des réponses que vous avez données avant, je croirais qu'on est dans un phénomène de capacité, de puissance, ce n'est pas une question d'énergie, disons quand on parle de cette réserve. Est-ce que j'ai raison?

R. La réserve c'est toujours pour rencontrer les conditions temps réel. On peut faire du partage de réserve avec d'autres. Pour ce qui est de l'énergie comme telle, nous autres comme transporteur, je sais que pour le producteur, ça a un impact. Pour le distributeur, ça va sûrement avoir un impact pour pouvoir, lui, se donner différentes sources d'approvisionnement à différents endroits.

232 Q. D'accord.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Peut-être comme complément de réponse, sans être en mesure de quantifier, puisque c'est la question que vous avez posée. Je peux vous garantir que les interconnexions font partie des plans d'urgence de réalimentation du Québec. Malheureusement, j'ai été impliqué dans les quatre pannes provinciales du réseau, et je peux vous dire que les quatre fois, on a utilisé, pour réalimenter des parties du réseau qui se retrouvaient îlotées, soit la Gaspésie par les interconnexions du Nouveau-Brunswick, soit la Montérégie par les interconnexions avec Velco qu'on a même * bypassées + pendant la période du verglas pour réalimenter une partie de la charge de la Montérégie, soit l'Abitibi-Témiscamingue par les interconnexions avec l'Ontario pour réalimenter une partie de ce réseau-là en attendant puisque le délai de réalimentation et de resynchronisation de ces parties de réseau-là allait au-delà de huit heures. Donc pour pouvoir réalimenter cette clientèle-là plus rapidement, c'était plus rapide d'utiliser l'Ontario pour réalimenter ces charges-là.

Donc je peux vous dire qu'effectivement, elles servent pour sécuriser et assurer d'une façon efficace la réalimentation des clients québécois lors

d'événements majeurs.

Le RMCC, on en a fait un peu plus tôt, lors de cette audience, beaucoup état. C'est une belle machine le réseau multi-terminal. On l'utilise de façon synchrone, donc on a beaucoup parlé du RMCC associé avec la capacité de LG-2A, sauf qu'on l'utilise de façon synchrone depuis quatre-vingt-dix-huit (98), depuis que le réseau d'Hydro-Québec a été reconnu comme étant rencontrant tous les critères du NPCC. Donc le réseau d'Hydro-Québec, je pense que monsieur Régis vous l'a mentionné, ou monsieur Vaillant, n'est plus reconnu comme une simple contingence, une seule contingence. Chacune des interconnexions peut être gérée individuellement à sa capacité installée autant que possible, en autant, et ça, on y reviendra à la réponse à votre question précédente.

Donc le RMCC, l'utilisation de Nicolet pour alimenter les clients, on l'a utilisé pas plus tard, et je pense que Daniel vient de le mentionner, le deux avril dernier. Lorsqu'on doit faire de l'entretien sur le réseau, pour en assurer la fiabilité, donc on utilise tous nos équipements au maximum pour pouvoir assurer l'alimentation fiable des Québécois. Donc le deux avril dernier, lors d'un retrait de Gentilly, pour alimenter, puisque les transfos à Nicolet, les transfos 230 kV sont limités, on a utilisé

l'injection par Nicolet du RMCC, donc rapatriés sur le réseau. Donc ça se fait de façon régulière. Je ne suis pas en mesure de quantifier en termes de fréquence ou en termes de pourcentage de temps, mais je vous garantis que c'est utilisé. C'est pas, c'est pas... C'est sûr qu'on essaie pas de faire des pannes pour les utiliser, mais les situations peuvent se présenter en temps réel.

233 Q. Comme vous m'avez dit que vous étiez impliqué sur toutes les quatre pannes, je commence à croire que vous étiez le responsable. Mais je ne pense pas que c'est ça.

R. J'ai été impliqué dans la remise en charge.

234 Q. Ah!

M. MICHEL BASTIEN :

R. Si je peux rajouter un volet peut-être un peu plus corporatif si vous permettez, Monsieur Frayne, à cette belle réponse-là. Je pense que la question de la fiabilité énergétique c'est une question importante pour les interconnexions dans la mesure où vous trouvez dans notre preuve ou si ce n'est pas dans notre preuve, dans les multiples documents publics qu'Hydro-Québec a publiés au cours des dix (10) ou quinze (15) ou même vingt (20) dernières années, le concept que les interconnexions sont utiles pour l'alimentation des marchés québécois, dans la mesure où elles fournissent une police

d'assurance dans certaines situations qui ont été décrites comme étant des situations de faible hydraulicité ou de forte demande ou au besoin ou bon, toute sorte de termes similaires comme ça, qui est un miroir de la nature particulière du parc de production d'Hydro-Québec, qui est un parc de production hydroélectrique. Alors je pense qu'on vous a soumis toute sorte de recommandations ou toute sorte de pièces, de documents publics qu'Hydro-Québec a publiés au fil des années, qui laissent entendre que les interconnexions servent à la fois lorsqu'il y a des situations d'hydraulicité forte pour écouler des surplus, et servent également dans les cas de faible hydraulicité à l'importation pour assurer la fiabilité, l'alimentation des Québécois. Et je pense qu'il y a un volet partage de réserve de puissance ou certaines interconnexions ont nommément été justifiées comme ça, et il y a également une question de fiabilité énergétique pour, je dirais, l'ensemble des interconnexions.

Mais là je ne ferai pas de présentation particulière, mais je pense que l'idée générale c'était qu'au niveau de la planification du parc de production, on comptait sur un certain potentiel d'achat, de soutien qui se mesure en térawattheures, puis on parle d'à peu près vingt (20) ou vingt-cinq (25) térawattheures potentielles d'achat de soutien dans des situations

extrêmes d'hydraulicité faible, et toujours pour l'alimentation des marchés québécois.

Alors c'est sûr que la valeur de ça, dans des années où tu en as pas de besoin, c'est un peu difficile. Heureusement, on n'a pas été dans des situations récemment où on a eu besoin de faire ces achats-là, qui sont très coûteux, ceci dit en passant. Il demeure que s'il n'y avait pas eu les intercon-nexions, et c'est ça qui rend difficile l'exercice : qu'est-ce qu'on aurait fait comme investissements, comme équipements pour assurer la même fiabilité. On aurait été pris avec la même réalité d'avoir des aléas hydrauliques avec lesquels on aurait dû composer.

Et après coup, bon, on peut refaire le monde, puis se dire bon, si on n'avait pas eu d'interconnexions, on aurait fait quoi? On aurait fait d'autres équipements de production, des équipements de base, thermiques probablement. Et ces coûts-là seraient aujourd'hui assumés par la charge québécoise pour assurer toujours le même service de fiabilité. En lieu et place de ces équipements de production-là, on a investi dans des interconnexions qu'on peut utiliser des deux côtés, donc qui servaient en plus d'assurer la fiabilité énergétique des Québécois, qui servaient également pour écouler des surplus dans des cas de

forte hydraullicité.

Donc il y avait des arguments économiques majeurs pour justifier de faire des interconnexions plutôt que de faire des équipements de production. Mais on se retrouve quand même en deux mille un (2001) où vous nous demandez de faire un exercice quand même assez compliqué, de recréer le parc sans les interconnexions et de chiffrer ça pour essayer de voir quelle partie de coûts on pourrait allouer à un, puis quelle partie de coûts on pourrait allouer à l'autre.

Alors ce qu'on vous dit, nous, c'est que les interconnexions, elles sont utiles, c'est une police d'assurance autant pour la puissance que pour l'énergie, et ça a une très grande valeur.

235 Q. Là, vous allez un peu au-delà de mes désirs, Monsieur Bastien, pour faire tout ça, mais je reconnais qu'on pourrait aller jusque là, effectivement. Pour conclure, peut-être juste une chose. Dans le dossier, on a, si je me rappelle bien, c'est quelque chose comme quatre mille deux cents (4 200) mégawatts de capacité d'importation. Disons le chiffre précis n'est pas peut-être très important, mais est-ce que je peux supposer que toutes ces interconnexions qu'on a dans le dossier peuvent être utilisées comme vous avez décrit, là, disons à divers moment? S'il faut,

disons, s'il y a une situation à Gaspé ou une situation à Bécancour ou n'importe quoi?

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Il me vient que l'interconnexion de Derby où que c'est une charge qui est connectée au Vermont, qui ne pourrait pas, là, et c'est marginal. Pour les autres, oui, effectivement, ils peuvent être bidirectionnels.

236 Q. O.K. Et Derby, ça c'est parce que c'est un lien unidirectionnel de toute façon?

R. C'est parce que c'est une charge du Vermont qui est connectée dessus, donc forcément pour qu'on puisse importer, il n'y a pas de production qui nous permet d'importer par cette interconnexion.

237 Q. D'accord. Bon, merci beaucoup. C'est toutes mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Je me demandais si ça terminait les questions ou avez-vous d'autres questions, Maître Morel, à poser à ce panel-là?

Me F. JEAN MOREL :

Moi, oui, si possible. J'allais vous demander, vous, je comprends que vous n'avez pas de questions pour le panel.

LE PRÉSIDENT :

Non.

Me F. JEAN MOREL :

Alors moi, j'en aurais peut-être juste une seule.

(15 h)

RÉ-INTERROGÉS PAR Me F. JEAN MOREL

PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE HYDRO-QUÉBEC :

- 238 Q. J'aurais une seule, et j'allais demander à monsieur Bastien si, en ré-interrogatoire, il avait quelque chose à ajouter quant à la réponse donnée précédemment par monsieur Vaillant sur le un virgule trois pour cent (1,3 %), ou le contrôle, la limite des investissements à un virgule trois pour cent (1,3 %) de la valeur des immobilisations en service quant à ces investissements-là liés à la pérennité?

M. MICHEL BASTIEN :

- R. Oui, un léger complément qui donne un point de vue corporatif, un peu plus corporatif, à la réponse que monsieur Vaillant vous a donnée, qui est très bonne par ailleurs, il ne s'agit pas de remettre en question ce que monsieur Vaillant, qui était le point de vue du planificateur qui se questionne :
- * Quel montant d'argent j'ai besoin, moi, pour faire un bon travail pour livrer un produit fiable et, bon, qui répond aux différentes préoccupations que

l'exploitant peut avoir ou que le planificateur
pourrait avoir en termes de fiabilité? +

Je pense qu'il y avait également, dans la
détermination du un point trois pour cent (1,3 %),
une problématique un peu plus large, un peu plus
macro-économique, un peu plus budgétaire, qui
était qu'au niveau de l'ensemble des budgets,
quelle était l'enveloppe qu'on pouvait avoir à
l'esprit qui ne créait pas de pression indue sur
les tarifs de transport dans le cas du transport,
puis la problématique était plus large que ça
parce qu'on s'est questionnés également sur
l'aspect distribution.

Donc le un point trois (1,3 %), je dirais que
c'est un heureux compromis entre une préoccupation
de planificateur et d'exploitant du réseau de
transport et une planification budgétaire plus
large, où on se préoccupe de l'évolution des
charges d'amortissement et de l'évolution de la
base de tarification et des impacts que ça peut
créer sur les tarifs de transport.

LE PRÉSIDENT :

Aviez-vous d'autres questions, Maître Morel?

Me F. JEAN MOREL :

Si vous pouviez me donner quelques minutes, ou une minute ou deux pour vérifier avec monsieur Armstrong un élément de la preuve écrite. Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me F. JEAN MOREL :

239 Q. Alors, Monsieur Armstrong, si je comprends bien, la preuve écrite d'Hydro-Québec indiquait que l'interconnexion à Derby pouvait, en cas d'urgence, peut-être servir à l'import. Je pense que ça ne vient pas nécessairement contredire ce que vous avez dit mais j'aimerais, si possible, que vous fassiez les distinctions qui s'imposent.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Oui, donc j'avais mentionné que Derby, en import, était limitée à zéro mégawatt (0 MW), donc peu, et effectivement, ceux qui ont préparé la réponse écrite ont eu le temps de vérifier plus approfondi que moi et il est possible d'importer jusqu'à une valeur de vingt-cinq mégawatts (25 MW) par l'interconnexion de Derby, en situation d'urgence.

Mais comme c'est indiqué ici, il faut que du côté américain, ils fassent des modifications à leur

réseau pour pouvoir ce faire, de sorte que c'est vraiment dans des cas d'extrême urgence et pour des situations d'interruption vraiment prolongée qu'on utiliserait un tel scénario. Mais comme c'est indiqué dans le tableau, en temps habituel, l'import est à zéro.

M. ANTHONY FRAYNE :

D'accord, et de toute façon, je ne pense pas qu'on va se quereller pour vingt-cinq mégawatts (25 MW), comparativement aux autres chiffres.

M. MICHEL ARMSTRONG :

R. Sauf quand c'est notre maison!

M. ANTHONY FRAYNE :

Oui, oui, oui, ou mon compte d'électricité.

Me F. JEAN MOREL :

Alors ça complète mon ré-interrogatoire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors ça libère les témoins de ce panel-ci sauf évidemment monsieur Bastien. Excusez, j'essaie de couper au cas où je tousserais, mais...

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
Ré-int. Me F. Jean Morel

Me F. JEAN MOREL :

Évidemment, monsieur Leduc aussi est dû pour une autre présentation plus tard, au thème 4.

LE PRÉSIDENT :

On a bien hâte de l'entendre. Alors vous êtes libérés.

Me F. JEAN MOREL :

Merci bien, Monsieur le Président.

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Sauf monsieur Bastien.

LE PRÉSIDENT :

Oui, il a une chaîne, Monsieur Bastien.

M. MICHEL BASTIEN :

R. On s'empresse d'aller travailler sur les engagements, on a bien compris.

LE PRÉSIDENT :

Alors là, on tombe à la preuve des intervenants. Et étant donné ce qui se passe à l'ARC-FACEF-CERQ, on va commencer par l'ACEF de Québec, êtes-vous prêts à procéder?

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
Ré-int. Me F. Jean Morel

L'AN DEUX MILLE UN, le dix-septième jour d'avril :

RICHARD DAGENAIS, chercheur, ACEF de Québec,
570, rue du Roi, Québec;

ET :

VITAL BARBEAU, consultant budgétaire et
responsable de dossiers à l'ACEF de Québec, 570,
rue du Roi, Québec;

LESQUELS, après avoir fait une affirmation
solennelle, déposent et disent comme suit :

LE PRÉSIDENT :

Messieurs, est-ce que je peux vous demander, dans
un premier temps, vous prévoyez combien de temps
pour faire votre présentation?

M. RICHARD DAGENAI S :

Ça devrait prendre environ une demi-heure, je
pense bien.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

PANEL 3 - THÈME 2
HYDRO-QUÉBEC
Ré-int. Me F. Jean Morel

M. VITAL BARBEAU :

Trente (30) à quarante-cinq (45) minutes, maximum,
pour la présentation.

LE PRÉSIDENT :

Chacun ou...

M. RICHARD DAGENAIIS :

Non, non, pour les deux.

M. VITAL BARBEAU :

Non, pour les deux. On vous a fait peur?

LE PRÉSIDENT :

Non, ce n'est pas pire, on a du temps cet après-
midi. Allez-y.

PRÉSENTATION - ACEF DE QUÉBEC

MM. VITAL BARBEAU ET RICHARD DAGENAIIS :

M. VITAL BARBEAU :

Alors c'est moi qui vais commencer, faire
l'introduction un peu, on va présenter, on va
faire la présentation de notre preuve sur les
thèmes 1 et 2 en deux parties, en deux sections.
Alors moi, je vais parler davantage évidemment des
orientations stratégiques, notre position, par
rapport aux orientations stratégiques
corporatives, qu'on connaît

bien.

Je pense que ça serait bien qu'on fasse connaître celle des consommateurs aussi, leur perception des orientations stratégiques d'Hydro-Québec. Nous représentons, je le rappelle, les consommateurs résidentiels alors en général prioritairement, on défend l'intérêt des consommateurs à faible revenu, mais nous représentons les consommateurs résidentiels en général.

On va regarder peut-être plus aussi les perspectives et l'historique de mon côté, pour parler, faire quelques commentaires aussi concernant la séparation fonctionnelle, alors ça, ce domaine-là, c'est Richard qui va prendre le micro, je dirais, là. Je rappellerais tout simplement qu'au niveau de la séparation fonctionnelle, on a une perception plutôt négative de ça à l'ACEF de Québec.

On a beaucoup d'appréhensions par rapport à ça, on aimerait les rappeler à la Régie, dans le sens qu'on craint que là, on aurait été plus à l'aise pour une approche globale de la tarification de l'électricité, la séparation qu'on connaît, là, production, qui a été décidée de façon unilatérale par le gouvernement. Ensuite la partie transport pour aboutir finalement à la troisième partie, qui est distribution, on craint

qu'au niveau de la tarification globale, quand on va arriver à la finalisation, le consommateur résidentiel en particulier va se retrouver avec une grosse facture à l'autre bout.

Alors c'est pour ça qu'on trouve important de participer dans le fond à toutes les étapes des audiences qui ont cours sur la tarification, parce qu'on est parfaitement conscients, en fin de compte, que surtout en ayant une approche disséquée comme celle-là, ça peut aboutir à des résultats surprenants et désagréables à l'autre bout.

Alors si on revient juste à la dimension transport, justement on parle beaucoup de, on voit, dans la proposition d'Hydro-Québec par exemple, on voit, on en parlera plus tard, on aboutit à une hausse de revenus qui est requise, alors que dans le contexte, si on se replace dans le contexte des résultats financier globaux d'Hydro-Québec, on pourrait peut-être, on devrait peut-être plutôt parler de baisse des revenus requis. Enfin, on aura l'occasion de revenir sur ce sujet-là plus tard dans la présentation de la preuve.

Alors nous rappelons qu'au niveau des propositions principales que l'ACEF de Québec avait déjà faites en regard de la requête, on rappelle que, par rapport au

thème 1 donc, Hydro-Québec doit se concentrer sur son rôle premier d'utilité publique qui offre un service qui est essentiel à la population du Québec. Alors ça, c'est l'orientation que nous, comme association de consommateurs, on veut clairement définir par rapport à Hydro-Québec.

Et en opposition avec l'orientation proposée, qui est plus une, en particulier au niveau du transport, qui est plus orientée sur l'exportation et disons, pour le moins, une vision davantage mercantile de la mission d'Hydro-Québec, on veut contrer aussi la pression de plus en plus forte que les consommateurs subissent pour que Hydro-Québec devienne en quelque sorte une machine à piastres pour le gouvernement.

C'est des éléments auxquels on s'oppose. Alors c'est pour ça qu'on défend, on va défendre, tout au long de la présente audience, la priorisation du service au niveau local. On va revenir là-dessus d'ailleurs au niveau, en ce qui concerne le règlement, qu'on va aborder à la fin, le Règlement sur les tarifs et conditions de transport, pour que la priorité absolue soit accordée au niveau de la charge locale.

Alors je vous ferais un, peut-être un petit peu de rappel historique, il faudrait se rappeler d'abord que la création d'Hydro-Québec puis la

nationalisation de l'électricité, qui s'est faite au début des années soixante (60), visaient, selon les dires mêmes de René Lévesque, à redonner aux Québécois le contrôle sur leur ressource hydroélectrique en les rendant tous actionnaires d'Hydro-Québec.

C'était la vision que René Lévesque avait en ce qui concernait Hydro-Québec et sa nationalisation. Ça visait aussi à permettre de réduire et d'uniformiser les tarifs d'électricité, notamment ceux résidentiels qui variaient beaucoup à l'époque d'une localité à l'autre puis qui étaient carrément abusifs dans certains cas, avec une qualité de service qui laissait à désirer en plus.

Alors l'ACEF considère que la concurrence dans le domaine des services publics, essentielle comme l'est l'électricité ou même le téléphone, n'est pas nécessairement donc cette concurrence à l'avantage des consommateurs et consommatrices. Cela mène souvent, pour ne pas dire toujours ou presque, à rééquilibrer les tarifs à l'avantage des clientèles d'affaires, ce qui rend les services de base moins accessibles, et pour les ménages à faibles et modestes revenus en particulier.

Ce sont les gens à faibles revenus, très souvent, qui

paient cher le prix des développements technologiques, de même que celui des restructurations d'entreprises qui se font sur leur dos. Et on a l'exemple du téléphone puis du coût des services téléphoniques de base qui sont une bonne illustration dans ce sens-là. La réduction des coûts au niveau des interurbains, par exemple, profite davantage à la clientèle d'affaires et commerciale, bien plus qu'à la clientèle résidentielle, et plus particulièrement à la clientèle à faible revenu, qui ne fait pas usage des services interurbains. Alors voilà pour le parallèle.

Nous considérons donc que l'ouverture des marchés de gros au Québec qui s'est faite en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) ne visait qu'à satisfaire aux exigences de l'Agence réglementaire fédérale américaine, la FERC, sans qu'il nous fût prouvé que la concurrence de gros au niveau de l'électricité soit pleinement à l'avantage de la population québécoise.

Elle n'existe d'ailleurs pas, cette concurrence au niveau du gros, au Québec dans le domaine de l'électricité, dans le fond, c'est plus une illusion virtuelle, une espèce de, ça correspond davantage à une théorie économique qu'à d'autres choses. Dans la pratique, la concurrence, même au niveau du gros,

elle n'existe pas.

Alors d'une part, les tarifs de transport ont été conçus, selon nous, et notre preuve qui suivra le démontrera, de manière à avantager les exportations au détriment de la charge locale. Alors d'autre part, la séparation fonctionnelle du transport d'électricité peut impliquer des coûts, des pertes d'économies d'échelle ou de portée, des difficultés accrues pour réaliser la planification intégrée des ressources, alors qu'ils ne sont pas nécessairement compensés par la hausse de revenus des services de point à point.

Nous suivons d'ailleurs avec circonspection l'expérience américaine nommément celle de la Californie qui a été un pionnier au niveau de la déréglementation et où les hausses tarifaires et les coupures de service répétées viennent pénaliser doublement les consommateurs, ce qui nous permet de dire que la concurrence ou plutôt en particulier la déréglementation n'est pas souhaitable si les conditions de marché ne sont pas au rendez-vous c'est-à-dire nommément lorsqu'il y a une concentration élevée du pouvoir économique et des contraintes à l'investissement en capacité nouvelle ou en économie d'énergie ainsi qu'un manque d'évolution technologique pour assurer l'implantation

et le maintien d'une saine concurrence.

Donc, toute modification qu'on fait aux règles du jeu doit d'abord prendre en compte l'intérêt public et tenir compte du fait qu'Hydro-Québec est un monopole de service public, un service public essentiel qui a la tâche prioritaire de servir la population du Québec car il faut rester conscient que la hausse des exportations ou la hausse des revenus des services point à point, les services d'exportation, la possible hausse des profits ne garantit pas automatiquement que les clientèles régulières de la charge locale ni même la population en général du Québec y gagneront et seront mieux servies.

Les données indiquent que les choix d'Hydro-Québec en matière de structuration du réseau électrique ont entraîné au Québec un coût élevé en terme relatif pour le transport de l'électricité, la part relative des actifs en transport est la plus élevée pour Hydro-Québec en Amérique du Nord selon le tableau dans notre document, dans notre mémoire présenté, à la page 8 de notre preuve. Et aussi, en terme absolu si on se fie au balisage réalisé par Hydro-Québec même auprès d'une dizaine d'utilités publiques en Amérique du Nord, encore là on vous réfère à notre preuve aux pages 83 et 84. Mais en regard de la comparaison des tarifs de transport, il faut être

prudent car il faut tenir compte des rabais accordés qui peuvent varier selon les utilités et du fait que la structure tarifaire n'est pas nécessairement directement en lien avec la structure de coûts, de même de fait que les coûts totaux des services d'électricité sont souvent plus élevés dans le reste de l'Amérique du Nord qu'au Québec à l'exception du Manitoba, de la Colombie-Britannique et du Nord-Ouest des États-Unis.

Or, pour nous, les enjeux de la présente cause, ils sont triples. Premièrement, faut établir une base tarifaire et autoriser les revenus requis, des revenus requis qui soient justes et raisonnables et qui visent à minimiser le coût de service pour une qualité de service optimal. Des revenus requis justes et raisonnables n'impliquent pas nécessairement que les coûts soient nécessairement minimisés, il faut pour cela pouvoir référer à une fonction de coûts de service et disposer d'indices de performance fiable et comparable.

Le deuxième enjeu, c'est de répartir équitablement en priorisant et en favorisant toujours la charge locale, il faut répartir équitablement donc les revenus requis entre les principales catégories de clientèles, c'est-à-dire la charge locale et les clients de service de gros ou les services tout en

ayant à l'esprit que la méthodologie de coûts ici retenue risque fort d'être utilisée sinon d'influencer fortement dans la cause qui va suivre sur les tarifs de distribution.

Nous tenterons de démontrer que la proposition d'Hydro-Québec ne respecte pas à cet égard l'ensemble des objectifs généralement visés par la réglementation tarifaire et qu'il n'y a pas de méthodologie d'allocation unique et absolument supérieure au préalable.

Décider, troisièmement, le troisième enjeu, il va falloir décider des conditions de fourniture de service de transport qui soient justes et non discriminatoires tout en consacrant, selon nous, la priorité d'accès et d'usage toujours au réseau de la charge locale. Nous rappelons donc, pour nous, la réglementation économique d'un monopole de service doit viser à protéger la clientèle des abus possibles qui sont amenés par la concentration du pouvoir économique pour tenter de reproduire des résultats positifs, potentiellement positifs que pourraient avoir la concurrence si les conditions le permettaient, mais tout en faisant profiter la clientèle des économies d'échelle et de portée et de la richesse patrimoniale, cela doit toujours demeurer notre objectif premier.

Nous concluons cette partie de notre exposé en affirmant que l'ACEF de Québec vise à obtenir la meilleure qualité de service possible, au meilleur coût possible du point de vue économique, social et environnemental. Nous souhaitons ainsi qu'Hydro-Québec assume correctement son rôle de société d'État et se concentre sur son objectif premier de bien servir la population du Québec en considérant les exportations comme une simple voie complémentaire au service rendu à la charge locale. Alors, je vais laisser Richard poursuivre notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dagenais, est-ce qu'on pourrait suspendre une quinzaine de minutes?

M. VITAL DAGENAIIS :

Pas de problème, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la pause de l'après-midi jusqu'à moins vingt.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

(15 h 40)

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dagenais, avant de commencer, tantôt votre

collègue, monsieur Barbeau a donné une idée des orientations générales de votre organisme, est-ce que vous, vous avez l'intention de traiter plus particulièrement des thèmes un et deux?

M. RICHARD DAGENAIS :

Oui, moi, je vais traiter des aspects, séparations fonctionnelles et exigences comptables. Je vais parler aussi de prévision de la demande et moyen de production et transport.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais ça que tous les intervenants comprennent que l'idée de fonctionner par thème fait en sorte que vous témoignez juste sur les thèmes qu'on traite présentement. Je comprends, Monsieur Barbeau, que vous êtes venu donner des idées générales de votre organisme, on va se concentrer sur chacun des thèmes traités au fur et à mesure. Des exigences comptables, Monsieur Dagenais, est-ce que c'est pas plutôt au thème 4?

M. RICHARD DAGENAIS :

Écoutez, j'avais lu, attendez un petit peu. J'avais lu dans le thème 1, moi, qu'il y avait orientation stratégique corporative, historique, perspective, séparation fonctionnelle, exigences comptables, est-ce que je fais erreur?

Me ANTHONY FRAYNE :

Peut-être si Hydro-Québec prévoit présenter ça dans le thème 4, on est mieux que ce soit la même chose pour tous les intervenants, ça dépend un peu de vous, il me semble, pour avoir une cohérence dans la présentation.

Me F. JEAN MOREL :

Un instant !

Me JACINTE LAFONTAINE :

En fait, si on consulte effectivement le calendrier au niveau des données comptables, c'est pas quelque chose que je retrouve là dans les thèmes comme tels. Le thème 1 c'était historique et perspective, introduction et présentation générale, contexte et prévisions des besoins et investissements projetés, c'est ce qu'on avait quant aux thème 1 et 2, alors que tout ce qui touche là, revenus requis, base de tarification, revenus requis, facturation interne, charge corporative, tout ce qui touche les aspects comptables, on retrouvait ça effectivement au thème 4.

LE PRÉSIDENT :

Vos panels comptables vont être au thème 4.

Me JACINTE LAFONTAINE :

Au thème 4, effectivement.

M. RICHARD DAGENAIIS :

O.K. Alors, juste pour préciser, quand on parlait d'exigences comptables, nous c'était en rapport avec la séparation fonctionnelle, c'était pour assurer que la séparation fonctionnelle se fasse correctement là, et non pas par rapport aux principes comptables là.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K. Alors, on vous écoute, Monsieur Dagenais.

M. RICHARD DAGENAIIS :

Tantôt, monsieur Barbeau a indiqué que au Québec on avait un coût d'électricité parmi les plus bas en Amérique du Nord exception de quelques endroits. J'ai consulté, par exemple, un document de l'ONE disponible sur leur site Internet, c'est : *L'Énergie au Canada, offre et demande jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025)* et on pouvait voir, par exemple, en page 36, c'est un document qui a été produit en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), en page 36, donc du document on donnait les comparaisons de coût unitaire moyen d'énergie pour différentes provinces et pour différents types d'énergie. Et c'est en lien finalement avec les choix énergétiques que l'on peut faire pour l'avenir parce que ce sont des choix, donc

des coûts unitaires évalués pour le futur, si on veut, en fonction de la nouvelle capacité de production. Et on peut voir, par exemple, à partir des données qui nous sont fournies par l'ONE que l'hydro-électricité, par exemple, reviendrait plus cher normalement au Québec. Alors, pour le Québec ce serait de l'ordre de quatre point quatre-vingt-cinq sous le kilowattheure (4,85 \$/kWh), alors que pour Terre-Neuve, par exemple, ce serait trois point quarante-huit sous (3,48 \$); le Manitoba, trois point soixante et quatre sous (3,64 \$); la Colombie-Britannique, trois point quatre-vingt sous (3,95 \$).

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dagenais...

M. RICHARD DAGENAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ce document-là s'intitule comment, vous dites que vous l'avez trouvé sur le site Internet?

M. RICHARD DAGENAIS :

Oui, c'est: *L'énergie au Canada, offre et demande jusqu'en deux mille vingt-cinq (2025)*, c'est en page 36. Ces données de coût-là pour l'électricité incluent le transport alors que pour les autres types

d'énergie, ils excluent le transport parce que ce sont des sources qui sont rapprochées normalement des points de consommation. Pour le nucléaire, par exemple, on a indiqué que pour l'Ontario, on estimait à trois point trente-trois sous le kilowattheure (3,33 4/kWh), alors que pour...donc, l'hydro-électricité au Québec serait quatre point quatre-vingt-cinq sou (4,85 4). Or, donc il y aurait lieu, je pense, pour le futur de se positionner clairement par rapport au coût véritable des différentes énergies et donc ça questionne aussi le choix de l'hydro-électricité tant pour l'avenir pour le Québec, je pense, donc il faut... c'est une donnée qui peut être prise en compte.

Je vais poursuivre avec donc la question de la séparation fonctionnelle. Alors, donc normalement TransÉnergie est séparée fonctionnellement au sein d'Hydro-Québec depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). On trouve étonnant finalement que TransÉnergie n'ait pas réalisé dans le concret finalement la séparation au niveau comptable, entre autres se donner des outils pour connaître ses revenus et coûts propres au service de transport. La réponse fournie par Hydro-Québec lorsque j'ai demandé une mise à jour des données pour l'an deux mille (2000), par exemple, m'a surprise à l'effet que ça prendrait beaucoup de temps, etc., nous considérons

que normalement ces changements-là au niveau comptable devraient être réalisés déjà par Hydro-Québec au moins depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) quand elle a présenté sa demande d'ajustement tarifaire pour le transport. Ce autant pour satisfaire les exigences réglementaires mais aussi comme entreprise finalement, je pense que pour assurer une saine gestion, une entreprise se doit de connaître ses coûts propres et ses revenus qui sont propres aussi. Et je pense que si TransÉnergie veut nous faire accepter le fait qu'elle agit de façon autonome, faut aussi que du point de vue comptable, je pense, elle ait des outils satisfaisants.

En page 23, par exemple, du rapport d'activité deux mille (2000) de TransÉnergie, on nous fournit les niveaux de revenus, de dépenses, profits et investissements pour l'année deux mille (2000), il nous semble que ça, ça doit aussi être calculé, obtenu à partir des processus comptables sérieux finalement et complets au sein d'Hydro-Québec et TransÉnergie. Donc, comme monsieur Barbeau a dit tantôt, le site de Québec ne favorisait pas la libéralisation du marché du gros, par contre, c'est un état de fait qui nous est imposé par le gouvernement du Québec, je pense qu'il faut se donner à ce moment-là les outils pour s'assurer qu'on en tire le meilleur parti possible notamment pour la

charge locale.

Donc, en absence de processus comptable sérieux et fiables, la séparation fonctionnelle entre les activités transport et les activités commercialisation ne sera jamais, selon nous, complète ni crédible.

Pour juger du caractère raisonnable et juste de la base tarifaire et des coûts et revenus requis liés aux activités réglementées, il nous faut selon nous pouvoir prouver l'absence d'inter-financement entre les activités réglementées et non réglementées. Il faut selon nous des audits et vérifications externes indépendantes concernant l'évaluation de la répartition à la fois des actifs dont les cas d'unité de propriété entre la production, activité non réglementé maintenant, et le transport, et aussi pour l'évaluation des coûts communs ou partagés et ainsi que les coûts de service et actif sont vendus par TransÉnergie à des affiliés ou encore d'autres unités d'Hydro-Québec.

Donc, pour aussi s'assurer du caractère raisonnable et juste des tarifs, il faudra aussi pouvoir comparer entre diverses périodes et diverses entreprises, le niveau des coûts de TransÉnergie et les indices de performance retenus. L'évaluation de la comparaison

de la productivité et de l'efficacité productive de TransÉnergie requiert que les méthodes et processus comptables soient standardisés et que les variables clés soient comptabilisées de manière fiable et comparable entre les entreprises de l'échantillon représentatif. Si vous voulez me permettre, je prendrais peut-être un verre d'eau.

Alors il nous semble, quant à nous, que le risque d'interfinancement est suffisamment bien établi pour justifier le recours à des audits et des vérifications externes indépendantes et relevant de l'autorité de la Régie. Le niveau d'investigation souhaitable relève d'une analyse bénéfices-coûts. Chaque point de pourcentage de coût évité de transport réduisant le fardeau assumé par la clientèle de TransÉnergie, dont la charge locale, de vingt-six millions (26 000 000 \$), à chaque point de pourcentage, donc équivaut à vingt-six millions de dollars (26 000 000 \$). Disons que ce n'est quand même pas négligeable de s'assurer que les coûts sont bien évalués et bien partagés entre les différents niveaux de service et clientèle. L'enjeu n'est pas négligeable.

Nous n'avons pas à faire un acte de foi en Hydro-Québec. On doit pouvoir questionner et remettre en question les éléments significatifs de la base

tarifaire et de la structure de coûts de TransÉnergie. Nous croyons sincèrement qu'Hydro-Québec a intérêt à minimiser la valeur des actifs et coûts de production pour accroître le fardeau des services réglementés. Sans des mesures strictes et rigoureuses de la part de la Régie de l'énergie, le doute et l'interfinancement potentiels subsisteront au détriment de la clientèle d'Hydro-Québec. On parle ici de la clientèle régulière. Ainsi le refus d'Hydro-Québec de séparer les coûts de production de ceux du transport et de la distribution, nous prive d'un des moyens utiles, quoi que non suffisant, pour vérifier globalement s'il y a interfinancement. D'autant que les services non réglementés prennent de plus en plus d'importance pour Hydro-Québec si on se réfère au dernier rapport annuel deux mille (2000).

Nous pensons aussi que les modifications comptables entreprises au sein d'Hydro-Québec, depuis quatre-vingt-dix-huit (98), rendent complexe, voire impossible sur certains aspects, une analyse rigoureuse de l'évolution des coûts de TransÉnergie de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille un (2001). Hydro-Québec nous demande aussi de faire un acte de foi dans le bien-fondé des coûts, revenus et tarifs de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Mais, tout comme la Coalition industrielle, nous pensons que nous ne pouvons juger du caractère juste et

raisonnable des revenus et tarifs de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Nous n'avons donc pas de référentiel solide pour juger du caractère raisonnable de la hausse des coûts, revenus requis et tarifs, entre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et deux mille un (2001).

Il nous semble important que, systématiquement, soient mis à jour les données importantes de l'année de base, ici de l'an deux mille (2000), dès que les données comptables sont disponibles afin de juger de la valeur des prévisions intérimaires pour l'année de base et pour mieux juger du caractère juste et raisonnable des revenus et coûts de l'année projetée.

Pour l'ACEF de Québec, les données prévisionnelles doivent passer le test de la réalité, dès que les données comptables vérifiées seront disponibles. C'est une pratique courante dans le secteur gazier au Québec, et ça doit aussi valoir pour Hydro-Québec afin d'assurer une évaluation plus rigoureuse des demandes tarifaires.

Pour pouvoir juger du caractère raisonnable des coûts et revenus, il nous faut, non seulement compter sur des données comptables fiables et à jour, mais aussi pouvoir se référer à des barèmes comparables, par exemple, des coûts d'entreprises comparables ou des

indices de gains de productivité ou des critères pertinents, que ce soit la hausse du coût de la vie ou un indice de prix industriel, par exemple. En absence de coûts comparables de d'autres entreprises, nous nous référons dans d'autres preuves, par exemple, à l'évolution de l'indice du coût de la vie qui est valable si la structure de coûts de TransÉnergie ne subit pas de modifications importantes. On réfère aussi aux études commandées par le ministère québécois des Ressources naturelles, suite aux recommandations de la Régie concernant le tarif de fourniture d'Hydro-Québec. On reviendra finalement dans notre preuve ultérieure.

Concernant les exigences comptables, on considère qu'il y a cinq niveaux de fiabilité et de crédibilité des données comptables. Un premier niveau où les données seraient confectionnées, produites par Hydro-Québec et sous son contrôle interne. Un second niveau où ces données-là finalement seraient soumises à une opinion comptable, comme il a été fait en matière d'évaluation des actifs de TransÉnergie. Un troisième niveau où le contrôle serait effectué au moyen d'une vérification comptable plus exhaustive par les vérificateurs usuels d'Hydro-Québec. Un quatrième niveau où la vérification se ferait par des vérificateurs indépendants, et strictement indépendants finalement de l'entreprise, et donc des

vérificateurs aussi externes, sous la responsabilité, par exemple, de la Régie de l'énergie. Un cinquième niveau, quant à nous, c'est, non seulement qu'on vérifierait les chiffres, mais aussi qu'un évaluateur externe, indépendant pourrait donc évaluer les éléments principaux de coûts et d'actifs au sein de TransÉnergie.

Nous ne pouvons, quant à nous, nous fier sur le travail d'une firme-conseil mandatée par Hydro-Québec pour valider ses méthodes comptables et l'évaluation des coûts de service de télécommunications, pour juger du caractère juste et raisonnable des coûts justement de télécommunications. Donc pour nous, si on veut satisfaire aux critères de fiabilité et de crédibilité, il faut référer autant que possible finalement à une vérification externe indépendante, ce qui n'a pas été fait pour l'ensemble des coûts finalement d'Hydro-Québec. Entre autres, les coûts d'opérations ont été produits par Hydro-Québec sans vérification comptable spécifique aux coûts propres à TransÉnergie, de même que l'évaluation, on l'a dit, des actifs ont été soumis à une simple opinion comptable.

Dans l'annexe 1 du mémoire du RNCREQ, par exemple, on présente les lignes directrices du NARUC pour l'allocation de coûts et les transactions entre

affiliés. Alors on précise à ce moment-là un certain nombre d'exigences ou de recommandations. Je résume les éléments qui nous semblent les plus importants. On indique toutes les transactions entre affiliés et utilités, doivent pouvoir être retrouvées dans les livres de l'utilité régulée sous un système comptable uniformisé. L'Agence réglementaire doit avoir accès sur demande à ces comptes ainsi qu'aux comptes des affiliés afin de contrer tout subside. Règle générale, donc le coût complet devrait s'appliquer, comme ça a été décidé par la Régie. Et lors de ventes d'actifs de l'utilité à l'affilié, le maximum entre la valeur au marché et la valeur aux livres devrait s'appliquer aussi.

Enfin les auditeurs et non l'utilité doivent décider des informations requises pour assurer un audit objectif. L'Agence réglementaire peut exiger une attestation indépendante du manuel, par exemple, d'allocation de coûts, dont les coûts sont partagés entre l'utilité et ses affiliés. Et comme par exemple Hydro-Québec production est maintenant déréglementée, je pense que ça devrait s'appliquer aussi finalement, à l'unité, finalement, Hydro-Québec production. Je pense, la prévision de la demande et des moyens de production et de transport. Alors c'est un domaine hautement complexe, on en convient. Il demeure qu'il y a des choix de société qu'on peut faire dans les

choix d'investissements, tant au niveau de la production que du transport. Il n'y a pas de lien direct et proportionnel en toute circonstance entre la croissance de la demande et la croissance des moyens de productions et a fortiori, du transport. Il peut y avoir croissance de la consommation sans que la pointe soit accrue, par exemple, avec l'expansion de la biénergie. De même, on peut devoir accroître le parc productif sans avoir à investir dans le réseau de transport, capacité de transport existante, en cas de capacité de transport existante excédentaire, par exemple.

Et on comprend finalement que lorsqu'Hydro-Québec conçoit le réseau de transport, elle va développer des lignes entières finalement, et elle va assurer une capacité excédentaire pour ne pas avoir à refaire, à réinvestir finalement dans le réseau à chaque année. Donc elle va créer une capacité excédentaire avec une nouvelle ligne, par exemple, pour pouvoir assumer la croissance de la demande pendant un certain nombre d'années. Alors cela laisse place, finalement, quant à nous, à la croissance de la demande sans nécessairement avoir à investir dans le réseau de façon importante, dans le réseau de transport.

Les décisions d'étendre ou non le réseau de transport

relèvent d'une analyse comparative technico-économique et environnementale dont les tenants et aboutissants sont complexes et multiples. Mais ce n'est pas parce que c'est complexe à réaliser que les intervenants n'ont pas un mot à dire.

Nous pensons que les prévisions de demande et d'offre doivent mieux prendre en compte l'impact de l'accroissement du parc des centrales privées et la capacité réelle de la puissance interruptible dont Hydro-Québec prévoit une réduction d'ici l'an deux mille dix (2010). Hydro-Québec doit expliquer pourquoi la réserve requise croît moins vite que les besoins internes et l'exportation, et à l'exportation, a-t-on un excédent de réserve en l'an deux mille un (2001) par exemple. Il faut réévaluer sérieusement le potentiel des mesures alternatives à l'expansion du réseau, en termes d'économie d'énergie, d'utilisation plus efficace de la surcapacité existante du réseau en renforçant les maillons faibles de la chaîne ou encore par une réduction ou un effacement des exportations en période de pointe. On doit préciser le niveau optimal de surcapacité du réseau afin de d'utiliser le plus efficacement possible les infrastructures en place. On doit réévaluer l'impact possible de la hausse des prix des combustibles sur la demande d'électricité, de court terme, mais aussi de long terme. Hydro

Québec devrait différencier la croissance de la demande autonome, de la croissance qui est induite par ses programmes commerciaux. Ces derniers doivent être conditionnels à la capacité de production de transport existante déjà en place et à l'impact tarifaire que la hausse de la demande peut entraîner. Ainsi il faudrait prouver que la hausse accrue de la demande industrielle n'implique pas de hausse de coût unitaire de production et de transport. Autrement, il faudrait d'abord décider qui supportera la hausse du coût unitaire. Les prévisions de coûts et de demande d'Hydro-Québec doivent être révisées de manière continue. Les écarts entre les revenus requis, prévus et ceux réalisés, dus aux erreurs de prévisions doivent être estimés et corrigés. La sensibilité des revenus requis aux erreurs de prévisions doit être prise en compte, notamment lorsqu'on doit décider des mécanismes correcteurs tels que la fermeture réglementaire.

Nous pensons que les exportations devraient s'effacer en pointe pour éviter de surcharger le transport et de forcer son expansion plus rapidement que nécessaire, pour répondre aux besoins de la charge locale. Si on se fie aux informations qui nous ont été fournies par Hydro-Québec, par exemple, si on se fie au graphique qui nous a été fourni en page 8 du document de présentation d'Hydro-Québec, intitulé :

* Planification intégrée du transport +, donc celui du dernier panel, ou encore du bilan en puissance fourni par Hydro-Québec, dans son document HTQ-4 doc.2, page 13, on observe que le surplus de capacité est quand même limité, est quand même assez faible. On l'évalue par exemple au niveau du bilan en puissance autour de deux mille deux cents (2 200) mégawattheures en l'an deux mille un (2001). Alors si effectivement, on a cette limite de capacité-là, ce surplus de capacité-là finalement, on n'est pas capable de fournir les réservations annuelles de l'ordre de trois mille huit cent quarante-quatre (3 844) mégawatts. On se questionne à ce moment-là sur le bien-fondé des réservations annuelles de ce que ça implique effectivement et sur l'impact de ces réservations annuelles lorsque seront renouvelées, finalement, ces réservations-là, sur l'obligation de TransÉnergie de fournir, de la capacité pour l'avenir. On ne doit pas uniquement compter sur la bonne volonté d'Hydro-Québec production pour éviter la congestion du réseau. Je pense qu'il faut mieux encadrer que ça finalement toute la notion, tout l'aspect des réservations annuelles et court terme.

(16 h 10)

Alors concernant les investissements prévus, bon, on questionne effectivement la notion du un point trois pour cent (1,3 %) de la valeur des immobilisations qui doit être investi en maintien du réseau. Ça nous

apparaît, pour l'instant, arbitraire, puis si on considère aussi les réinvestissements majeurs que Hydro-Québec doit périodiquement faire, on se questionne sur la suffisance, finalement, de ce facteur-là.

Par exemple, il y a eu le programme AFRT, il y a eu les investissements majeurs suite au verglas, alors donc je pense qu'il faudrait établir plus rigoureusement le besoin en matière d'investissements pour la pérennité.

Quant aux investissements en transport pour relier les nouvelles centrales du Labrador, je pense qu'ils devraient faire l'objet d'une évaluation plus rigoureuse et d'une comptabilité séparée, de manière à éviter tout interfinancement au détriment de la charge locale. Il en va de même de tout investissement spécifique ou principalement réalisé en vue d'exporter.

Et enfin, les tarifs devraient être ré-évalués périodiquement si, selon les estimations d'Hydro-Québec et selon l'évolution de la demande, les tarifs pourraient effectivement diminuer dans l'avenir. Mais nous, on pense que, finalement, ça dépend aussi du mode d'investissement en transport, c'est-à-dire qu'on crée une surcapacité pour pouvoir prévoir les

besoins un certain nombre d'années puis après ça, on doit prévoir réajuster, finalement, à la hausse la capacité.

Alors donc, il y a possibilité que l'installation d'une surcapacité nous permette d'avoir des économies d'échelle, finalement, à moyen terme avant d'avoir à réinvestir dans le réseau de transport. Alors ça termine donc ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors est-ce qu'il y a des contre-interrogatoires?

Me JACINTE LAFONTAINE :

Il y aura contre-interrogatoire d'Hydro-Québec mais qui ne devrait pas excéder quinze à vingt minutes, maximum.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent contre-interroger? Alors vous avez le micro.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACINTE LAFONTAINE

PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE HYDRO-QUÉBEC :

D'abord, bonjour, Monsieur Barbeau, bonjour, Monsieur Dagenais, Jacinthe Lafontaine, pour Hydro-Québec. En fait, comme l'ACEF de Québec va intervenir au cours

de cette audience sur les systèmes qui ont été déterminés par la Régie, mes questions aujourd'hui seront davantage d'ordre général sur le mémoire que vous avez produit à la Régie.

- 240 Q. D'abord, ce qu'on comprend, Monsieur Dagenais, c'est que c'est vous qui avez rédigé le mémoire de l'ACEF de Québec tel qu'il a été soumis à la Régie?

M. RICHARD DAGENAIS :

- R. J'ai rédigé la principale partie et j'ai, il y a des éléments que j'ai ajoutés, finalement, qui venaient de Vital Barbeau.

- 241 Q. Vous l'avez rédigée en collaboration avec monsieur Barbeau?

- R. Oui, mais d'abord, c'est moi qui ai fait le gros du travail, mais il y a des éléments de monsieur Barbeau.

- 242 Q. Est-ce que ce mémoire que vous avez produit représente la position de la majorité des membres de l'ACEF de Québec?

M. VITAL BARBEAU :

- R. Effectivement, oui. Or, ça représente la position entérinée par le conseil d'administration de l'ACEF de Québec.

- 243 Q. Vous êtes membre, Monsieur Barbeau, de ce conseil d'administration?

- R. Non, moi, je suis employé de l'ACEF de Québec, les

employés ne sont pas membres du conseil d'administration, ils sont participants à tous les conseils d'administration mais n'en sont pas membres.

244 Q. À tout événement, ce que vous nous dites, c'est que le mémoire qui a été produit préalablement a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'ACEF?

R. Effectivement, les principes qui y sont défendus sont entérinés.

245 Q. Monsieur Dagenais, ce qu'on comprend des documents que vous avez transmis à la Régie, c'est que vous, vous êtes également un employé de l'ACEF de Québec?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Oui, dépendamment, finalement, de la disponibilité des subventions et des dossiers à traiter, oui, habituellement, je peux être employé. Il y a d'autres périodes j'agis, finalement, à titre contractuel.

246 Q. Effectivement, et lorsque vous agissez pour l'ACEF de Québec, vous agissez à titre de chercheur, c'est bien ça?

R. C'est bien ça.

247 Q. Et c'est à ce titre, en tant que chercheur, que vous avez participé à la rédaction du mémoire?

R. Bien, c'est en tant que, sur un contrat spécifique, là, en lien avec le dossier de la Régie de l'énergie.

248 Q. Et quel était le mandat qu'on vous avait confié?

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 et 2
ACEF DE QUÉBEC
C.-int. Me J. Lafontaine

R. Donc c'était d'analyser, finalement, la
documentation

fournie par Hydro-Québec et les intervenants et, finalement, de, en discussion, finalement, avec monsieur Barbeau, finalement, et puis en lien avec les recommandations du c.a., finalement, de produire un document représentant les positions. Moi, je faisais plus la partie analyse, finalement, la partie évaluation des propositions d'Hydro-Québec, et cetera; et je soumettais des propositions et, par feedback, finalement, je tenais compte des recommandations du c.a. et de monsieur Barbeau.

249 Q. Vous, Monsieur Dagenais, vous n'êtes pas un expert en tarification?

R. Non.

250 Q. Vous n'êtes pas non plus un expert en conception de réseau de transport?

R. Non plus.

251 Q. Vous n'êtes pas non plus, Monsieur Dagenais, je présume, un expert en taux de rendement?

R. Non, moi, je suis, disons, un expert en tout mais pas spécifiquement en, disons que je travaille dans le domaine de la consommation depuis mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et puis j'ai un baccalauréat en physique et puis des études donc en économique, une scolarité doctorat en économique.

252 Q. Donc le mémoire que vous avez présenté, que vous avez préparé pour la Régie de l'énergie, c'est davantage, on pourrait qualifier ce document-là de document d'analyse et de critique de la preuve d'Hydro-Québec?

R. Oui, et de recommandations, finalement, d'alternatives.

253 Q. Concernant les enjeux et les objectifs qui étaient poursuivis par l'ACEF de Québec dans le cadre de l'analyse qu'elle a faite, il est mentionné à la page 6 du mémoire qui a été produit, et je vous cite probablement, Monsieur Dagenais, que :

En cette ère de déréglementation et d'ouverture des marchés, nous considérons plus que jamais que Hydro-Québec doit demeurer hydroquébécoise, et en ce sens, non seulement accorder en toutes circonstances la priorité à la charge locale mais également orienter toutes ses pratiques commerciales dans le seul but d'améliorer la fourniture locale de l'électricité au moindre coût pour toute la population québécoise.

Est-ce que je comprends que votre mémoire, il est orienté également dans le même sens, c'est-à-dire de proposer des méthodes qui soient à l'avantage des clients québécois et plus particulièrement des clients résidentiels que l'ACEF de Québec représente?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Tout à fait.

254 Q. Donc, selon vous, ce que je comprends, c'est qu'on doit choisir la méthode qui résulte en un tarif le plus bas possible pour la clientèle résidentielle, c'est ce que l'ACEF de Québec demande à la Régie d'approuver?

R. Vous parlez du tarif de transport, c'est bien ça?

255 Q. Oui, du tarif de transport, qui, comme vous l'avez dit, éventuellement pourrait avoir des répercussions, donc ce que je comprends, c'est que vous, ce que vous désirez, c'est le tarif, en tant que représentant de consommateurs à faibles revenus, c'est le tarif le plus bas possible pour la clientèle résidentielle?

R. Bien, pour nous, c'est d'abord le tarif de détail ou de distribution, dans le fond, qui doit tenir compte de la capacité de payer, et cetera, des consommateurs. Et le transport va être, le coût de transport va être un intrant dans le fond dans ça. Mais disons que, comme j'ai déjà expliqué à une question d'Hydro-Québec, on ne se limite pas uniquement à la considération du coût pour les consommateurs, du coût de transport pour les consommateurs, mais on prend un ensemble de considérations et de critères, si on veut, d'analyses et d'objectifs. Et à ce moment-là, on voit aussi, il y a effectivement, il va y avoir des pondérations plus importantes en rapport avec le coût que ça peut impliquer pour les consommateurs mais il n'y a pas uniquement cette dimension-là aussi qui est prise en

compte.

256 Q. D'ailleurs, parlant d'autres dimensions, est-ce que vous êtes d'accord pour dire qu'un réseau de transport doit être conçu, et d'ailleurs au Québec est nécessaire pour rencontrer les besoins des Québécois durant la pointe hivernale, que c'est le but premier, ça, d'un réseau de transport au Québec?

R. Ma position là-dessus, c'est qu'il faut savoir nuancer. Je pense que Hydro-Québec n'apporte pas de nuances suffisantes à cet effet-là. Pour moi, on peut concevoir donc une capacité maximale pour le réseau mais ça ne veut pas dire qu'en termes d'usage, on va uniquement prendre en considération la capacité limite du réseau.

Et je pense que du côté du consommateur, du client, il y a une valeur à la demande aussi pour le réseau de transport. Et ce n'est pas parce que le coût marginal tombe à zéro, finalement, ou très faible en période de haute pointe, il n'y a pas de valeur à l'usage de se servir du réseau de transport et des services de transport. Donc ce qu'on dit finalement, c'est qu'il y a des dimensions d'offre mais il y a aussi des dimensions de demande à prendre en compte.

257 Q. Oui, mais ce que je vous demande de façon très générale, c'est qu'un réseau, selon vous, doit être conçu pour répondre aux besoins de la clientèle québécoise?

M. VITAL BARBEAU :

R. Bien sûr, puisqu'on priorise la clientèle québécoise, il doit être en mesure de répondre à la clientèle en tous moments de l'année. Ça, on acquiesce à ça. Puis c'est évident que c'est ça aussi, fondamentalement, dans nos représentations, ce qu'on cherche, c'est que dans la fixation du tarif de transport, qui implique nécessairement un champ beaucoup plus vaste que la fourniture simplement locale de l'électricité, on conçoit que ça peut servir à de l'exportation mais que toujours, dans la fixation du tarif de transport lui-même, la Régie et Hydro-Québec doivent, et TransÉnergie, doivent tenir compte que la clientèle prioritaire qu'ils ont à desservir, c'est la clientèle québécoise, et cela au meilleur coût possible.

Et nous voulons surtout éviter des moyens d'établir une tarification qui aboutirait à un résultat tel qu'on ferait payer plus cher l'électricité à la clientèle québécoise pour pouvoir la vendre moins cher à l'extérieur, aux Américains en particulier.

258 Q. Par contre, il y a un point que je voudrais confirmer de votre témoignage, Monsieur Barbeau. Vous mentionnez : * On peut concevoir qu'on puisse exporter l'électricité +, est-ce que, je considère donc que l'ACEF de Québec, *a priori*, n'est pas contre les exportations d'électricité par Hydro-Québec?

R. Nous sommes, nous avons toujours manifesté dans notre opinion que nous étions d'accord avec l'exportation pour ce qui est des surplus d'électricité disponibles, après avoir répondu aux besoins de la clientèle québécoise.

259 Q. Je vais maintenant vous demander de préciser certaines affirmations...

R. Et je complétera aussi, une nuance importante, on ne doit pas exporter uniquement pour pouvoir faire davantage et apporter d'argent et amener davantage de profits à Hydro-Québec, à notre avis, l'électricité n'est pas une marchandise sur laquelle Hydro-Québec ou le gouvernement du Québec doit spéculer, c'est une marchandise qui est d'abord un bien essentiel à sa population.

M. RICHARD DAGENNAIS :

R. Est-ce que vous me permettez de compléter, en rapport avec la question, à savoir si le réseau devrait être conçu uniquement en fonction de la pointe, si je comprends bien votre question. Ma réponse, finalement, c'est, le réseau...

260 Q. En fait, je ne vous demandais s'il devait être conçu uniquement, je vous demandais si, au Québec, évidemment, on doit concevoir un réseau de transport pour répondre aux besoins des Québécois et évidemment, au Québec, on parle de pointe hivernale...

R. Pour nous, le réseau sert aussi à offrir des services douze mois sur douze. Et puis je suis contre l'idée, finalement, à l'effet que le réseau est conçu strictement pour répondre à la pointe, je pense que aussi, donc on doit s'assurer de l'offre de service de qualité douze mois sur douze. Et lorsque l'été, par exemple, Hydro-Québec va couper certaines lignes, on nous indique que le courant va être quand même très important sur ces lignes-là, les lignes qui restent finalement, et que ça peut équivaloir, dans certains cas, à la norme de pointe, alors je suis contre l'idée, finalement, d'affirmer, de façon stricte, qu'on ne soit qu'en fonction de la pointe.

261 Q. Mais êtes-vous pour l'idée que, même s'il ne doit pas être conçu, comme vous dites, douze mois par année en fonction de la pointe, il doit quand même être conçu pour répondre à la pointe quand il y en a une?

(16 h 25)

R. C'est-à-dire du point de vue technique, effectivement, on a une capacité limite comme dans toute usine finalement qui va produire des biens ou services a une capacité limite. Mais, par contre, ça ne veut pas dire que... on ne peut pas utiliser cette capacité limite-là en d'autres périodes que... dépendamment, on peut gérer les stocks, et caetera.

262 Q. On avait très bien compris votre...

M. VITAL BARBEAU :

R. C'est ça, vous avez compris que ça ne veut pas dire qu'on concède l'idée de fixer la tarification uniquement en fonction de la période de pointe, non plus, là.

263 Q. Comme je vous le mentionnais, je voudrais préciser certaines affirmations qui sont contenues à votre mémoire. À une question formulée par la Régie, malheureusement je n'ai pas la référence, vous pourriez peut-être, vous mentionnez que :

Par contre, il demeure possible en dehors de contrôles externes qu'Hydro-Québec gonfle artificiellement le facteur d'utilisation de sa capacité réserve de long terme en inscrivant dans des livres certains services en des temps différents, des temps où ils ont effectivement été effectués mais en dépassant alors la capacité réservée.

Vous vous souvenez d'avoir fait pareil énoncé, Monsieur Dagenais?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Oui.

264 Q. Avez-vous des exemples précis à soumettre à la Régie,

des exemples précis et vérifiables pour vous permettre de faire de telles insinuations?

R. Bien, ce que je dis, c'est que ça demeure une possibilité en absence de contrôles externes. Et ces contrôles-là n'existant pas, on ne peut pas en faire la preuve.

265 Q. Donc, ce que vous me dites, c'est que ce qu'on retrouve dans votre mémoire à certains égards, ce sont davantage des craintes ou des appréhensions?

R. Dans ce cas-ci, ce que je dis, c'est qu'il y a une possibilité en absence de contrôles, finalement, que Hydro-Québec donc fasse des formes, différentes formes d'interfinancement ou encore ils utilisent la capacité qu'ils réservent mais pas nécessairement dans des temps qu'elle peut réserver, et caetera. Donc, théoriquement, en l'absence de contrôles, il nous est difficile d'évaluer le respect finalement des réservations qu'utilise Hydro-Québec Production en lien avec TransÉnergie.

266 Q. Donc, ce que vous me mentionnez, ce que vous me précisez, là, c'est que cet énoncé-là, ce n'est qu'une possibilité?

R. C'est un risque je veux expliciter, oui.

267 Q. Parfait.

R. Effectivement.

268 Q. Vous savez que la Régie de l'énergie a approuvé en mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) une procédure d'examen des plaintes pour ses clients du

réseau de transport, du service de transport, vous êtes au courant?

R. Attendez un petit peu! Réseau de transport, non, je n'étais pas au courant exactement. Je m'occupe plus des plaintes des consommateurs, mais je reçois...

269 Q. Ça s'est fait par la même occasion, Monsieur Dagenais. À tout événement, ma question c'est, est-ce qu'à votre connaissance il y a des plaintes qui ont été formulées à la Régie de l'énergie par des clients du service de transport?

R. Je n'ai pas vérifié cet aspect-là personnellement.

M. VITAL BARBEAU :

R. On n'a pas beaucoup de contacts avec les États-Unis de ce temps-ci. Puis en tant que représentant de la charge locale, on sait que le principal client du transport, en fin de compte, c'est Hydro-Québec lui-même, du service de transport comme ça marche actuellement. Alors, c'est bien sûr, non, on n'a pas de... Je ne sais pas si, vous, peut-être qu'Hydro-Québec pourrait nous le dire, il est plus à même de savoir s'il y a des plaintes qui ont été déposées à la Régie de ce côté-là de la part de ce type de client, qui n'est pas notre clientèle.

270 Q. Je pourrais vous répondre, mais ce qui m'importe d'abord de savoir, c'est si l'ACEF de Québec, compte tenu des risques ou des appréhensions ou des craintes qu'elle formule à son mémoire était au courant, elle,

qu'il y avait eu des plaintes?

M. RICHARD DAGENNAIS :

R. Bien, c'est parce que, ici, il aurait fallu une plainte d'un client autre qu'Hydro-Québec Production. Et comme c'est Hydro-Québec Production, et ce que je parle justement, c'est le lien possible entre Hydro-Québec Production et TransÉnergie, et là je pense que ça n'a pas affaire directement avec la question de plainte.

271 Q. Parfait. À la page 7 de votre mémoire, vous émettez la proposition :

*à moins de situations très
sérieuses, les dépenses et tarifs ne
devraient pas évoluer plus vite que
l'indice du coût de la vie moins un
facteur de gain de productivité,
pour protéger le pouvoir d'achat des
consommateurs.*

D'ailleurs, à la page 22, toujours de votre mémoire, vous mentionnez que vous rejetez a priori toute hausse supérieure à l'inflation générale des prix. On va donc aller voir le tableau que vous avez reproduit à la page 25 de votre mémoire qui concerne le revenu de transport pour la charge locale et le service point à point de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux mille un (2001). En fait, c'est de mil

neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) à deux mille un (2001). En présentant ce tableau, et toujours à la page 25 au deuxième paragraphe, vous...

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Je m'excuse, est-ce que vous référez au tableau?

272 Q. C'est le tableau *Revenu de transport : charge locale et point à point*.

R. D'accord. Le tableau 8, c'est bien ça?

M. FRANÇOIS TANGUAY :

Oui.

Me JACINTE LAFONTAINE :

273 Q. C'est exact.

R. D'accord.

274 Q. Donc, en présentant ce tableau, au deuxième paragraphe, vous mentionnez que :

Les tarifs proposés par Hydro-Québec augmentent les revenus requis de la charge locale de sept virgule cinquante-trois pour cent (7,53 %) par rapport à une inflation anticipée de sept virgule cinq pour cent (7,5 %).

C'est sensiblement la même chose, ça, Monsieur Dagenais?

R. Tout à fait.

275 Q. Et pour cette même période et toujours selon votre tableau, quel est le pourcentage d'augmentation du tarif annuel de transport pour la charge locale?

R. Attendez un petit peu! Votre question, ça réfère?

276 Q. Je vous demande, selon votre tableau, quel est le pourcentage d'augmentation, la variation en pourcentage d'augmentation du tarif annuel de transport pour la charge locale?

R. Je lis cinq point soixante-quinze pour cent (5,75 %), c'est ça.

277 Q. Merci. Je vais donc terminer en...

R. Est-ce que je peux me permettre de rajouter quelque chose pour compléter la réponse. Ce que j'indique dans le fond, c'est qu'on doit prendre en compte l'évolution du coût de la vie et aussi les gains de productivité qui peuvent être obtenus au sein d'Hydro-Québec.

278 Q. Je vais terminer en référant plus particulièrement à votre témoignage. Au niveau des données comptables d'Hydro-Québec, vous avez soumis, vous avez parlé de cinq niveaux de validation qui seraient nécessaires, d'abord des niveaux de validations internes chez Hydro-Québec et des validations externes. Où est-ce qu'à travers ces niveaux de validations-là vous voyez le rôle de la Régie et de son personnel?

M. VITAL BARBEAU :

R. La Régie est responsable de déterminer en fin de compte le processus de contrôle réglementaire pour aboutir à la fixation des tarifs. Or, ce que nous disons par rapport, et cet exercice-là que nous sommes en train de faire, plus particulièrement par rapport à l'établissement de la tarification de transport, on ne le fera pas à tous les jours, je pense, là, j'espère aussi, là, je ne voudrais pas que ce soit à recommencer à tous les jours. Or, on se dit, bon, bien, c'est une première, c'est important et il faut le faire, il faut bien le faire en partant, c'est le point de départ. Si on se trompe en partant, ça risque de prendre quelques années avant de s'apercevoir qu'on s'est gouré puis qu'on est obligé de recommencer.

Or, pour cela, particulièrement sur l'évaluation des actifs de transport, on dit, la procédure normale, ça aurait été, ce serait qu'on impose à Hydro-Québec qu'il ait une évaluation indépendante externe qui soit faite par des évaluateurs et qu'ensuite la vérification comptable complète, autant sur les actifs que sur les coûts d'exploitation, par rapport à l'ensemble des coûts de transport, doit être faite par une firme comptable externe et complètement indépendante d'Hydro-Québec. Quand on dit complètement indépendante, ça veut dire qu'elle n'a

pas, qu'elle n'est pas la firme comptable qui fait la vérification comptable habituellement chez Hydro.

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Si je peux me permettre de compléter. Je pense qu'il faut évaluer le risque potentiel d'interfinancement, de subsides croisées finalement. Donc, dans une analyse bénéfice/coût, il faudrait aussi investir des ressources pour avoir des contrôles externes à Hydro-Québec. Et ce qu'on dit, nous, c'est qu'à partir d'une évaluation de ce risque potentiel-là, bien, la Régie peut exiger finalement des contrôles et vérifications externes et aussi, dans certains cas, évaluer des évaluations qui sont externes à Hydro-Québec, alors qu'ici, Hydro-Québec a été maître d'oeuvre des évaluations de ses coûts et ses actifs et elle a dans certains cas effectué des opinions, obtenu des opinions comptables, mais il n'y a pas eu de vérifications comptables au sens spécifique pour les coûts propres à TransÉnergie, de même qu'il n'y a pas eu de vérifications externes au sens où on l'entend et indépendantes au sens où les vérificateurs n'ont pas de liens directs et habituels avec Hydro-Québec.

C'est donc une prise en compte des risques potentiels de l'interfinancement et de subsides croisées finalement que l'on devrait, et surtout

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 et 2
ACEF DE QUÉBEC
C.-int. Me J. Lafontaine

dans une

première cause comme on le dit bien, et lorsque les services non réglementés deviennent de plus en plus importants au sein d'Hydro-Québec qu'on devrait effectuer des vérifications externes indépendantes et aussi dans certains cas des évaluations indépendantes.

279 Q. Je vais terminer, Monsieur Barbeau, en revenant au tout début de votre témoignage et à votre rappel historique. Vous avez cité Feu monsieur René Lévesque à l'effet que tous les Québécois sont des actionnaires d'Hydro-Québec. Est-ce que, selon vous, les consommateurs résidentiels qui utilisent le gaz naturel, l'huile, la biomasse sont également des actionnaires d'Hydro-Québec?

R. Bien, Gaz Métro n'est pas une société d'État.

280 Q. Je vous parle des consommateurs québécois.

R. Mais ce que je vous parle, c'est que Hydro-Québec est une société d'État et, pour nous, c'est une différence importante à prendre en compte.

M. VITAL BARBEAU :

R. Vous voulez savoir s'ils sont actionnaires des compagnies, de leur fournisseur?

281 Q. Est-ce que c'est l'ensemble des Québécois qui sont actionnaires d'Hydro-Québec ou uniquement les consommateurs d'électricité?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Bien, moi, je pense que, dans l'opinion de René Lévesque, ça devrait être normalement les citoyens.

282 Q. L'ensemble des citoyens?

R. Donc les consommateurs résidentiels, ceux qui ont droit de vote.

283 Q. Mais qui n'utilisent pas nécessairement l'électricité?

M. VITAL BARBEAU :

R. Bien, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de Québécois qui n'utilisent pas l'électricité.

284 Q. Pour se chauffer, pour le chauffage.

R. Ah! le chauffage, c'est une partie, là. Mais l'Hydro-Québec n'offre pas que des services de chauffage, à ma connaissance.

285 Q. Ce que je vous demande en fait, c'est, est-ce que les actionnaires d'Hydro-Québec, selon vous, c'est uniquement les consommateurs d'électricité qui utilisent l'électricité pour le chauffage ou c'est l'ensemble des Québécois même ceux qui utilisent le gaz naturel, la biomasse ou l'huile, par exemple?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. Pour nous, c'est l'ensemble des citoyens d'abord et avant tout. Et au Québec, finalement, la très grosse majorité des citoyens sont aussi consommateurs d'électricité.

286 Q. Donc, ces citoyens-là devraient également bénéficier des avantages d'être actionnaires d'Hydro-Québec et non seulement les consommateurs résidentiels qui chauffent à l'électricité?

M. VITAL BARBEAU :

R. Ce sont d'abord les consommateurs d'énergie qui doivent en bénéficier. C'est certain que... On ne passe pas à côté, l'électricité, là, il y a très peu de Québécois qui n'ont pas, qui n'utilisent pas, qui ne consomment pas d'énergie. Or, c'est un peu comme le ministère... comme pour vouloir éclaircir le mystère de l'oeuf et de la poule, qui est qui, et d'où tu viens en premier, pour savoir d'où tu viens en premier. Mais dans les faits, c'est ça clairement, les bénéfices de l'étatisation d'électricité au Québec doivent d'abord rapporter à l'ensemble des Québécois comme consommateurs d'énergie.

287 Q. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.
(16 h 40)

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des questions du côté de la Régie?

Me PIERRE R. FORTIN :

Non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Du côté des... ça va. Alors, merci beaucoup. Alors on

va passer maintenant au groupe GRAME-UDD.

PREUVE DU GRAME-UDD SUR LES THÈMES 1 ET 2

L'AN DEUX MILLE UN, le dix-septième jour d'avril :

YVES GUÉRARD, analyste, 180, Ste-Catherine est,
bureau 620, Montréal ;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation
solennelle, dépose et dit comme suit :

INTERROGÉ PAR M. RÉJEAN BENOIT
REPRÉSENTANT DU GRAME-UDD :

Bonjour. Réjean Benoit, représentant, GRAME-UDD.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous donner une idée du
temps que vous avez besoin pour faire votre
exposé?

M. YVES GUÉRARD :

R. Vingt (20) minutes.

288 Q. Vingt (20) minutes?

R. Oui, c'est bien ça.

289 Q. Et vous allez toucher principalement les thèmes 1
et 2?

R. Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. RÉJEAN BENOIT :

Donc, Monsieur le Président, on vous présente
notre témoin, monsieur Yves Guérard.

290 Q. Monsieur Guérard, est-ce que l'élément de preuve
déposé le sept (7) février dernier, le mémoire de
l'intervenant GRAMÉ-UDD, La modification des
tarifs de transport d'électricité et le
développement durable, a été préparé par vous ou
sous votre direction?

M. YVES GUÉRARD :

R. Oui.

291 Q. Est-ce que le document-réponse du quatorze (14)
mars aux questions de la Régie de l'énergie, de
Hydro-Québec et du RNCREQ a été préparé par vous
ou sous votre direction?

R. Oui.

292 Q. Avez-vous des ajouts à faire ou, aux documents
pré-cités?

R. Pas pour l'instant, non.

293 Q. O.k. Est-ce que vous êtes prêt à adopter ces
documents comme votre témoignage devant la
présente instance?

R. Oui.

M. RÉJEAN BENOIT :

Bon. GRAMÉ-UDD voudrait faire coter ces éléments de preuve, donc la pièce GRAMÉ-UDD, document 1, Mémoire GRAMÉ-UDD - La modification des tarifs de transport de l'électricité et le développement durable.

GRAMÉ-UDD-1 : Mémoire GRAMÉ-UDD - La modification des tarifs du transport de l'électricité et le développement durable

M. RÉJEAN BENOIT :

La pièce GRAMÉ-UDD, document 2, Réponses du 14 mars aux questions de la Régie de l'énergie, d'Hydro-Québec et du RNCREQ.

GRAMÉ-UDD-2 : Réponses du 14 mars aux questions de la Régie de l'énergie, d'Hydro-Québec et du RNCREQ

M. RÉJEAN BENOIT :

Et GRAMÉ-UDD, document 3, C.V., curriculum vitae de monsieur Yves Guérard et Anne-Marie Blais.

GRAMÉ-UDD-3 : Curriculum vitae de M. Y. Guérard et de Mme A.M. Blais

M. RÉJEAN BENOIT :

294 Q. Monsieur Guérard, vous êtes prêt à témoigner?

M. YVES GUÉRARD :

R. Oui. J'y vais? Alors, bonjour. Notre présentation d'aujourd'hui concerne les sections 1 à 4 du mémoire GRAMÉ-UDD. Je n'en répéterai pas le contenu ici, même si je vais en reprendre des éléments évidemment, vous avez pu en prendre connaissance, du mémoire. Je voudrais plutôt expliquer, je l'espère clairement, les fondements de notre position et ses implications principales.

D'abord, en environnement, je pense c'est important de s'appesantir quelques minutes là-dessus, il y a deux points de vue qui sont en tension continuelle. Là, je vais prendre un petit détour mais je pense bien que je reste pertinent. Pour bien situer le contexte de notre intervention, je vais vous donner trois exemples de cette tension en environnement dans trois grands domaines de préoccupation.

Le premier exemple, c'est en aménagement urbain. On a, d'un côté, une aspiration à vivre dans un cadre champêtre et naturel le plus loin possible de la ville artificielle, encombrée, polluée et bruyante. Mais ce mode de vie champêtre ou de banlieue est totalement dépendant de l'auto et présente donc une

grande inefficacité énergétique structurelle.

On a, d'un autre côté, le point de vue qui dit que pour protéger l'environnement, pour améliorer ou maintenir l'efficacité énergétique structurelle, il faut retenir le plus possible les gens en ville, dans des villes plutôt compactes où les déplacements sont plus courts et moins dépendants de l'auto. Bref, dans le domaine de l'aménagement urbain, le mouvement environnemental est tiraillé entre l'aspiration à une qualité de vie champêtre, près de la nature d'une part, et l'aspiration à une plus grande efficacité énergétique structurelle dans des villes densément peuplées, d'autre part. Cette tension entre ces deux aspirations contradictoires a déchiré le mouvement environnemental pendant une décennie et demie. Le GRAMÉ-UDD est, vous l'aurez deviné, tenant du point de vue macro-écologique : la ville dense.

Deuxième exemple, en agriculture, au Cameroun, pendant plus de deux ans, j'ai eu à gérer une autre tension fondamentale, vous allez voir le lien avec la cause, ça s'en vient, je m'excuse, une autre tension fondamentale entre les aspirations micro et macro-écologiques. Beaucoup d'écologistes, par exemple, pas par exemple, en fait, sont farouchement opposés à l'utilisation d'engrais et de pesticides par l'agriculture moderne parce que ça peut empoisonner

l'environnement et les humains. Et ça, c'est vrai.

Mais il faut aussi voir qu'une des façons de protéger les forêts tropicales de la destruction causée par l'agriculture traditionnelle, qui est itinérante sur brûlis, la solution à ça, c'est de sédentariser et d'intensifier l'agriculture, notamment par le recours aux engrais et aux pesticides.

O.k., bien sûr il faut y aller avec modération et précaution, avec beaucoup de compost aussi, mais il est assez évident que la lutte contre le recul des forêts tropicales passe par une utilisation raisonnée des engrais et des pesticides. C'est une autre belle tension pour déchirer le mouvement environnemental.

Le troisième exemple enfin, qui est beaucoup plus proche de nos préoccupations, un petit peu en amont, la production d'électricité. Le point de vue macro-écologique va considérer favorablement le développement hydroélectrique parce qu'il permet de produire de l'électricité avec un haut rendement et très peu de pollution de l'air. On considère comme acceptable, de ce point de vue-là, les impacts locaux et régionaux si, bien sûr, ils sont bien prévus, bien gérés et convenablement atténués.

Le point de vue opposé au nôtre, généralement, que

nous qualifions de micro-écologique, mais les tenants de ce point de vue n'accepteraient certainement pas ce qualificatif, les tenants de ce point de vue opposé au nôtre donc voient plutôt les impacts locaux du développement hydroélectrique et ils trouvent qu'ils sont inacceptables et qu'ils disqualifient cette filière-là. Il y a là une tension, et là, je vous le dis, extrêmement douloureuse et déchirante dans le mouvement environnemental. J'en sais quelque chose.

Ces conflits sont déchirants mais ils sont nécessaires. La possibilité d'exprimer les deux points de vue contradictoires est également nécessaire. En effet, des villes densément peuplées, sans préoccupations pour la qualité de vie des habitants, sont invivables et font fuir la population. Une agriculture utilisant, sans mesures et sans précautions, les engrais et les pesticides empoisonne la population qu'elle est censée pourtant nourrir et tenir en santé. Et un développement hydroélectrique sans gestion des impacts et sans mesures d'atténuations et de compensations génère des fractures sociales et environnementales.

On ne peut pas régler ou arbitrer facilement ces conflits-là mais il est utile de les clarifier et de savoir qu'ils existent parce que la cause actuelle

sur le transport de l'électricité nous replonge au coeur d'un de ces conflits internes au mouvement environnemental. Et ça peut servir à expliquer pourquoi des groupes environnementaux vont recommander une chose et son contraire.

Par exemple, dans la cause actuelle, on pense à des milliers de pylônes, des milliers de kilomètres de lignes, des structures et des effets bien visibles localement mais qui, par contre, permettent d'éviter la dispersion et la dilution de millions de tonnes de polluants dans l'atmosphère local, dans l'atmosphère continental et dans l'atmosphère global. C'est le même type de conflit que ceux décrits précédemment pour l'aménagement urbain et pour les deux autres domaines.

Pour faire image, le débat environnemental sur les lignes de transport est un peu comme le débat opposant les partisans des trolleybus électriques, alimentés par fil, débat qui les oppose aux partisans des autobus. La question, c'est :

* Acceptez-vous de voir des fils aériens au dessus des rues de nos villes si ça peut éliminer la pollution de l'air et le bruit des autobus +

De notre côté, on penche plutôt pour les fils. Le GRAMÉ-UDD considère que l'hydroélectricité est un

pilier du développement durable. Elle se distingue de toutes les autres sources d'électricité et d'énergie en général par sa pérennité et sa nature indiscutablement renouvelable, par ses émissions polluantes très faibles, notamment en ce qui concerne les gaz à effet de serre.

On admet que l'hydroélectricité peut être encombrante et dérangement, pour les communautés locales surtout, notamment du fait de ses grandes lignes de transport. Mais nous soutenons que ces dérangements locaux sont le prix à payer pour une production électrique durable, mise au service de l'ensemble du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par exemple, c'est vrai, comme l'ont rappelé certains intervenants, que les treize mille sept cents kilomètres (13 700 km) de lignes à très haute tension de TransÉnergie sont une caractéristique qu'on ne retrouve chez aucun autre transporteur voisin. Mais ces lignes sont nécessaires pour connecter les sources d'énergie renouvelable éloignées aux centres de consommation du nord-est de l'Amérique du Nord, et plus particulièrement du Québec.

Ces lignes ne sont pas une honte ni une catastrophe environnementale, ni un investissement absurde. Elles sont plutôt des liens nécessaires entre les lieux

d'une production durable et les lieux de consommation. Les lignes de TransÉnergie sont une présence bien localisée et bien visible, permettant d'éviter la production de dizaines de millions de tonnes de polluants invisibles.

On peut même en tirer une règle du pouce : la longueur des lignes d'un transporteur d'électricité est directement proportionnelle à la quantité d'énergie renouvelable qu'il transporte.

Bien sûr que la consommation d'énergie et d'électricité en Amérique du Nord, et au Québec, est à un niveau non durable, mais la solution à cette surconsommation non durable, selon nous, n'est pas de mettre des bâtons dans les roues au transport et au commerce de l'hydroélectricité.

Quand on a un problème dans la classe, on ne commence pas par expulser le premier de classe, même si tout le monde s'entend pour dire qu'il est un chou-chou et que personne aime les choux-choux. Mais on se trompe quand on commence à s'attaquer à l'hydroélectricité et à son transport, en termes de problèmes énergétiques, selon nous en tout cas.

(16 h 50)

Un autre point sur lequel on se doit de remettre les pendules à l'heure. Les grands complexes

hydroélectriques ont une très mauvaise presse depuis une quinzaine d'années. Si vous faites une recherche sur Internet avec les mots clés * renewable energy +, vous vous rendrez compte que les grandes centrales hydroélectriques ne se qualifient pas parmi les énergies renouvelables. Alors, là, nous protestons haut et fort. C'est allé trop loin et c'est allé au-delà de ce que la raison autorise.

Peut-être que les grands complexes hydroélectriques québécois sont anti-écologiques, peut-être qu'ils sont sociologiquement et politiquement inacceptables, peut-être que leurs impacts locaux ne valent pas leurs avantages globaux. Mais il y a une chose qui est indiscutable, c'est que cette énergie-là est parfaitement renouvelable.

Une autre chose qui est indiscutable, c'est que ces ouvrages-là hydroélectriques, les grands complexes, sont durables au point que s'ils sont convenablement entretenus et rénovés, leur pérennité est inégalable, de sorte qu'ils constituent un legs aux générations futures : renouvelables, durables.

Ce ne sont pas nécessairement des qualités suffisantes mais, en tout cas, ce sont des qualités essentielles pour se qualifier comme développement durable. Ce que les autres formes

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 et 2
GRAMÉ-UDD
Int. M. Réjean Benoit

d'énergie

alternatives ne peuvent pas toujours se vanter de réussir. Et les longues lignes de transport de TransÉnergie sont simplement le véhicule de cette énergie renouvelable. Ce n'est surtout pas là qu'il faut couper en premier.

Une autre chose enfin qu'il faut garder à l'esprit, c'est que les réservoirs hydroélectriques et les lignes de transport qui les relient au centre de consommation sont des systèmes de * backup + idéal pour les autres sources renouvelables mais intermittentes que sont l'éolien et le solaire. Sans complexes hydroélectriques, pas d'éolien propre, pas de service éolien fiable. Et les lignes électriques sont un élément essentiel de ce système-là.

Passons à certains enjeux clés de la présente cause plus précisément. La Colombie-Britannique a complètement cédé au lobby anti-hydroélectricité comme vous pouvez le voir dans notre mémoire. La BCUC a donné le signal en faisant attribuer le GRTA's à la production plutôt qu'au transport, donnant ainsi un handicap au tarif de l'hydroélectricité. Et BC Hydro a explicitement renoncé au développement de la filière grande hydroélectricité. À la page 7 de notre mémoire, vous pouvez voir la citation. Le résultat, c'est que BC Hydro ne fait plus partie de la solution au problème des gaz à effet de serre de la Colombie

Britannique. BC Hydro fait maintenant partie du problème des gaz à effet de serre de la Colombie-Britannique.

Deuxième point, la restructuration d'Hydro-Québec et la restructuration des marchés de l'électricité nous placent à la croisée des chemins. Ou bien on peut manoeuvrer de façon à ce que ce soit une occasion d'optimiser l'utilisation de l'hydroélectricité en la transportant là où elle offre le meilleur gain en efficacité. Et, ça, ça nécessite un tarif timbre-poste et la non-reconnaissance des GRTA's, leur non-imputation à la production. Ou bien on profite comme la Colombie-Britannique de la restructuration pour mettre fin au développement hydroélectrique et se lancer plutôt dans la filière des TAG à cycle combiné.

Rien ne nous oblige à faire comme la Colombie-Britannique. Si on choisit plutôt de conserver la situation concurrentielle actuelle de l'hydroélectricité, en jouant avec, en laissant les tarifs de transport tels qu'ils ont été, là, implicitement depuis un bout de temps, en refusant les GRTA's et en adoptant un tarif timbre-poste, l'exemple du Texas nous montre que c'est tout à fait possible et aucunement iconoclaste. C'est faisable. On ne serait pas le seul à le faire, pas du tout.

S'il n'y avait pas d'enjeux de développement durable dans la présente cause, on aurait à choisir entre de simples préférences administratives ou économiques au niveau de la conception des tarifs. Mais si le développement durable doit être, et je pense qu'il doit être, un critère de sélection du mode de tarification, alors l'imputation des GRTA's à la production de même qu'une tarification selon la distance ou les fonctions sont inacceptables puisqu'elles favorisent des énergies non renouvelables et polluantes au dépens des énergies renouvelables et peu ou pas polluantes.

Tant que les coûts environnementaux au niveau de la production d'électricité ne sont pas internalisés, l'application unilatérale du principe utilisateur payeur de façon extrêmement mécanique au niveau du transport, qui est l'objet de la présente cause, via les GRTA's ou une tarification selon les fonctions ou la distance, ce n'est pas de l'équité ou de la bonne gestion, c'est un choix discriminatoire qui vise spécifiquement la filière hydroélectrique, selon nous.

À la section 4 de notre mémoire, nous tentons de démontrer que la minimisation des besoins en hydroélectricité n'est pas nécessairement conforme au développement durable. Bien sûr, que le développement

durable exige un effort massif en efficacité énergétique, mais ça n'implique absolument pas qu'il faille commencer par limiter l'offre en énergie renouvelable. On a besoin et d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Au contraire, accroître l'offre en énergie renouvelable et parallèlement accroître l'efficacité énergétique au niveau de la consommation ne sont pas des objectifs contradictoires, surtout pas dans un contexte où un marché lucratif de l'hydroélectricité s'ouvre enfin à l'ensemble du sous-continent et n'est plus confiné essentiellement au Québec et à des contrats à long terme, difficiles à gérer.

Ces deux objectifs, efficacité énergétique et énergie renouvelable, production d'énergie renouvelable, ces deux objectifs sont d'autant moins contradictoires que l'hydroélectricité a en soi une efficacité énergétique inégalable et au niveau de la production, quatre-vingt-douze (92) ou cent pour cent (100 %) de rendement contre trente-deux pour cent (32 %) pour une centrale au charbon, et au niveau de la production donc, et au niveau des usages finaux où l'électricité a un meilleur rendement que n'importe quelle autre forme d'énergie.

Est-ce à dire que notre mémoire démontre que les

prévisions des besoins et des investissements contenus dans la preuve d'Hydro-Québec sont exacts et n'ont pas besoin d'être investigués minutieusement à l'occasion de la présente cause, pas du tout. C'est à Hydro-Québec de défendre ses prévisions. Tout ce que nous disons, c'est qu'on ne peut pas, dans la présente cause, invoquer à la légère le développement durable, l'efficacité énergétique ou la production distribuée pour prétendre que ces besoins sont surestimés.

À propos de production distribuée, et en passant, dans un article d'aujourd'hui, dans *Le Devoir*, Louis-Gilles Francoeur écrit à propos de la production distribuée :

Mais l'arrivée des piles à combustible sur le marché augmente l'attrait pour cette production. Les piles à combustible sont habituellement alimentées avec du gaz naturel disponible à la porte, la pile produit sans émanation toxique ni contribution importante au réchauffement du climat, l'électricité nécessaire au fonctionnement de la résidence.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Louis-Gilles

Francoeur coupe le coin rond dans ce cas-là.

*Enfin, quand elles sont alimentées
au gaz naturel...*

Et c'est exactement de ça qu'il est question.

*... les piles à combustible de la
production distribuée ont le même
rendement et les mêmes émissions de
gaz à effet de serre qu'une centrale
de turbine à gaz à cycle combiné.*

C'est-à-dire que c'est mieux qu'une centrale au charbon mais beaucoup plus mauvais que de l'hydroélectricité. Ce n'est ni renouvelable ni durable. C'est intéressant peut-être dans le transport où le rendement est très faible avec les moteurs à explosion. Dans le chauffage, dans la production d'électricité, ce n'est qu'une filière, une autre filière sophistiquée mais essentiellement thermique.

Le développement durable ne devrait pas être une préoccupation marginale de la présente audience. Il doit être le cadre des grandes orientations de tarification du transport qui seront prises par la Régie. Une tarification qui imputerait les grandes lignes à très haute tension à la production plutôt qu'au transport ou ce qui revient presque au même,

une tarification selon la distance ou selon les fonctions nuirait considérablement au développement et au commerce de l'hydroélectricité et faciliterait la vie aux centrales alimentées par des combustibles fossiles qui peuvent, elles, se localiser tout près des centres de consommation et nécessiter ainsi très peu de transport.

On a souvent l'impression que l'industrialisation sans entrave est faite de béton et d'acier alors que le développement durable serait plutôt un jardin de roses. Il n'y a aucune raison de croire que ce soit vrai sur une planète surpeuplée. Mère nature dont on surestime parfois la sagesse a disposé les ressources en eau de la planète d'une façon qu'il n'est ni très compétent, ni très équitable, ni très sensé.

Le réseau de transport de TransÉnergie doit corriger cette imperfection de la nature si on veut s'alimenter à des sources essentiellement renouvelables, qui sont très loin au Québec. Le réseau de transport de TransÉnergie vaut plus cher qu'un réseau desservant des sources non renouvelables. Mais les coûts de production étant bas, le consommateur en sort gagnant.

L'environnement global aussi, selon nous, d'un point de vue de développement durable, on le verrait mieux si on comptabilisait la valeur des dommages des pollutions de l'air.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 et 2
GRAMÉ-UDD
Int. M. Réjean Benoit

En terminant, en conclusion, je voudrais rappeler, comme je l'ai fait explicitement au tout début, que nous ne prétendons pas représenter le seul point de vue environnemental légitime. Je l'ai exprimé explicitement au début. Mais nous prétendons quand même représenter un point de vue important, incontournable dont il faut tenir compte dans le présent débat. Je vous remercie.

M. RÉJEAN BENOIT :

Le témoin est à vous.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des questions à poser?

Me JACINTE LAFONTAINE :

À tout événement, il n'y a pas de questions de la part d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

De la part de la Régie?

M. RÉJEAN BENOIT :

Le témoin est à vous.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des

questions à poser?

Me JACINTE LAFONTAINE :

À tout événement, il n'y a pas de questions de la part d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

De la part de la Régie?

M. JEAN LACROIX :

Oui, Monsieur le Président, vous me permettez. Le RNCREQ, comme nous représentons chacune des régions du Québec avec une vision nationale, la tentation est extrêmement, extrêmement grande de contre-interroger GRAMÉ-UDD. Et nous allons nous retenir. Nous en aurions pour de nombreuses heures pour demander une validation des faits apportés par cet intervenant. Donc je me limiterai à ce commentaire-là, le RNCREQ n'a pas de questions, mais la tentation est là.

LE PRÉSIDENT :

Merci de limiter votre tentation.

Me PIERRE R. FORTIN :

Je n'ai pas de questions pour le témoin, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Allez. L'ARC-FACEF-CERQ.

CONTRE-INTERROGÉ PAR MADAME MANON LACHARITÉ :

295 Q. Bonjour. Manon Lacharité pour ARC-FACEF ET CERQ.
Ça ne sera pas très long. De toute façon, vous avez déjà répondu à certains points que j'avais comme interrogations. Juste pour vérifier si j'ai bien compris. D'après vous, l'efficacité énergétique, dans votre séquence de choix pour le futur, ça peut être en même temps que l'hydroélectricité, que les éoliennes, il n'y a pas de préférence, là?

M. YVES GUÉRARD :

R. Ça doit aller parallèlement en même temps et à fond de train. Les deux.

296 Q. Par contre, est-ce que vous êtes d'accord avec l'affirmation à l'effet que quand l'offre est très importante, on ne fait pas d'efficacité énergétique vraiment, le besoin ne se faisant pas sentir?

R. Écoutez, je comprends cette problématique-là et je pense que c'est une fausse problématique. Je pense qu'au Québec quand l'hydroélectricité a pris de l'ampleur, dans les années, disons quand le complexe La Grande est rentré en fonction par tranche, entre soixante-quinze (75) et quatre-vingt-sept (87), entre soixante-dix-neuf (79) et quatre-vingt-sept (87), l'hydroélectricité supplémentaire a servi, non pas à

accompagner une croissance de la consommation, mais essentiellement à remplacer du pétrole de façon massive, là. Ce qui nous a permis de diminuer, à un moment donné, de presque cinquante pour cent (50 %), si on prend la bonne période, la bonne série temporelle, nos émissions de gaz à effet de serre, pendant une certaine période. Donc je pense que ça peut se faire, ça peut se faire ensemble. Je pense que si c'est fait intelligemment, si c'est fait à l'exportation, notamment, et on est dans un marché continental, il n'y a pas de raison qu'une augmentation de l'offre empêche des efforts en efficacité énergétique. Et c'est malheureusement pas une question à débattre, mais la solution pour combiner ça, c'est à la fois de la nouvelle production et des redevances sur la production, la consommation, le transport, toutes les formes d'énergie, redevances dédiées à de l'efficacité énergétique. Je pense qu'il n'y a pas de contradiction. Il manque d'outils ou on n'utilise pas les outils qui existent. Mais en principe, non. En pratique, il peut y avoir contradiction parce qu'on ne fait pas, on n'utilise pas les outils qui existent au niveau gouvernemental, mais en principe, il n'y a pas de contradiction. En pratique, il peut y en avoir, mais historiquement, il n'y en a pas eu. On a remplacé du mazout de façon massive quand LG-2 est rentré en fonction. Par tranche, pendant à peu près

douze (12) ans.

297 Q. O.K. Merci. Vous avez confirmé tantôt que l'hydroélectricité, puis si ma mémoire est bonne, on parle de centrales de plus de dix (10) mégawatts qui ne sont pas considérées par les Américains comme de l'énergie, leurs énergies vertes, leur programme d'énergies vertes, c'est le cas?

R. Bien, écoutez, oui, c'est à peu près ça.

298 Q. O.K. Est-ce que vous avez en tête, en termes de proportion, les causes d'émission de gaz à effet de serre, en termes de transport ou de chauffage, quel est le problème le plus important?

R. Je vous suis pas. Il faudrait répéter la question.

299 Q. Les gaz à effet de serre sont aussi reliés à une problématique de transport.

R. Vous voulez dire le transport, pas de l'électricité.

300 Q. Non, non, non.

R. Le transport...

301 Q. Le transport d'automobiles.

R. Le transport routier, disons.

302 Q. C'est ça, oui.

R. O.K. Oui.

303 Q. Alors en termes de proportion, quelle est la plus importante pour l'émission des gaz à effet de serre?

R. Au Québec, le transport routier est énormément plus important que le chauffage, parce qu'on chauffe à soixante-douze pour cent (72 %) électrique, donc à peu près sans émission.

304 Q. Donc le transport fait partie de la problématique?

R. Oui, oui. Au Québec c'est à peu près trente-six pour cent (36 %) des émissions. Transport routier.

305 Q. À la page 6 de votre mémoire, il est spécifié à la note de bas de page, tout en bas, on parle des GRTA's, les CIRE en français, mais GRTA's est l'expression employée partout dans votre mémoire. *Cela entraînerait une évaluation à la hausse des coûts d'approvisionnement d'hydroélectricité.* Donc si on comprend bien, c'est si l'imputation des GRTA's était fait à la fonction production plutôt que transport, donc il y aurait une augmentation des coûts d'approvisionnement en hydroélectricité. À la page 8, par contre, vous nous dites, pas par contre, mais vous ajoutez que :

En termes d'efficacité énergétique, c'est une stratégie désespérée si on compare son impact tarifaire à celui des autres alternatives: l'impact tarifaire des mesures d'efficacité énergétique est actuellement, et pour longtemps, supérieur à celui de la nouvelle production.

Ne serait-ce pas votre avis que, si on incluait ou on imputait de façon totale ou partielle les GRTA's à la fonction production, ceci permettrait au contraire de refléter les coûts réels de la production

hydroélectrique et de rendre l'efficacité
énergétique rentable?

R. Non, parce que ça introduirait une distorsion
énorme. On se trouverait à ne punir que
l'hydroélectricité qui est la moins pire des
grandes formes de production d'énergie et en
punissant de façon discriminatoire uniquement
l'hydroélectricité, on se trouverait à favoriser
le gaz, le mazout, le bois.

306 Q. Donc s'il y avait aussi intégration des impacts,
des externalités, finalement, au gaz, ce serait
acceptable, selon vous?

R. Bien, ce qu'on dit explicitement dans le mémoire,
c'est qu'on pourrait être d'accord éventuellement
avec une tarification selon la distance, avec des
GRTA's, *whatever*, si en même temps, on
internalisait les coûts des pollutions
atmosphériques des autres filières au niveau de la
production. Mais agir uniquement dans le cadre de
cette cause-ci, au niveau du transport, en
pénalisant essentiellement l'hydroélectricité, ça
nous paraît un geste potentiellement très
malheureux et discriminatoire, et qui vise
spécifiquement l'hydroélectricité objectivement.

307 Q. O.K. Merci. À la page 7 de votre mémoire toujours,
vous spécifiez, vous expliquez un petit peu ce qui
s'est passé en Colombie-Britannique et vous
spécifiez que :

*Sans en être la cause unique,
l'imputation des GRTAs à la
production s'inscrit dans une
dynamique d'abandon du développement
hydroélectrique.*

Quelles étaient les autres causes, est-ce que vous le savez?

R. Bien, je pense que la principale cause de l'abandon de la filière hydroélectrique en Colombie-Britannique, vous l'avez dans la courte citation de la page 7 justement, où BC-Hydro, dans son rapport de performance environnementale, je crois, dit qu'elle abandonne la filière de la grande hydroélectricité au profit de celle des turbines à gaz.

308 Q. Mais là, dans le petit texte...

R. Donc c'est une décision politique face aux pressions de jeter la serviette, puis d'aller dans le sens où le vent pousse.

309 Q. Mais ce que je comprenais de la lecture de la petite citation justement, c'est qu'il y avait eu des considérations environnementales, sociales et économiques qui étaient entrées en jeu. Je voulais savoir si vous aviez des détails à cet effet-là.

R. Bien, je veux dire, moi, ce que je vois de leurs considérations sociales et environnementales, c'est le graphique de la page précédente de notre mémoire où on voit à partir du moment où BC-Hydro décide d'abandonner l'hydroélectricité, et en

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 ET 2
GRAMME-UDD
C-int. Mme Manon Lacharité

passant par

les GRTA's affectés à la production, les émissions de la production de gaz à effet de serre, de la production d'électricité en Colombie-Britannique, sont, d'après, c'est quoi, c'est Environnement Canada ou Énergie et ressources Canada, vont exploser. Et c'est ce qui nous guette au Québec.

310 Q. Ce n'était pas le sens de ma question. Je voulais savoir le...

R. C'était le sens de ma réponse.

311 Q. Mais enfin, ce que je comprends, c'est que vous n'avez peut-être pas les détails des autres motifs qui ont fait en sorte que BC-Hydro maintenant ne favorise plus, semble-t-il, l'hydroélectricité.

R. Mais je pense que c'est essentiellement pour des raisons micro-écologiques.

312 Q. O.K.

R. Je veux dire l'hydroélectricité est très difficile à vendre, les nouveaux projets, partout en Amérique de Nord. Selon nous, c'est une erreur, mais on ne peut pas dire non, ce n'est pas vrai. Oui, c'est vrai, il y a des problèmes. Selon nous, c'est une erreur du point de vue macro-écologique. C'est une erreur du point de vue des gaz à effet de serre. Mais je ne peux pas malheureusement vous dire ce n'est pas vrai. C'est vrai, il y a un retrait de cette option-là.

313 Q. Donc si j'ai bien compris votre position essentiellement, c'est à l'effet que le Québec devrait continuer à privilégier l'hydroélectricité

pour son développement énergétique?

R. Du côté de l'offre et du côté de la demande, foncer à fond de train dans l'efficacité énergétique avec redevance. Mais ça ne fait pas partie de la présente audience.

314 Q. O.K. Est-ce que vous privilégiez aussi que le Québec arnache de nouvelles rivières pour vente à l'exportation seulement ou seulement en réponse aux besoins québécois maintenant, actuels et à venir?

R. Je pense que d'un point de vue global, ça ne change pas grand-chose, mais je pense qu'il faudrait choisir l'option la plus prudente et la plus payante pour nous. Parce que, par exemple, si jamais il y avait un système de permis échangeable, ça pourrait être payant d'exporter. Ça pourrait être payant pour la clientèle. Ça pourrait être payant pour le Québec tout court. Mais je pense qu'il faut y aller prudemment. Puis dans le contexte où les marchés sont ouverts, il n'y a plus vraiment de frontières. Je pense qu'il y a un impératif, c'est qu'il faut développer, c'est... la contribution qu'on peut apporter au point de vue énergétique dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord, c'est le contrôle qu'on a sur la production hydroélectrique. Donc on peut l'augmenter. Ce qu'on contrôle aussi c'est notre consommation. Il faut la diminuer, l'efficaciser, si je peux dire.

315 Q. Hum, hum.

R. Et quant à savoir est-ce qu'on y va à l'exportation ou à l'intérieur du Québec. Bien, il faut voir. À l'exportation, ça peut être plus intéressant de remplacer une centrale thermique qui a un rendement de trente-deux pour cent (32 %) que du chauffage au gaz qui a un rendement déjà de soixante et quinze (75 %), quatre-vingts pour cent (80 %). Il faut peser ça, il faut faire des...

Me FRANÇOIS TANGUAY :

Je m'excuse, c'est fascinant, mais c'est pas perti-nent.

M. YVES GUÉRARD :

Non, mais moi, je réponds à une question.

Me FRANÇOIS TANGUAY :

Oui, je sais, c'est pas de votre faute là...

Mme MANON LACHARITÉ :

Bien, je m'en allais en quelque part...

Me FRANÇOIS TANGUAY :

...mais je veux dire on est sur le terrain de la production là, depuis plusieurs minutes là.

Mme MANON LACHARITÉ :

O.K. Je m'excuse, c'est beau.

316 Q. Que pensez-vous des activités d'achat-revente que pratique maintenant Hydro-Québec de manière de plus en plus importante?

R. Je pense que c'est comme très intelligent d'un point de vue faire de l'argent, je pense que d'un point de vue environnemental, c'est plutôt neutre.

C'est une optimisation de la capacité des réservoirs là, c'est là, c'est... puis ça rentabilise l'hydro-électricité, donc d'un point de vue environnemental, ça peut peut-être être un peu... assez défendable, mais ce n'est pas vraiment notre champ de préoccupation là, il faut en laisser à d'autres.

317 Q. J'aimerais, j'ai presque terminé, à la page 9 de votre mémoire, vous spécifiez que :

Par contre, le législateur a voulu, tout aussi clairement, favoriser le développement durable en rejetant la notion de GRTAs [...] et en prescrivant le maintien de l'uniformité territoriale.

Sur quoi, sur quel critère vous basez-vous pour être aussi affirmatif sur les intentions du législateur à cet effet-là?

R. Sur notre interprétation.

318 Q. O.K.

R. Je voudrais juste préciser que on n'a pas besoin

d'être avocat pour comprendre la loi, puis pour en comprendre l'esprit, puis pour l'interpréter, mais je ne suis pas un expert là-dedans si c'est ça le sens de la question et il y a pas de texte qui dit ça là, en tout cas, pas à ma connaissance.

319 Q. Et une dernière question, si vous permettez? A la page 10 de votre mémoire, il est question du Texas. Vous avez aussi une citation de deux paragraphes. Est-ce que vous êtes d'accord avec l'affirmation à l'effet que l'imputation des coûts des GRTA's à la production a plus un effet sur la position concurrentielle des sources de production, alors que si on les impute au transport, finalement le prix est inclus dans le tarif de transport et tout le monde le paie de façon égale? Est-ce que c'est votre compréhension?

R. Je... vous me perdez.

320 Q. Vous parlez beaucoup d'imputation par fonction et vous faites mention....

R. Mais, on est contre.

321 Q. Oui, c'est ça, c'est ce que je comprends d'ailleurs.

R. Oui.

322 Q. Et vous faites mention que si on impute les GRTA's à la fonction production, moi, je vous demande, est-ce que vous comprenez que ça va avoir un effet à ce moment-là plus sur la position concurrentielle des sources d'énergie, le coût de production va augmenter, c'est ce que vous avez dit tantôt?

- R. Si on impute les GRTA's à la production, oui.
- 323 Q. Par contre, si on les...
- R. Les coûts de production renouvelables vont augmenter.
- 324 Q. Oui. Et par contre, si on les impute au transport, le tarif de transport en général va augmenter, tous les utilisateurs vont payer le même tarif de transport?
- R. Si c'est un tarif timbre-poste...
- 325 Q. Oui.
- R. ... tous les utilisateurs vont payer le même tarif de transport.
- 326 Q. Alors que les GRTA's soient là ou non, si c'est un tarif timbre-poste, tout le monde paie le même tarif de toute façon?
- R. Non, non, Ça ne fait pas pareil. C'est que si on impute les GRTA's à la production, la base de tarification de production augmente énormément...
- 327 Q. Oui.
- R. ... ce qui augmente le coût de l'hydroélectricité uniquement et ce qui diminue les coûts de transport du gaz, par exemple, des centrales de turbines à gaz.
- 328 Q. Mais par rapport au tarif de transport comme tel, à partir du moment où vous avez un tarif timbre-poste, que les GRTA's soient là ou non, c'est le même tarif qui est payé par tout le monde?
- R. Non. Ce qu'on dit dans notre mémoire, puis il faut pas le prendre, ce n'est pas à la cent près, mais c'est que les GRTA's, imputer les GRTA's à la production, c'est la même chose que... ça revient

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 ET 2
GRAMME-UDD
C-int. Mme Manon Lacharité

au

même pour la situation concurrentielle des différentes sources d'énergie, hydroélectricité, centrale de turbines à gaz, et cetera, c'est la même chose qu'une tarification selon la distance ou par fonction pour la situation concurrentielle des différentes filières de production.

329 Q. O.K.

R. Parce que c'est sûr que si on enlève les GRTA's du transport, on les met dans production, puis après ça on fait un tarif timbre-poste, tout le monde va payer la même chose, mais l'hydroélectricité avant de payer son tarif timbre-poste que tout le monde paie, elle va payer son tarif transport interne, donc elle va payer deux tarifs, deux fois le tarif du transport ou trois fois ou quatre fois là parce que les longues lignes, ça va coûter cher.

330 Q. O.K. Je vous remercie. Merci.

R. Merci.

LE PRÉSIDENT :

La Régie a-t-elle des questions?

Me PIERRE F. FORTIN :

Non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup.

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 ET 2
GRAMME-UDD
C-int. Mme Manon Lacharité

M. YVES GUÉRARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons ajourner à demain. Je comprends que ça va être la Coalition industrielle et le groupe STOP-SÉ demain. La Coalition n'est pas là, mais vous, vous êtes prêt demain à...

M. FONTAINE :

Il faut composer avec ça aussi.

LE PRÉSIDENT :

Après ça, ça va être le RNCREQ. Après le groupe STOP-SÉ, c'est le RNCREQ, hein?

M. JEAN LACROIX :

Comme on l'avait mentionné à maître Dubois, la contrainte par rapport à nos experts, c'est qu'on avait établi que c'était pour le jeudi matin, évidemment si ça termine plus tôt mercredi, nos experts ne seront pas là, on les attend en soirée.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Alors, merci beaucoup, à demain, neuf heures trente (9 h 30).

AJOURNEMENT

R-3401-98
17 avril 2001
Volume 9

THÈMES 1 ET 2
GRAMME-UDD
C-int. Mme Manon Lacharité

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer la sténographie officielle, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

-
-
-

ODETTE GAGNON

Sténographe officielle

JEAN LAROSE

Sténographe officiel